

ARAM ANDONIAN

DOCUMENTS OFFICIELS

concernant les

MASSACRES ARMÉNIENS

*Reproduction photographique d'un grand nombre
de Documents.*

TRADUIT DU MANUSCRIT ARMÉNIEN, AVEC L'AUTORISATION
DE L'AUTEUR, PAR
M. S. DAVID-BEG

PARIS
IMPRIMERIE H. TURABIAN
227, BOULEVARD RASPAIL,

—
1920

ARAM ANDONIAN

TABLE DES MATIÈRES
DOCUMENTS OFFICIELS

concernant les

MASSACRES ARMÉNIENS

*Reproduction photographique d'un grand nombre
de Documents.*

TRADUIT DU MANUSCRIT ARMÉNIEN, AVEC L'AUTORISATION
DE L'AUTEUR, PAR
M. S. DAVID-BEG

PARIS
IMPRIMERIE H. TURABIAN
227, BOULEVARD RASPAIL,

—
1920

ARAB ANDONIAN

DOCUMENTS OFFICIELS

concernant les

MASSACRES ARMÉNIENS

rapport de la Commission d'enquête sur les massacres
de l'Arménie.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR
M. S. HAYES-DEG

PARIS

IMPRIMERIE H. TORALAN
10, BOULEVARD SARRASIN

1906

TABLE DES MATIÈRES

Note du Traducteur	9
Introduction	11

CHAPITRE PREMIER

Les Souvenirs de Naïm bey.	17
------------------------------------	----

CHAPITRE II

Les Massacres de Res-ul-Aïn.	38
--------------------------------------	----

CHAPITRE III

Les Massacres de Der-Zor.	55
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Les Documents officiels :

1° La Préméditation.	86
2° Mesures de précaution.	100
3° L'Étendue générale des massacres	107
4° Les Petits martyrs	126
5° Les Encouragements	141
6° Essais de justification.	148
7° Le Deuxième acte.	154

ÉPILOGUE

La Culpabilité de tout le peuple ture	161
---	-----

TABLE DES MATIERES

1

CHAPITRE PREMIER

2

CHAPITRE II

3

CHAPITRE III

4

CHAPITRE IV

5

6

7

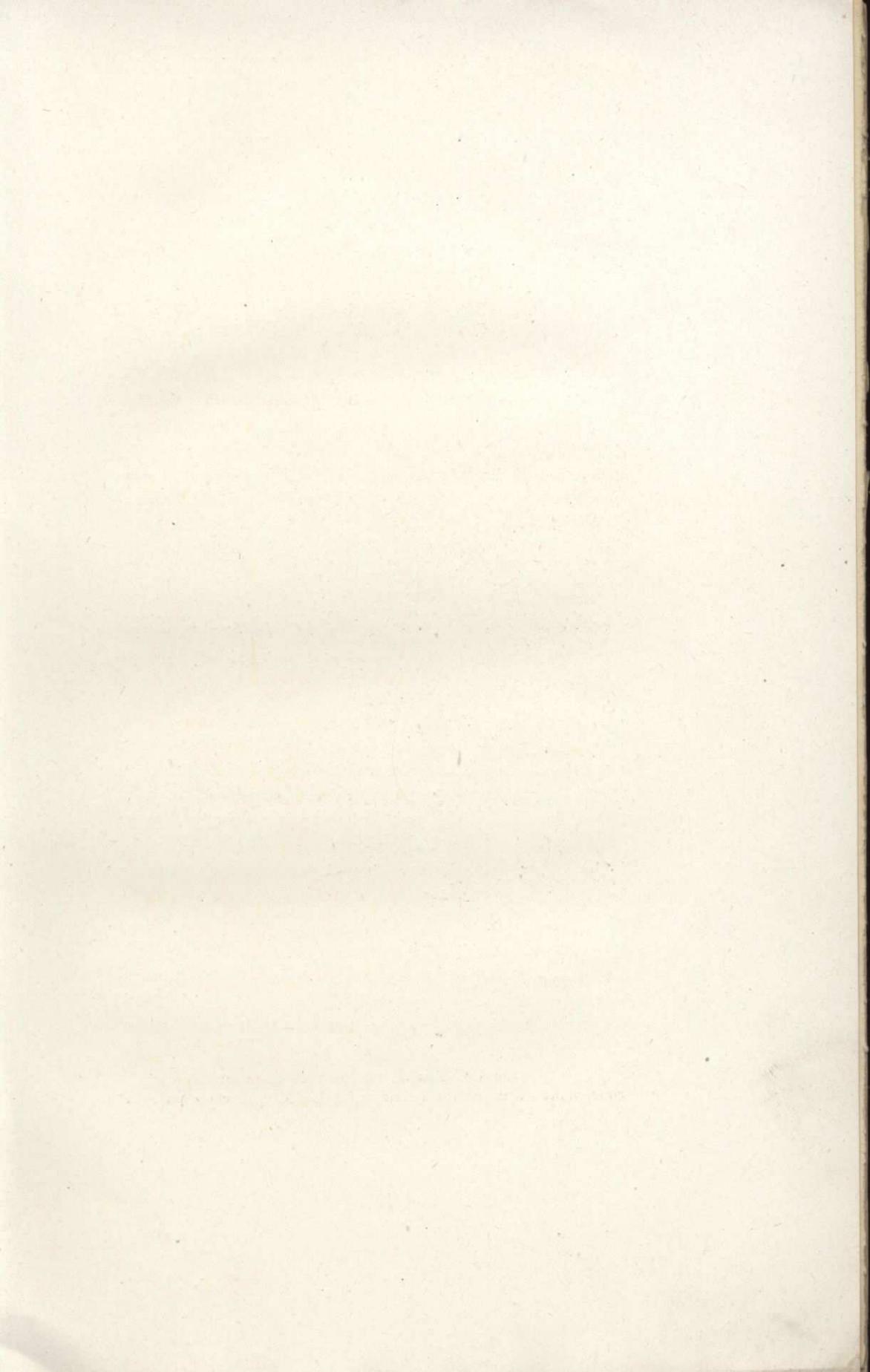
8

9

10

INDEX

11



دعوت نامه جدید است که از طرف وزارت امور خارجه تهران
تقدیم شده است.

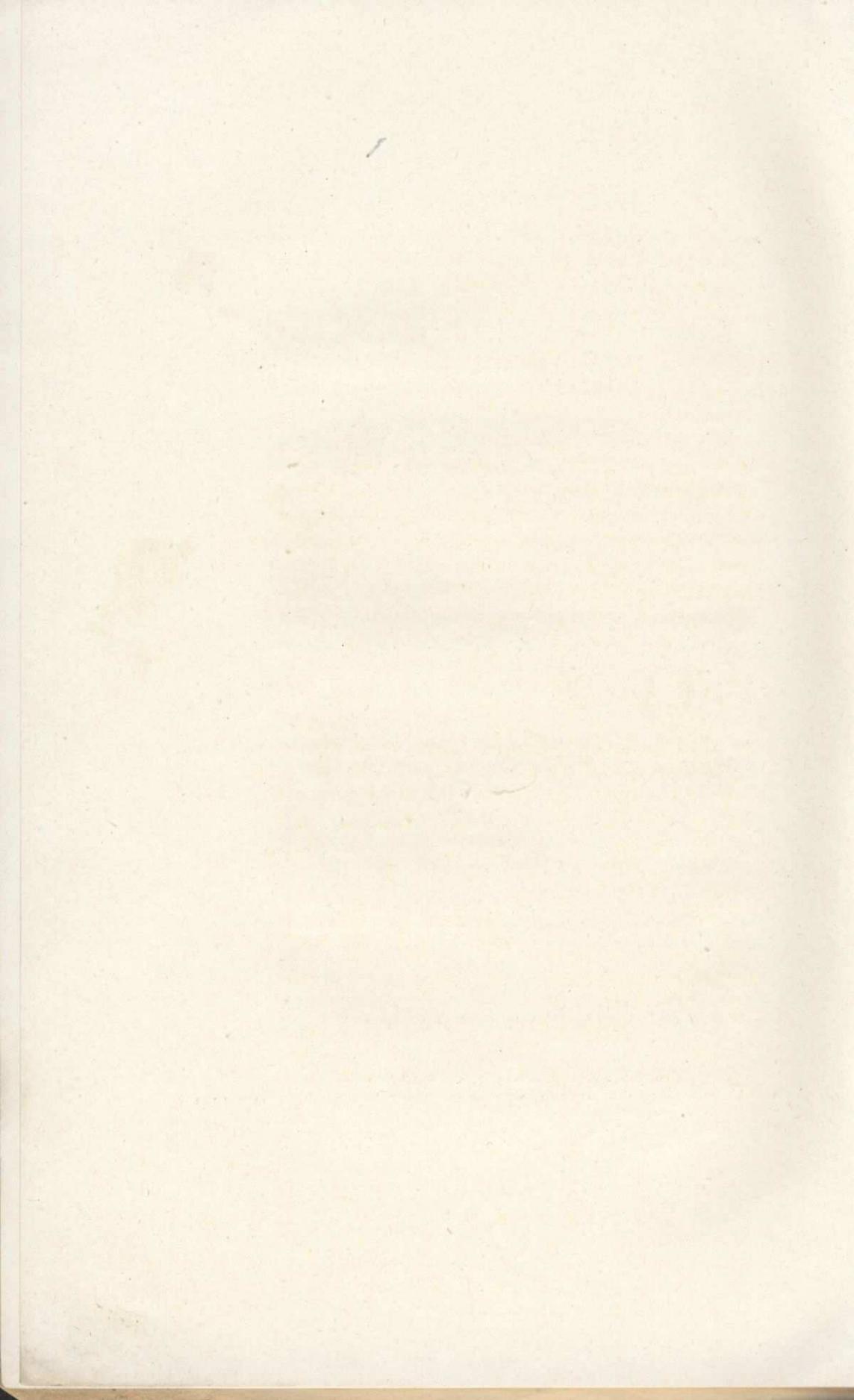
بعد مقرر شد امری که در اول فروردین تمام شده است و سابقاً چون هر یک عقد است و بعد از آن
در آن وقت که مراجع اداری امری که در وقت سابقاً اجرا و در وقت اول فروردین
استاد اولیوسه در وقت سابقاً امری که در وقت سابقاً اجرا و در وقت اول فروردین
و اخذ و کما فی حدیث جدید شد و در وقت سابقاً بعد مقرر شد اولیوسه در وقت سابقاً
بعد از وقت اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
شخصی که در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
آخره وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً

مقرر شد که در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً

در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً

مقرر شد که در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً
اولیوسه در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً

مقرر شد که در وقت سابقاً اولیوسه در وقت سابقاً



NOTE DU TRADUCTEUR

L'auteur du présent ouvrage, M. Aram Andonian, est l'un de ces intellectuels arméniens qui, arrêtés à Constantinople, le samedi 11 avril 1915, furent exilés sur une simple décision administrative que rien ne justifiait. Au début, ils étaient 270 — médecins, avocats, juristes, littérateurs, poètes, publicistes, professeurs, artistes, acteurs, éditeurs, ecclésiastiques, etc. — qui furent déportés en partie à Aïache et en partie à Tchangheri, et auxquels un peu plus tard vinrent se joindre des centaines d'autres intellectuels. A part quelques-uns qui purent s'échapper, tous ceux-ci, détournés du chemin de leur lieu d'exil qui devait être Diarbékir, furent égorgés avec une barbarie sans nom.

M. Aram Andonian qui, lors de la mobilisation turque, avait été nommé censeur militaire, avait été arrêté une première fois à Constantinople sous l'inculpation d'avoir communiqué au Patriarcat arménien les rapports concernant l'assassinat de l'archimandrite Sahak, prélat de Chabin-Karahissar, et les massacres de Segher. Un de ces collègues l'avait dénoncé. Le Conseil de Guerre de Constantinople n'ayant pu confirmer cette accusation, l'avait, dans le doute, révoqué et renvoyé aux armées, comme simple « travailleur ». Ayant réussi à prendre la fuite, il avait été arrêté de nouveau, le 11 avril, et déporté à Tchangheri.

Avec 32 de ses compagnons il fut mis en route pour Diar-

békir (1), mais en cours de route, s'étant cassé une jambe, on fut obligé de le laisser dans un hôpital où il resta jusqu'à la déportation générale du peuple arménien, quand les massacres avaient déjà pris fin sur les routes pour reprendre plus tard dans les déserts.

Se mêlant ensuite à la population que l'on déportait à Der-Zor, il arrive à Tarse où il trouve le moyen de se cacher pendant neuf mois. Il se fait arrêter encore une fois au moment où il recueillait, en ville, auprès des soldats arméniens, cachés sous des noms turcs, des renseignements sur les massacres pour les envoyer en Amérique avec laquelle la Turquie n'avait pas cessé ses relations.

Cette fois-ci, sous bonne escorte, on l'avait mis en route pour Mardine, mais déjouant la surveillance, il disparaît pendant de longs mois, errant dans les déserts de Der-Zor, et il finit par retourner à Alep, où il se fait encore une fois arrêter sous un nom d'emprunt. L'intervention de quelques amis le fait relâcher et lui procure le moyen de passer au Liban.

Paris.

M. S. DAVID-BEG.

(1) Être exilé à Diarbékir signifiait être condamné à mort. Les trois membres arméniens les plus célèbres du Parlement ottoman, MM. Zohrab, Varikès et le docteur Daghararian, et plus tard de nombreux intellectuels désignés pour aller en exil à Diarbékir, furent massacrés en route avec des centaines d'autres qui avaient été visés par le même ordre. En général un déporté mis en route pour Diarbékir, était un être « à supprimer », et tout fonctionnaire turc, gendarme ou agent de police, même tout mahométan, était autorisé à l'égorger en cours de route, à l'endroit le plus favorable. Plus tard quand le secret de l'exil à Diarbékir fut divulgué, cette ville fut abandonnée pour Mardine, où tout Arménien exilé allait au-devant d'une mort certaine.

INTRODUCTION

Beaucoup de choses manquèrent au martyrologe arménien. Il lui manqua tout d'abord la voix des victimes, car elles furent massacrées en un moment critique où presque tous les peuples civilisés cherchaient à se garer de l'effroyable tempête déchaînée par la rapacité germanique, et suivaient anxieusement le cours des batailles dont dépendait leur propre existence, sans avoir le loisir et la disposition de s'intéresser aux autres. Les victimes ne purent même pas faire entendre leurs voix au monde civilisé parce qu'elles tombèrent sur des points lointains et ignorés ou dans les déserts sauvages, et ce sont les quelques échos lamentables du râle de leur agonie, de leurs souffrances atroces que l'admirable magnanimité de lord Bryce réussit à publier (1).

Mais au martyrologe arménien manqua surtout une voix de conscience, un cri de pitié, de compassion, de révolte de la part de ce peuple qui se compte par millions et sur lequel retombe toute la responsabilité du crime effroyable. Quoi ! cinq ans ! — cinq ans de terreur — et au cours de ces cinq ans aucun Turc n'éleva une voix de protestation contre ces meurtres monstrueux commis au nom du peuple turc tout entier dans la géhenne ottomane. Tout au contraire, tout Turc s'était livré à une joie sadique quand tout un peuple était égorgé avec une barbarie inconnue dans l'histoire.

Tous n'approuvaient peut-être pas ces crimes, mais après la grande défaite russe, la certitude de la victoire les avait tous enivrés, et dans cette ivresse le carnage arménien se justifiait à leurs yeux, il devenait une nou-

(1) *Le Traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman (1915-1916)*, par le vicomte Bryce. (Extrait du *Livre bleu* du Gouvernement britannique.) — Laval, Imprimerie Moderne, 1916.

velle branche de laurier pour cette couronne de triomphateur qu'ils s'imaginaient ceinte autour de leurs têtes.

Le même sentiment se faisait jour chez le peuple allemand à propos des dévastations de la Belgique et du nord de la France. Chez les Allemands, comme chez les Turcs, ce fut la certitude de la victoire qui, en présence des barbaries terrifiantes, étouffa tout cri de la conscience et fit commettre à ces deux peuples tous les autres crimes, le crime du silence, qui était déjà une complicité sanctionnant tous les crimes commis en leurs noms.

C'est cette voix de la conscience que je rapporte dans cette publication au martyrologe arménien. C'est un Turc qui parlera par mon intermédiaire, un Turc qui a rempli longtemps une fonction importante dans une administration créée spécialement pour le massacre général du peuple arménien, et qui eut entre ses mains tous les ordres officiels ainsi que les rapports concernant l'exécution de ces ordres.

Ce Turc, c'est Naïm bey, l'ancien secrétaire principal de l'Administration des déportés à Alep.

Je l'avais rencontré au commencement de 1916, à Meskéné, l'un des déserts avoisinant l'Euphrate, dans les jours effroyables où l'on préparait le colossal massacre de Der-Zor. La décision de massacrer les déportés arméniens éparpillés tout le long de la ligne du chemin de fer de Bagdad était déjà prise. Le gouverneur de Der Zor, Zéki bey, envoyait sans cesse télégramme sur télégramme à Alep, pour réclamer tous les Arméniens restés en cette ville et tous ceux arrêtés dans les environs, dans les bourgs, les villages ou sur les routes, afin de donner au plus tôt le coup suprême.

La sous-direction générale des déportés sise à Alep, qui fut la principale organisation de toutes les horreurs de la déportation, voyant que, en dépit des ordres donnés, il restait encore un très grand nombre d'Arméniens à Meskéné et sur tout le cours de l'Euphrate, envoya son principal secrétaire, Naïm bey, pour les faire vivement évacuer.

Mais Naïm bey n'était pas l'homme qu'il fallait pour une

telle besogne, parce qu'il n'était pas un méchant homme. Il organisa pour la forme quelques convois vers Der-Zor, mais bientôt on le révoqua, déçu de son activité. On destitua aussi le Mudir (1) (surveillant) de Meskéné, Hussein effendi, et pendant un laps de temps les déportés restèrent sans surveillance jusqu'à ce que la sous-direction générale des déportés d'Alep y envoyât un monstre portant le nom de Hakki bey qui, en peu de temps, nettoya de tout Arménien tout le cours de l'Euphrate jusqu'à Der Zor.

Sorti sous escorte d'Adana pour être conduit à Mardine, mais ayant pris la fuite en cours de route, j'étais obligé de me cacher dans ce désert où finalement je venais échouer. Je n'ai jamais voulu pour cette raison m'approcher de Naïm bey, malgré tout le bien que l'on me disait de lui. Quand le mudir de Meskéné fut révoqué, profitant des troubles qui y dominaient, je fuis à Alep; après moi prirent également la fuite dix familles de Konia et d'Adana. C'est Naïm bey qui a facilité la fuite de ces familles. Et quand nous fûmes arrêtés de nouveau à Alep, sous des noms d'emprunt, le gouvernement chercha en vain à prouver que nous étions des fuyards de Meskéné. Seul le témoignage de Naïm bey pouvait jouer un rôle décisif dans cette occasion. Mais non seulement Naïm bey ne nous dénonça point, mais il n'exigea rien pour prix de son silence, quand il aurait pu obtenir tout ce qu'il aurait voulu, particulièrement de ces familles qui étaient riches, dont le renvoi au désert aurait été une condamnation à mort inévitable.

A partir de cette époque, dans le cours des deux ans et demi que nous passâmes en fugitifs, tantôt à Alep, tantôt à Damas et à Beyrouth, et surtout au Liban, je n'ai jamais plus revu Naïm bey, j'avais même oublié son nom quand les Anglais entrèrent à Alep apportant avec eux la liberté.

Profitant de la circonstance, je voulais au moins recueillir

(1) Chaque station de déportés établie le long du désert avait son surveillant (mudir) particulier, sous l'ordre duquel se trouvaient la gendarmerie et les autres employés subalternes.

des données pour l'histoire, en interrogeant ceux des rescapés qui pourraient encore se souvenir des horreurs et des terreurs indicibles des cinq dernières années. C'est ainsi que des milliers de femmes, de jeunes filles et d'hommes vinrent près de moi qui parlèrent ou qui écrivirent. Chacun avait son histoire et les tortures subies par l'un ne ressemblaient aucunement à celles de l'autre. J'ai souvent pensé qu'il serait nécessaire d'écrire un volume sur chacun, pour résumer, ne fût-ce que dans les grandes lignes, ces horreurs effroyables. Et ils étaient plus de cent mille ceux qui avaient à raconter le contenu d'un volume. Et à cette œuvre colossale aurait encore manqué l'histoire de ceux qui étaient tombés, emportant avec eux le secret des calamités subies. Une perte de plus d'un million de volumes !...

Et c'est dans ces jours que des amis d'Adana me rappelèrent le nom de Naïm bey et me promirent de l'amener chez moi. Tous ayant à se louer de lui espéraient que j'arriverais peut-être à le faire parler.

J'acceptai avec enthousiasme cette proposition. Étant donné qu'il avait rempli une haute fonction dans l'Administration générale des déportés d'Alep, il devait connaître beaucoup de choses et même toutes les choses qui m'intéressaient. Je croyais que la promesse d'une récompense pécuniaire pourrait peut-être le décider à un long aveu, et l'Union Nationale d'Alep à qui je soumis cette perspective m'autorisa à me procurer, à tout prix, tout ce qui pourrait jeter une lueur sur les massacres arméniens. Mais dès une première entrevue avec Naïm bey, je fus convaincu que je m'étais trompé sur son compte. Bien que sa situation pécuniaire ne fût pas très brillante, Naïm bey déclina toute offre d'argent.

— Le départ des Turcs d'Alep, me dit-il, fut quelque chose comme la fuite des criminels ; ma conscience étant tranquille je n'ai pas voulu suivre ces criminels et je suis resté.

Il était content de savoir que les Arméniens ne le considéraient pas comme un ennemi.

La perspective d'argent ayant été écartée, il était difficile

de le pousser aux aveux. Le sentiment ture étant très vif chez lui, il appréhendait de donner, par ses révélations, le coup de grâce à sa race qui allait, à la suite de sa défaite, expier tous les crimes dont elle s'était rendue coupable pendant la guerre. Bien plus que ma prière et mon insistence, la visite des femmes arméniennes, qui par dizaines venaient me raconter et me faire enregistrer le souvenir de leurs douleurs et de leurs tortures, et que je lui communiquais à mesure, délièrent la langue de Naïm bey.

La confession dura des semaines. Il me faisait ses communications par bribes, écrites sur des feuilles volantes, car il était toujours saisi par la terreur que ces papiers qu'il me remettait un à un, nuiraient à l'intérêt général de sa race. Et à chacune de ses visites, en me remettant quelques papiers, il jurait que c'était pour la dernière fois et m'obligeait ainsi à avoir recours à des supplications, à des peines inouïes — peines que je supportais avec résignation — pour le faire revenir sur sa décision.

Ce sont donc les souvenirs de Naïm bey que je livre aujourd'hui au public. Je suis entièrement convaincu que le cri de conscience de Naïm bey ne se serait jamais fait entendre si la Turquie était sortie victorieuse de la guerre. Bien que brave homme, il se serait enorgueilli dans l'ivresse de la victoire et il aurait mêlé sa voix à la voix générale des Turcs, sans même se préoccuper que le droit de vengeance juste et presque divin de plus d'un million de malheureuses victimes, était étouffé par les cris poussés à la suite de cette victoire. Il dissimula, certes, beaucoup de choses, il ne me livra point tout ce qu'il aurait pu faire. Quoi qu'il en soit, toute la nation arménienne lui restera reconnaissante pour ce qu'il a fait.

Indépendamment de ses souvenirs personnels, Naïm bey nous remit un grand nombre de documents qui seront d'une utilité de premier ordre pour l'histoire. Ces documents officiels sont des télégrammes ministériels, des ordres de gouverneurs de provinces, des notes officielles envoyées par le Comité Union et Progrès, par lesquels on chercha à

étouffer et effacer définitivement, dans le feu et dans le sang, une question politique née au nom de la race arménienne et consacrée par un martyr séculaire.

Le Gouvernement Jeune-Turc ayant fait disparaître les documents concernant les massacres arméniens, les preuves officielles nous faisaient défaut. C'est cette lacune que combla Naïm bey en nous livrant ces documents qui lui avaient passé par les mains lors de son emploi à la sous-direction générale des déportés d'Alep et dont il avait conservé quelques-uns, redoutant peut-être une responsabilité ultérieure. Une partie de ces documents a été transcrite au fur et à mesure de ses souvenirs, et les plus importants ont été photographiés dans le présent travail.

Il est impossible de lire ces ordres, écrits avec un cynisme féroce, sans éprouver un frisson d'horreur, car ils n'ont pas et ils n'auront jamais leurs pareils dans l'histoire, et il est peu probable que les Turcs eux-mêmes puissent une seconde fois atteindre le degré de férocité avec laquelle ils perpétrèrent les derniers massacres. Souhaitons pour l'honneur et la conscience de l'humanité qu'ils aient chanté leur « chant du cygne ».

Cette barbarie eût pu donner un frisson d'épouvante même à leurs ancêtres qui n'ont pas été moins barbares puisque, en l'espace de cinq ou six siècles, ils ont massacré toute une humanité.

ARAM ANDONIAN

CHAPITRE PREMIER

LES SOUVENIRS DE NAIM BEY

On ne peut publier les souvenirs de Naim bey sans les accompagner de quelques commentaires. Il y a des passages qui ont besoin d'explications, car ils font allusion à des faits et à des personnes généralement inconnus en Europe. Les publications de lord Bryce et du docteur Lepsius (1), les meilleures qui aient été faites en Europe, sur les massacres arméniens, ne vont que jusqu'en 1915. Mais les crimes les plus épouvantables et les massacres les plus vastes eurent lieu en 1916, dans les déserts lointains où le peuple arménien, arraché si brutalement à son foyer et déporté avec une barbarie inouïe, fut entassé.

Et ces horreurs ne connurent jamais de trêve. Au contraire, chaque fois que l'Allemagne annonçait une victoire — ce qui augmentait la chance de l'impunité des Turcs — les horreurs reprenaient de plus belle, plus barbares, plus cruelles et plus monstrueuses. Deux semaines avant la chute d'Alep, la persécution arménienne sévissait encore dans cette ville, et quand le commandant de la deuxième armée, Nihad Pacha, s'enfuit à Adana avec son état-major, il emmena avec lui un grand nombre d'Arméniens arrêtés et laissa une longue liste d'Arméniens à arrêter à ses acolytes d'Alep. Fort heureusement les Anglais arrivèrent bientôt, et après le départ des Allemands

(1) Le rapport secret du docteur Johannès Lepsius sur les massacres d'Arménie, avec une préface par René Pinon, Paris, Payot et Cie, 1919, in-8.

avec Liman Sanders Pacha, les Turcs, pris de panique, s'enfuirent de cette ville.

Ayant constamment vécu, cinq ans durant, dans ces horreurs, et, en dehors de ce que j'avais vu et entendu, ayant fait écrire sa propre histoire à chacun des femmes, des jeunes filles et des hommes qui avaient pu vivre jusqu'à l'arrivée des Anglais à Alep et qui étaient en état de se souvenir, il m'était facile de contrôler l'authenticité des souvenirs de Naïm bey. Ces souvenirs sont, non seulement point par point conformes à la réalité, mais ils passent même sous silence certains événements et certaines personnes ; ces lacunes sont à attribuer à l'hésitation et aux interruptions dans lesquelles Naïm bey écrivit ses notes.

Trois grands massacres eurent lieu surtout depuis 1915, quand déjà les populations des provinces arméniennes étaient reléguées dans les déserts, et dont le nombre avait été considérablement grossi par les Arméniens y déportés des environs de Constantinople, du long de la ligne du chemin de fer d'Anatolie et de la Cilicie. Ces derniers n'avaient pas connu de massacres, ni de pillages, dans le cours de leur exode, et ils avaient pu généralement emporter avec eux du linge de corps, des effets indispensables et surtout des tentes. Les hommes n'avaient pas été séparés de leurs femmes, ils étaient avec leur famille et leurs enfants. Par contre des six provinces arméniennes et des rives de la mer Noire, n'étaient parvenus au désert que des femmes, des filles et des garçons âgés de moins de sept ans ; car tout mâle au-dessus de sept ans avait été impitoyablement massacré (1). Même toutes les femmes n'y étaient pas parvenues. Un grand nombre d'entre elles étaient tombées en route ; décimées,

(1) Seuls quelques hommes, originaires de Sivas, avaient pu se sauver déguisés en femmes.

par les mauvais traitements, les maladies, la faim et surtout la soif, car on les avait conduites exprès par des routes sans eau, au point que quand ces pauvres femmes rencontraient sur leur passage la boue des marais croupissants, formée du sang de leurs maris, elles la considéraient comme une aubaine. Elles buvaient habituellement leur urine. Un très grand nombre de ces femmes n'arrivèrent point à destination, car dans plus de dix étapes les plus belles d'entre elles furent enlevées de force, d'autres furent vendues aux enchères, tandis que d'autres étaient mises à mort pour avoir défendu leur honneur. Enfin bon nombre d'entre elles s'étaient suicidées en se précipitant dans les gouffres, dans les fleuves ou dans les puits.

Ainsi tous les déportés arméniens étaient déjà au désert quand on sut la véritable intention du gouvernement à leur égard. Déjà épuisée, incapable de supporter le poids de l'ombre de vie qui lui restait, appauvrie, affolée par les calamités, les épouvantes, les pertes, les maladies, les consternations, toute cette population arménienne était condamnée à une mort inévitable dans ces déserts inhospitaliers. L'enfantement dont dépendait le sort du monde et de ces malheureux devait encore durer des années. Pourraient-ils supporter les cruautés des années, quand les maladies et la famine les rongeaient déjà? Mais, même cette vie de supplice parut trop douce au gouvernement, puisqu'il organisa dans le désert trois effroyable massacres, le premier à Rès-ul-Aïn qui fit 70.000 victimes, le second à Intelli où une agglomération de 50.000 personnes travaillaient au percement du tunnel du chemin de fer de Bagdad. Et le troisième, le plus épouvantable de tous, eut lieu à Der-Zor, où Zeki bey fit égorger environ 200.000 Arméniens.

Ces chiffres ne concernent que les personnes tombées lors des massacres. Si l'on comptait dans ces trois loca-

lités, et en particulier à Rès-ul-Aïn et à Der Zor, les victimes des assassinats partiels, de la misère, de la faim et des maladies, le nombre des Arméniens morts ou tués dans le désert dépasse le million. Rien que le typhus emporta 150.000 personnes à Islahié, 60.000 à Gatma et à Azaz, environ 80.000 à Bab, plus de 100.000 à Meskéné, sans compter toutes celles mortes à Alep, dans les étapes des rive de l'Euphrate, à Res-ul-Aïn et à Der Zor (1). A l'époque où je me trouvais à Meskéné, le nombre des morts variait entre 300 et 500 par jour. Les cadavres restaient sans sépulture, se décomposaient, et devenaient des nids de vermine, au point que les chiens qui venaient des environs pour les dévorer étaient considérés comme un bienfait de Dieu.

Les souvenirs de Naïm bey commencent dès les jours qui précédèrent les préparatifs des massacres de Rès-ul-Aïn. Rès-ul-Aïn est une étape de Tchétchènes, composée de 50 maisons environ. C'était jadis une localité insignifiante soumise à l'administration de Der Zor, mais comme elle se trouvait sur la ligne du chemin de fer de Bagdad, elle prit soudain une grande importance et le caïmacam, établi dans le village de Séfa, vint y fixer sa résidence. Au moment où Naïm bey commence ses souvenirs, le caïmacam de Rès-ul-Aïn était Youssouf Zia bey, lequel, n'ayant pu exécuter les ordres de massacres qui lui avaient été envoyés, fut bientôt destitué.

Je donne maintenant la parole à Naïm bey.

* * *

« Je crois que la question de la déportation et de l'assassinat tragiques des Arméniens, qui rend le nom

(1) Ces chiffres m'ont été communiqués par les fossoyeurs, spécialement engagés pour enterrer les morts.

« Turc digne de la malédiction éternelle de l'humanité,
« ne ressemble à aucun des faits épouvantables enre-
« gistrés jusqu'à ce jour par l'histoire universelle. En
« fouillant n'importe quel point, n'importe quel recoin
« obscur du vaste territoire turc, on trouverait des
« milliers de cadavres et d'ossements d'Arméniens
« égorgés de la façon la plus cruelle.

« Je ne m'occupais pas encore des affaires des déportés,
« j'étais le secrétaire de la Régie des Tabacs à Rès-ul-
« Aïn. J'ai vu en face du village, jonchée sur l'autre
« bord du fleuve, une caravane de malheureux composée
« de centaines de femmes et d'enfants. Tous les jours,
« dans la matinée, nombre de ces malheureux venaient
« au village pour mendier. D'autres se faisaient porteurs
« d'eau pour se procurer un morceau de pain avec lequel
« ils cherchaient à tromper leur faim.

« C'était encore l'été. Ils pouvaient s'abriter sous les
« rochers, dans les vallées ou les sinuosités des mouti-
« cules, mais quand vint l'hiver on entendait, dans la
« nuit profonde, les gémissements de ces malheureux
« mourant de froid et de faim. La population tché-
« tchène du village entendait bien les râles de ces agoni-
« sants, mais nul ne voulait en troubler son âme et cons-
« cience.

« Je n'oublierai jamais cette nuit-là. Je me trouvais chez
« le caïmacam. Dehors une tempête faisait des ravages.
« A dix minutes de distance, nous entendions les lamen-
« tations et les gémissements de ces malheureux restés
« sous les frayeurs de cette tempête. Le caïmacam,
« Youssouf Zia bey, était un homme honorable et cons-
« cienceux. Tous deux nous sortimes et nous allâmes en-
« semble chez un « agha » (chef) et ensuite chez d'autres
« personnes et nous pûmes nous procurer deux ou trois
« tentes. Avec l'aide de 10 ou 15 gendarmes et de quelques

« hommes, ces tentes furent tendues, et les malheureux
« furent ainsi quelque peu abrités. La mort de ces mal-
« heureux était déjà bien tragique, mais on assistait à
« un spectacle infiniment plus impressionnant quand les
« chiens dévoraient leurs cadavres.

« C'était les restants des malheureux déportés armé-
« niens de Sivas, de Diarbékir et de Kharpout. On dépor-
« tait la population de près d'un million des cinq ou six
« provinces. Des immenses caravanes, à peine 100 ou
« 150 femmes et enfants arrivaient vivants à destina-
« tion, au lieu désigné à leur exil, ce qui prouve qu'on
« les massacrait en cours de route. »

* * *

Au moment où Naïm bey se trouvait à Rès-ul-Aïn, les déportés des environs de Constantinople et de la Cilicie, qui, au nombre de plusieurs centaines de milliers étaient mis en route, n'y étaient pas encore arrivés. Ce n'est qu'un peu plus tard, après le départ de Naïm bey, que ces déportés devaient arriver à Rès-ul-Aïn, soit en chemin de fer, soit à pied, et l'ordre de leur massacre général ne devait pas tarder.

Naïm bey continue :

* * *

« Je suis venu à Alep. Le destin voulut que je fusse
« appelé aux fonctions de secrétaire en chef auprès
« d'Abdulahad Nouri bey qui, depuis trois jours, était
« arrivé à Alep avec le titre de sous-directeur général des
« déportés.

« Tant que je me trouvais à Rès-ul-Aïn, bien qu'ayant
« vu les choses de mes propres yeux, je n'avais pas pu

« saisir les butes de ces crimes. Chaque fois que je trans-
« crivais des ordres chiffrés, j'étais pris de tremblement.
« Une grande nation avec ses femmes et ses enfants était
« condamnée à mort.

« Déjà, quand fut changée la décision par laquelle le
« Conseil d'État désignait aux Arméniens, comme lieu
« de résidence, Maara, Bab, et d'autres districts d'Alep,
« et qu'un autre ordre fut donné suivant lequel « le lieu
« de résidence des Arméniens était la circonscription
« du fleuve Khabour (près de Der Zor) », j'ai fini par
« comprendre que la chose n'était pas un simple drame
« mais qu'elle allait être quelque chose de plus terri-
« fiant. »

* * *

Pour saisir le dernier passage de Naïm bey, il est indis-
pensable de savoir que l'immense foule des déportés
venue des environs de Constantinople, ainsi que du côté
du chemin de fer d'Anatolie et de Cilicie avait pu s'éta-
blir à Alep et dans les bourgs dépendants du vilayet
d'Alep, tels que Azas, Kilis, Bab, Maara, Mounboudj, etc.
Je ne sais si le Conseil d'État en avait décidé ainsi, mais
quoi qu'il en soit, ces déportés qui grâce à des dons géné-
reux avaient pu rester dans lesdites localités, devaient
en être délogés bientôt, pour être expédiés plus loin, à
Rès-ul-Ain et à Der Zor, pour y être massacrés. En réa-
lité il n'y avait point un lieu d'exil spécial pour
les déportés. On les poussait d'une étape à l'autre
sans leur laisser le temps de se reposer. Il fallait
marcher, marcher toujours jusqu'à ce qu'ils tombent
inanimés.

* * *

« Un jour, continue Naïm bey, il nous arriva du ministère de l'Intérieur le télégramme chiffré suivant :

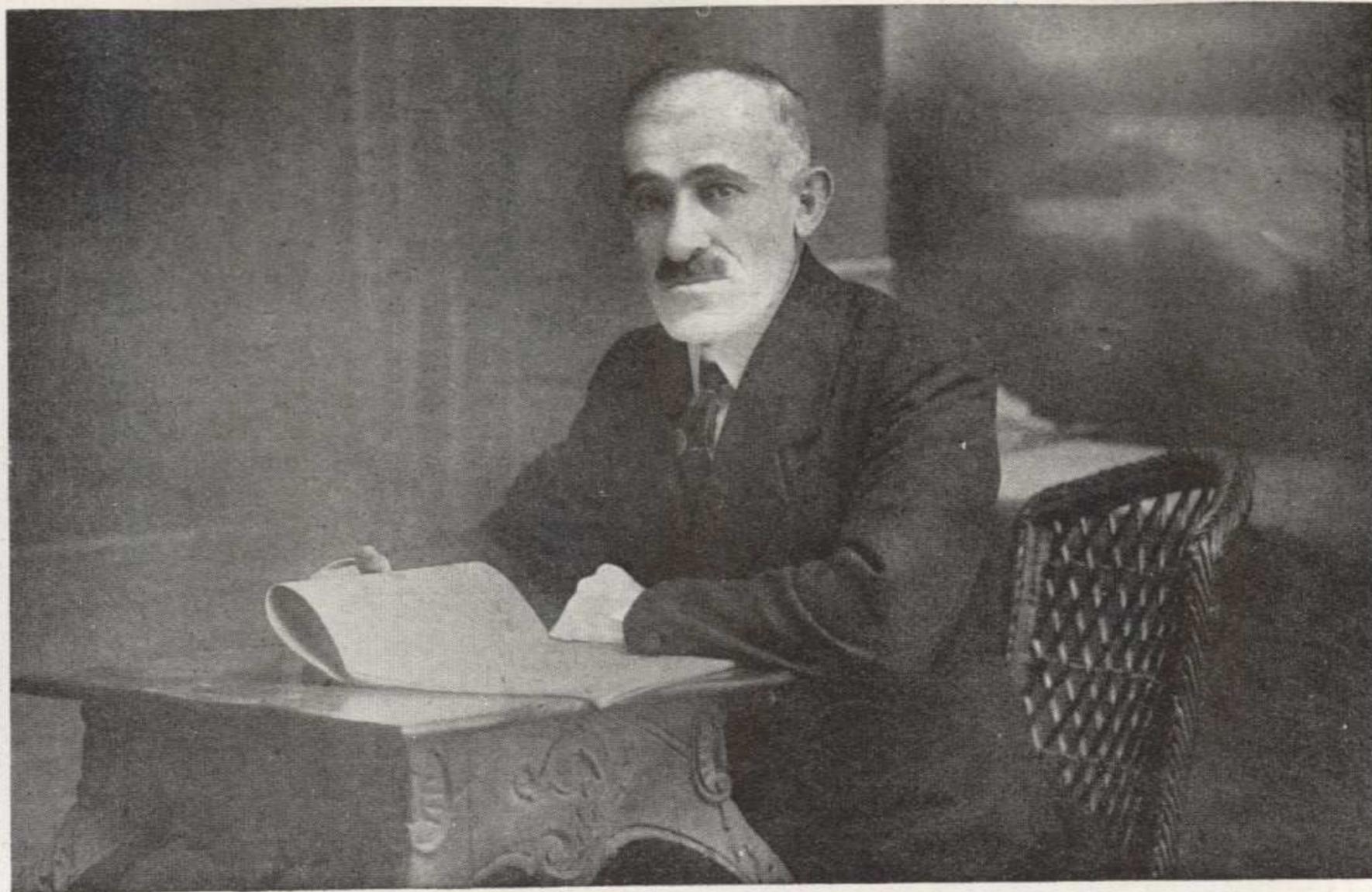
« Le but de la déportation *des personnes en question* (1), est d'assurer le bonheur futur de la patrie. Car n'importe où que l'on pourrait les faire habiter, il ne renonceront jamais à leurs maudites idées ; il faut tâcher que leur nombre diminue autant que possible. »

« C'est en novembre 1915 que ce télégramme nous était parvenu. Huit jours plus tard, le télégramme, sans être visé par le préfet, fut remis à Abdulahad Nouri bey. Le même soir, à 11 h. 1/2 (heure turque), le directeur des déportés, Eyoub bey, et le commandant de la gendarmerie, Emin bey, s'empressèrent de venir au bureau de Abdulahad Nouri bey. Celui-ci leur communiqua le télégramme reçu ; leur conciliabule dura une heure environ. Le sujet de leur conversation était la forme de l'extermination des Arméniens. Eyoub bey était partisan de l'extermination faite ouvertement et sans ménagement, mais Abdulahad Nouri bey, homme très rusé, rejeta cet avis. D'après lui il valait mieux exposer les déportés arméniens aux privations et aux rigueurs de l'hiver pour les faire mourir ; de cette façon l'on pourrait plus tard défendre la thèse qu'ils sont morts de leur mort naturelle. Entasser sur un seul point 10 à 15.000 déportés arméniens c'était les exposer, à courte échéance, aux privations, à la faim et aux maladies. Et si, ensuite, on les forçait à se déplacer à l'improviste pour aller plus loin, ne pouvant se pro-

(1) Dans tous les ordres chiffrés concernant les déportations, les massacres et les opérations y relatives, les mots « *personnes en question* » désignaient toujours les Arméniens.



M. Arménak Mazlounian.



M. Onnik Mazlounian.

« curer des moyens de transport, ils seraient obligés de
« marcher à pied et ils tomberaient fatalement tout le
« long des routes. Enfin l'avis d'Abdulahad Nouri bey
« triompha.

« Jusqu'à cette époque les gendarmes ne s'immisçaient
« jamais à Alep dans les affaires des déportés. Et voilà
« que la gendarmerie aussi commença à coopérer avec
« la police. Bientôt une grande activité prit naissance à
« Alep. Les déportés campés aux environs de Gatma,
« de Kilis, et d'Alep étaient envoyés par groupes à
« Aktérin et de là à Bab.

« Tout se passa comme on l'avait combiné. Tous les
« jours nous parvenait la nouvelle du décès de centaines
« de personnes, mortes par la faim, le froid et les mala-
« dies. Eyoub bey alla à Azaz. A son retour il revint au
« bureau tout joyeux et nous raconta de quelle façon il
« avait brûlé les tentes. Bab était débordé de population ;
« le typhus faisait partout des ravages. Le caïmacam et
« les employés préposés à la déportation nous envoyaient
« tous les jours des rapports sur les décès. La mort ne
« frappait pas seulement les Arméniens, elle faisait aussi
« des victimes parmi les indigènes.

« Un jour je dis à Abdulahad Nouri bey :

« — Bey effendi ! ralentissons un peu l'envoi des
« déportés, car la mort menace toute la Mésopotamie.
« A ce train, bientôt sur ce vaste territoire, en dehors des
« fantômes, il ne restera plus personne. Le caïmacam
« de Res-ul-Aïn nous adressait des suppliques à ce sujet.

« Nouri bey sourit :

« — Mon enfant, dit-il, de cette façon nous extermi-
« nons à la fois deux éléments également dangereux. Ceux
« qui crèvent avec les Arméniens ne sont-ils pas des
« Arabes ? Ils nivellent le chemin du turquisme. »

« Je me suis tu. Cette réponse effroyable me fit trembler.

« Qu'est-ce qui encourageait cet homme pour poursuivre
» sans crainte et si ouvertement l'exécution d'un projet
« aussi cruel que monstrueux. On pourrait raconter beau-
« coup de choses à ce sujet. Mais une copie d'un ordre
« qui se trouvait parmi les papiers secrets de la direction
« des déportés, suffirait à elle seule pour expliquer la
« hardiesse avec laquelle Nouri bey exécutait la mission
« qui lui avait été confiée : l'extermination générale des
« Arméniens.

« Voici cet ordre :

« Bien qu'une décision antérieure ait été prise pour
la suppression de l'élément arménien qui, depuis des siècles,
désire saper les fondements solides de l'État et qui a pris
les apparences d'un important malheur pour le gouver-
nement, mais les exigences des temps n'offraient point la
possibilité de réaliser cette intention sacrée. Maintenant
tous les obstacles étant supprimés et le temps de débarrasser
la patrie de cet élément dangereux étant arrivé, on vous
recommande expressément de ne pas vous laisser aller à
des sentiments de pitié en présence de leur état lamentable,
et que, en mettant fin à leur existence, vous travailliez de
toute votre âme à la suppression du nom arménien en Tur-
quie. Faire attention que les fonctionnaires désignés pour
réaliser ce but soient des patriotes et des hommes de
confiance. »

« La date de cet ordre n'est pas connue, on ne sait pas
« davantage à qui il a été adressé, parce que ce n'était
« qu'une copie. Mais tout démontre qu'il émane du
« Ministre de l'Intérieur (Talaat bey), adressé directe-
« ment au préfet et communiqué par la Préfecture à
« la direction des déportés.

« Cet ordre a dû parvenir à Alep avant l'arrivée d'Ab-
« dulahad Nouri bey, à l'époque certainement où Djélal
« bey en était le préfet. C'est peut-être à la suite de cet

« ordre que Djélal bey télégraphia à Constantinople :
« — Je suis le préfet de cette province, je ne puis en être le
« bourreau. » Il fut immédiatement destitué et remplacé
« par Békir Sami bey qui n'était pas non plus partisan
« des massacres. (1). »

* * *

Depuis quelques mois le directeur général des déportés, Chukri bey, se trouvait à Alep, où il dressait le programme des déportations et des massacres. Mais il n'arrivait point à trouver des hommes de confiance pour mettre à exécution ce programme effroyable. Le préfet Djélal bey n'était pas encore destitué, mais il était impossible de trouver la moindre assistance chez lui. Le directeur de la police, Fikri bey, était sous l'influence de Djélal bey, et n'étant point partisan des massacres, il n'y avait rien à attendre de lui non plus. Le seul appui qu'avait Chukri bey, c'était Djémal bey, le délégué du Comité jeune-turc Union et Progrès, envoyé spécialement d'Adana à Alep pour surveiller les massacres arméniens. Ces deux personnages travaillaient ensemble pour réaliser ce crime colossal, mais ils n'arrivaient point à leur fin.

Deux Arméniens surtout, les frères Onnik et Arménak Mazlounian, — « les Baron's » comme on les appelait, — amis personnels du préfet et du directeur de la police, suscitaient les plus grands obstacles contre Chukri et Djémal beys. Ils cherchaient, sinon à supprimer le malheur, du moins à en atténuer l'étendue. Leur hôtel — Baron's Hôtel — était bien plus une succursale de l'administration officielle qu'un hôtel ordinaire d'Alep ; il

(1) Dans l'immense Empire ottoman où il y avait des centaines de mille de fonctionnaires, il ne se trouva pas dans tout le cours de la guerre cinq fonctionnaires comme Djélal bey.

était devenu pour ainsi dire la résidence du gouvernement, car le préfet, le directeur de la police et avec eux presque tous les fonctionnaires, se réunissaient toujours là. Dans ces temps de terreur, ces deux Arméniens avaient une situation étonnante. L'ainé, Onnig Mazlounian, était un homme qui ne pouvait s'abaisser devant personne, ni retenir sa langue, ni dissimuler sa pensée. En Turquie, surtout dans les milieux officiels, il est difficile de se comporter avec tant de liberté et de franchise, mais lui il avait un caractère tellement doux, et il disposait avec tant de prodigalité de sa fortune pour capter, honorer et régaler ces hommes qui, du jour au lendemain pourraient devenir les bourreaux de sa nation, qu'il avait réussi à acquérir une très grande influence. Et il employait cette influence pour le salut de ses compatriotes. A un monstre comme Abdulahad Nouri bey qui, un jour de la veille de Pâques lui avait dit : « Demain, c'est Pâques, quel champagne vas-tu nous offrir à cette occasion ? », Onnig Mazlounian avait fait cette réponse : « Pour nous, le jour de Pâques sera celui où tu t'en iras d'ici ! »

Le frère cadet, Arménak, n'était pas non plus un homme capable de dissimuler ou de cacher ses pensées. Lui aussi prodiguait ses soins à ces fonctionnaires. Il avait même invité chez lui Zéki bey, de mauvaise réputation, qui passant par Alep se rendait à Der Zor, afin de lui inculquer de bonnes dispositions envers les Arméniens. Presque tous les jours il était à la direction de la police pour intercéder et pour sauver une famille ou un individu.

Dès que des fonctionnaires spéciaux étaient envoyés à Alep pour la réalisation du projet criminel contre les Arméniens, ces deux frères se mettaient immédiatement en campagne pour les prendre sous leur influence ; et ils réussissaient généralement. Djémal pacha les aimait et les protégeait. Le chef des aides de camp du

pacha, Nousret bey, se comportait avec eux comme un frère. Et c'est peut-être cette haute protection qui les poussait à cette folie : c'est-à-dire, étant des Arméniens d'Arménie — ils étaient originaires du village Antcherti d'Arabkir — défendre des Arméniens dans ces jours de terreur où ce « crime » n'était même pas pardonné aux Mahométans. Quoi qu'il en soit, ils ne pensèrent jamais aux dangers qu'ils courraient avec leur famille et continuèrent à agir dans ce sens.

Chukri bey comprenait bien que tous les obstacles étaient suscités par eux, et il s'écriait furieux :

— Il faut avant tout détruire ce repaire ! (L'Hôtel Baron's).

Il fit un premier essai pour les faire exiler, mais il ne put y réussir à cause de l'opposition de Djémal pacha. Cependant les Mazloumian ne se rendirent pas plus prudents devant la perspective d'un pareil danger. Djémal bey ayant été destitué. Békir Sami bey lui avait succédé. A peine arrivé à Alep, ce dernier était également tombé sous l'influence des Mazloumian. De guerre lasse, Chukri bey s'adressa à Constantinople, au Ministère de l'Intérieur. Békir Sami bey avait été destitué au bout de peu de temps, et, à sa place, avait été nommé l'ancien préfet de Bitlis, Moustafa Abdulhalik bey, qui avait fait massacrer entièrement la nombreuse population arménienne de son ancien vilayet. Dès le premier jour, celui-ci comprit que sans exiler les Mazloumian, tout au moins, l'ainé, Onnik, il serait impossible de « travailler » à Alep. Il joignit donc ses efforts à ceux de Chukri bey, et à eux deux ils réussirent enfin à faire venir un ordre du ministère de l'Intérieur d'exiler les Mazloumian, avec leurs familles, à Moussoul. C'était quelque chose comme une condamnation à mort. Mais le consentement de Djémal pacha était indispensable. Ayant appris que la décision était prise

au sujet des Mazlounian, Djémal pacha exigea qu'on les envoie à Jérusalem, où se trouvait à cette époque l'état-major général du front de Suez. Mais le gouverneur du Liban, Ali Munif bey, leur donna le conseil d'aller au Liban; Djémal pacha ayant approuvé cette idée, les deux frères partirent, avec leurs familles, pour Zahlé (Liban), où déjà d'autres Arméniens s'étaient réfugiés. Même dans leur exil, ces deux frères jouèrent toujours, vis-à-vis de leurs compatriotes, le même rôle de protecteurs et de sauveurs, au point que même les Turcs donnaient le titre de « *Consul arménien* » à l'aîné, Onnik Mazlounian.

C'est surtout après la nomination de Moustafa Abdulhalik bey, comme préfet d'Alep, qu'eurent lieu les effroyables massacres et les faits sur lesquels les souvenirs de Naïm bey jettent une lueur sinistre.

*
* *

« Au début, continue Naïm bey, il y avait à Alep, au
« sein de la direction des déportés, une commission spé-
« ciale chargée de l'expédition des déportés (vers le
« désert). Tant que cette fonction fut exercée par cette
« commission, les déportés furent exempts de violences
« et d'oppressions. Le gouvernement ayant compris que
« le but poursuivi par lui ne serait pas atteint de cette
« manière, destitua le préfet (Békir Sami bey) et le rem-
« plaça par Moustafa Abdulhalik bey complètement acquis
« à ses visées. Cet homme était un ennemi des Arméniens,
« et cherchait au nom du turquisme à détruire la nation
« arménienne. Les ordres communiqués par lui à la direc-
« tion des déportés étaient d'une sévérité inexplicable.
« Quelques-uns des membres arméniens du Parlement otto-
« man avaient, au prix sans doute de mille supplications,

« obtenu du ministère de l'Intérieur que leurs familles
« restent à Alep. Le ministère de l'Intérieur lui faisait
« parvenir des instructions à leur sujet, mais il cachait
« ces instructions et envoyait ces familles aussi dans le
« désert. Je connais 15 à 20 familles, dont la résidence
« à Alep, était autorisée, mais qui furent envoyées au
« désert par ses ordres ».

« Le gouvernement avait adjoint à cet homme, Abdu-
« lahad Nouri bey, pour l'aider dans sa tâche, avec le titre
« de sous-directeur général des déportés. Nouri bey
« était un homme intelligent et cruel, il était particu-
« lièrement imbu de sentiments hostiles envers les Armé-
« niens. Il était l'incarnation même de la cruauté raffinée.
« Le désastre et le malheur des Arméniens, les rapports
« successifs de leur décès, le réjouissaient à tel point qu'il
« en perdait la tête jusqu'à danser tout seul. Car tout
« ce qui arrivait était le résultat des ordres donnés par
« lui. Le gouvernement ne désirait pas, disait-il, que ces
« gens là vivent. Il racontait que quand il fut appelé
« à cette fonction, au moment de partir pour Alep, le
« Conseiller du ministère de l'Intérieur lui recommanda de
« voir Talaat pacha avant son départ. Nouri bey se rendit
« alors à la Sublime Porte. Quelques visiteurs se trouvaient
« chez le pacha. Pourtant il demanda à Nouri bey :

« — Quand est-ce que tu pars ?

« Talaat pacha, le conduisit ensuite près de la fenêtre
« et lui dit à voix basse :

« — Tu sais sans doute l'œuvre que tu dois accomplir.

« Je ne veux plus voir vivre ces maudits Arméniens en
« Turquie (1).

(1) Ce point des souvenirs de Naïm bey est confirmé aussi par Ihsan bey, ancien caïmacam de Kilis, puis de Zahlé, qui est actuellement le directeur du bureau spécial du ministère de l'Intérieur à Constantinople. Ihsan bey a fait une déclaration semblable à

« Djémal pacha avait ordonné que les cinq ou six
« familles arméniennes qui travaillaient avec leurs voi-
« tures dans le tunnel de Intilli, aillent à Damas. Le préfet
« avait communiqué cet ordre à Nouri bey qui y ajouta
« la note suivante : « Un grand gouvernement qui fait
« déporter les Arméniens par centaines de mille, a-t-il
« besoin des deux voitures démolies de quelques Armé-
« niens pour séparer ces hommes de l'expédition générale
« (vers le désert) et les envoyer à Damas? » C'était un
« homme très nerveux et très dur (1).

« Le principal collaborateur d'Abdulahad Nouri bey
« était son subordonné immédiat, Eyoub Sabri bey, un
« homme à la fois sanguinaire et corrompu. Il employa
« toute son activité à tuer et surtout à voler. Après
« qu'il eût quitté ses fonctions, ayant amassé de grandes
« richesses, il entreprit des affaires de transport et de
« commission. Cet homme qui, grâce aux butins pris aux
« Arméniens s'était enrichi, n'a jamais fait le moindre
« bienfait à aucun Arménien. L'argent était sa religion et
« sa conscience. La barbarie qu'il commettait sur les
« Arméniens n'était point dictée par un idéal national.
« S'appropriant en grande partie les sommes destinées
« au ravitaillement et à l'expédition des déportés, il

propos de cette phrase d'Abdulahad Nouri bey, et sa déclaration est transcrite de la façon suivante dans l'acte d'accusation du procès intenté contre les membres de l'Ittihad : « Ihsan bey dit que quand il était le caïmacan de Kilis, Abdulahad Nouri bey, envoyé de Constantinople à Alep, avait cherché à le convaincre que le but de la déportation des Arméniens était leur suppression, qu'il avait eu un entretien avec Talaat bey qui lui avait donné l'ordre de la suppression, et qu'en cet acte consistait le salut du pays. » (Les interrogatoires, p. 15).

(1) Abdulahad Nouri bey ne fut jamais soudoyé. « J'aime les présents — pots-de-vin, — disait-il souvent, mais j'ai peur de les accepter, j'ai peur que contre l'argent qui entrerait dans ma poche, un Arménien, même un seul, ne fût sauvé. »

« augmenta considérablement la faim et la misère de la
« plupart de ces malheureux (1).

« C'est sur les instructions de ces deux person-
« nages — le préfet d'Alep Abdulhalik bey et le sous-
« directeur général des déportés, Abdulahad Nouri bey,
« — que commencèrent toutes les opérations concernant
« le déplacement des déportés, et dès qu'il se mirent au
« travail les crimes succédèrent aux crimes.

« Un nouvel et effrayant ordre du ministère de l'Irté-
« rieur, parvenu à Alep, leur laissait toute liberté à ce
« sujet. Ils n'en avaient d'ailleurs pas besoin.

« Voici ce décret :

A la Préfecture d'Alep,

Le droit des Arméniens de vivre et de travailler sur le territoire de la Turquie est totalement aboli ; le gouvernement, assumant toutes les responsabilités à ce sujet, a ordonné de n'en même pas laisser les enfants au berceau. On a vu dans quelques provinces l'exécution de cette ordonnance. Cela étant ainsi, pour des raisons que nous ignorons, on fait des exceptions pour certains individus, lesquels au lieu d'être envoyés dans le lieu de leur exil, sont laissés à Alep, et de ce fait on met le gouvernement devant une nouvelle difficulté. Sans admettre leurs raisons, femmes ou enfants, quels qu'ils soient, même ceux qui sont incapables de se mouvoir, faites-les sortir de là et ne donnez pas prise à la population pour les défendre. La population met par igno-

(1) Le gouvernement qui au début des déportations arméniennes était très prudent, afin de dissimuler le véritable but de la déportation, décréta un crédit pour les déportés. Ce geste ne lui coûtait aucun sacrifice, puisque la somme devait être fournie par la vente des meubles et immeubles sequestrés des Arméniens déportés. Malgré cela ce ne fut qu'une formalité ; en certains endroits on donna, pendant un temps très court, un pain par jour aux déportés, et puis tout secours fut supprimé. L'argent décrété à ce propos fut approprié par les fonctionnaires turcs préposés à la surveillance des départs.

rance ses intérêts matériels au-dessus des sentiments patriotiques, et n'est pas à même d'apprécier la grande politique que le gouvernement suit à ce propos. Étant donné que les actes de suppression commis ailleurs indirectement — rigueur, accélération de marche (en cours de route), les tracas de route, les misères — peuvent être assurés là directement, employez-vous-y d'arrache-pied, sans perte de temps. Le ministère de la Guerre a informé tous les commandements d'armées que les chefs des stations militaires ne doivent pas s'immiscer dans le déplacement des déportés (1). Informez les fonctionnaires qui se chargeront de cette affaire, que sans craindre les responsabilités, ils doivent travailler à atteindre le véritable but. Veuillez me communiquer toutes les semaines les résultats de votre activité en rapports chiffrés.

Le 9 septembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAAT.

« Quand ce décret parvint à Alep, la direction générale
« des déportés avait déjà, par ordre direct du préfet, toute
« latitude d'exécuter toute opération. Le fait de charger
« un seul homme du déplacement des déportés avait pour
« but de dissimuler autant que possible les ordres qui
« seraient donnés de commettre des barbaries, d'éviter que
« beaucoup de personnes ne soient au courant des faits,
« et que le crime s'accomplisse en silence, sans s'ébruiter.
« Le camp de concentration des déportés était l'endroit

(1) Pendant un temps, les commandants des stations militaires choisissaient des artisans parmi les déportés pour la construction des bâtisses militaires. Profitant de ce fait, nombre d'Arméniens, sans même être des artisans, se firent embaucher comme ouvriers dans les stations. Les employés de l'expédition des déportés ayant adressé une plainte à ce sujet à Constantinople, le passage ci-dessus du télégramme de Talaat pacha fait comprendre que le droit de retenir des ouvriers parmi les déportés est repris aux commandants des stations militaires.

« appelé Karlik, une hauteur malfamée, à vingt minutes
« de distance d'Alep. De là les déportés étaient envoyés
« au désert. La vie des Arméniens qui s'y trouvaient
« dépendait de la fantaisie d'un brigadier de gendarmerie
« ou d'un employé préposé aux déplacements.

« Au surplus l'espoir de vivre n'existait plus pour tous
« ceux qui faisaient un pas hors d'Alep. La ligne qui s'al-
« longait de Karlik jusqu'à Der Zor, n'était qu'un nid de
« misère, un cimetière. On avait recommandé aux employés
« de confiance chargés de l'expédition des déportés, de
« ne pas s'abstenir d'employer toutes les barbaries qui
« pourraient occasionner la mort.

« Ceci est prouvé par ces deux télégrammes, envoyés
« tous les deux par le Ministre de l'Intérieur, Talaat
« pacha.

« Premier télégramme :

Nous apprenons que certains fonctionnaires ont été traduits devant le conseil de guerre avec l'accusation d'avoir agi avec rigueur et violence envers les personnes en question (les Arméniens). Bien que le fait ne soit qu'une simple formalité, il est de nature à atténuer le zèle des autres fonctionnaires. Pour ce motif, j'ordonne que de semblables enquêtes n'aient plus lieu à l'avenir.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT (1).

(1) Le mudir d'Abou Harrar, une grande station sur la ligne de l'Euphrate, était devenu la terreur des déportés qui s'y trouvaient. Avec un énorme gourdin dont il ne se séparait jamais, il assassinait qui il voulait. Sur de nombreuses plaintes il fut convoqué à Alep pour y être jugé pour la forme, mais en vertu de ce télégramme il fut immédiatement renvoyé à ses fonctions sans même être interrogé. A son retour, il déchargea son revolver sur les déportés en criant : « Vous vous êtes plaints, et quel en fut le résultat ? Me revoilà à la tête de mes fonctions. » On comprendra sans doute qu'après son retour les barbaries de cet homme, que les déportés appelaient « briseur d'os », prirent de plus grandes proportions.

« Deuxième télégramme :

La prise en considération des plaintes et des procès venant à propos de toutes sortes de questions personnelles des personnes en question (les Arméniens), pourrait non seulement retarder leur envoi (au désert), mais elle donnerait encore lieu à certaines opérations qui pourraient plus tard donner peut-être naissance à des inconvénients politiques. Pour cette raison il ne faut pas prendre en considération ces démarches et il faut donner des instructions dans ce sens aux fonctionnaires intéressés.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAÏ.

« Comme de temps en temps des plaintes étaient adressées à la Préfecture et à la direction des déportés contre différents fonctionnaires, un autre télégramme du Ministre de l'Intérieur recommanda d'accepter ces plaintes, mais de ne pas leur donner suite (1). Ce télégramme fut motivé par l'instruction secrète que la Préfecture d'Alep avait envoyée à l'administration des Postes de la même ville lui défendant de recevoir les télégrammes de plaintes envoyés par les déportés arméniens. Il semble que le directeur des Postes d'Alep ayant demandé explications à ce sujet au ministre des Postes à Constantinople, sur les démarches de ce ministre, celui de l'Intérieur avait envoyé ledit télégramme.

« Quand un pauvre malheureux dont la famille et les enfants avaient été égorgés, la fille ravie de force, l'honneur entaché, rencontrant sur son chemin un bourg, voulait envoyer un télégramme pour exposer son état

(1) Voir ce télégramme (dont l'original est en notre possession) dans le chapitre intitulé « *Les documents officiels* » du présent travail.

« lamentable et pour demander du secours, les employés
« du télégraphe lui faisaient des reproches : pourquoi
« voulait-il envoyer des dépêches dans ce style ?

« Mais c'était déjà des plaintes de condamnés à mort,
« elles ressemblaient aux voix venant des tombes. Le
« gouvernement avait peur de ces voix ; c'était un sup-
« plice pour lui de les entendre ; il ne voulait pas les
« entendre. »

* * *

Ainsi donc le peuple arménien parvenu au désert était condamné à une mort inévitable, et les bourreaux qui devaient réaliser ce crime affolant étaient effectivement des hommes à la hauteur de leur tâche. Le préfet d'Alep, Moustafa Abdulhalik, le sous-directeur général des déportés, Abdulahad Nouri, le collaborateur de celui-ci, Eyoub bey, le délégué de l'Ittihad, Djémal bey, et une multitude de fonctionnaires subordonnés, les uns plus sanguinaires que les autres, s'étaient consacrés de tout cœur à cette « œuvre sacrée » comme on l'appelait dans les documents officiels.

CHAPITRE II

LES MASSACRES DE RÈS-UL-AÏN

Le premier grand crime que ces hommes commirent fut le massacre de Rès-ul-Aïn. Nous avons déjà vu, dans les préliminaires des souvenirs de Naïm bey, dans quelle situation se trouvaient les Arméniens qui y étaient exilés. Au début, les survivants des caravanes de femmes et d'enfants venant des provinces intérieures qui y erraient étaient tués ou y mouraient de misère, de froid ou de faim. Mais petit à petit une foule énorme, venant du long de la ligne du chemin de fer d'Anatolie et de Cilicie, s'y était entassée. Nous avons déjà dit que le caïmacam de l'endroit, Youssouf Zia bey, était un homme bon qui envoyait télégrammes sur télégrammes à Alep pour prier de ne plus envoyer de déportés à Rès-ul-Aïn, étant donné qu'il ne pouvait même pas assurer l'abri à ceux qui y étaient déjà.

Naïm bey écrit à ce sujet :

*
*
*

« A l'époque où l'envoi des déportés à Rès-ul-Aïn se
« faisait en chemin de fer, le caïmacam Youssouf Zia
« bey informa qu'il n'y avait plus de place à Rès-ul-Aïn
« pour loger les Arméniens, que 5-600 déportés mou-
« raient tous les jours, que l'on ne trouvait plus le temps

« ni pour renvoyer plus loin les biens portants, ni pour
« enterrer les morts. »

« On lui répondit dans les termes suivants :

Activez les renvois, de cette façon ceux qui ne sont pas
en état de mourir tomberont morts à quelques heures de
distance de la ville, et le district serait ainsi débarrassé
aussi bien des vivants que des morts.

« Les derniers rapports de l'employé chargé de l'envoi
« et ceux du caïmacam de la localité montrent que dans
« l'espace de quatre mois 13 à 14.000 Arméniens sont
« morts de faim et de maladies. »

* * *

Telle était la situation dans laquelle se trouvaient
les déportés arméniens à Rès-ul-Aïn, au moment où l'on
comptait à Alep de les supprimer. Tout démontrait
que Youssouf Zia bey ne voudrait pas être l'instrument
de ce crime. Mais il y avait un obstacle plus grand
encore dans la personne d'Ali Souad bey, gouverneur
de Der Zor. Celui-ci était un homme bien meilleur et
bien plus influent que Youssouf Zia bey. Rès-ul-Aïn
étant dans la circonscription de son administration, il
avait fait jusque-là tout son possible afin d'atténuer les
calamités des déportés arméniens qui y étaient accu-
mulés. Il avait fait dresser les tentes des Arméniens sur
une hauteur près du village, il avait même établi une
sorte de quartier dans le village pour ceux des Arméniens
qui ayant quelques capitaux pourraient y tenir boutique.
Dans ce quartier qui, du nom du gouverneur s'appelait
« *Souadié* », les Arméniens avaient immédiatement ouvert
des magasins de tailleurs, de cordonniers, d'épiciers, de
fruitiers et 80 fours de boulangers. Parmi les déportés

arméniens il y avait un grand nombre d'architectes, de maçons, de tailleurs de pierre et d'autres artisans. L'Administration militaire leur faisait construire un grand hôpital pour les soldats. Plus de 60 maîtres maçons travaillaient à cette construction et recevaient en retour des provisions de bouche pour eux et leurs familles.

Souad bey avait placé un Arménien même dans l'Administration des déplacements des déportés arméniens. Cet Arménien était un maître d'école de Cilicie, M. Khéroyan, qui me rapporta les propos que Souad bey tint un jour au caïmacam de l'endroit :

— N'examinons pas pourquoi les Arméniens sont déportés, cela ne nous regarde pas ; nous pouvons nous comporter avec eux comme bon nous semblera ; nous pouvons, à notre guise, les supprimer ou les laisser en vie, les protéger ou profiter de leur travail. Nous ne pouvons pas supprimer le malheur qui les accable, mais nous pouvons l'atténuer. Je suis persuadé que grâce à leur travail, ces déserts seront transformés, en peu de temps, en champs fleuris, et qu'à la place de ces huttes de magnifiques demeures seront érigées.

Et dire que là-bas, à Alep, on élaborait le plan de massacrer entièrement cette population !

Cependant même ce brave homme n'est pas exempt de reproches. On aurait dit que le destin voulait que dans ces jours d'immoralité générale, aucun fonctionnaire turc ne pût demeurer entièrement honnête, juste et propre. Associé avec un individu abject nommé Durri, Souad bey avait acheté une ferme située près de Rès-ul-Aïn. Il ne pouvait naturellement pas s'occuper de cette ferme. Durry bey qui surveillait les travaux avait déjà une très mauvaise réputation. Au début des déportations, ayant été envoyé à Kharpout, chargé d'une mission par l'administration allemande du chemin de fer de



Moustafa Abdulhalik bey, gouverneur d'Alep.



*Moustafa Kémal pacha, commandant de l'armée « Yilderim »
et chef du mouvement nationaliste actuel.*

Bagdad, il avait fait arrêter au bord de l'Euphrate plusieurs caravanes, avait choisi les plus jolies filles et, en les menaçant du revolver, il les avait toutes violées avec quelques-uns de ses amis aussi dévergondés et aussi ignobles que lui. Après avoir assouvi leur bestialité, ils avaient précipité leurs victimes plus mortes que vives dans le fleuve.

Pour procurer à la ferme des travailleurs gratuits, il avait choisi, parmi les déportés de Rès-ul-Aïn, trente familles en leur assurant qu'en allant travailler dans la ferme elles ne seraient pas envoyées plus loin dans le désert. A cette époque de terreur, où être envoyé au désert signifiait une condamnation à mort, la proposition de Durri bey paraissait naturellement comme une grâce. Beaucoup s'étaient empressés de répondre à son invitation, mais il n'avait choisi que les familles qui avaient chez eux une, deux ou plusieurs jolies filles. Le prix du salut était l'honneur de ces vierges. Et toutes étaient violées par lui, souvent dans des circonstances effroyables. Il tuait celles qui lui résistaient et se débarrassait de leurs cadavres en les faisant jeter dans le fleuve. Quant à celles qui de force avaient subi ses lubricités, il les offrait aux chefs de la tribu arabe Beggara établie aux environs(1).

Souad bey apprenait toutes ces choses, mais n'en manifestait pas son indignation, car Durri était son associé, et de plus, le père de ce dernier, un ancien trésorier payeur du vilayet de Kharpout, était l'un de ses meilleurs amis. Et pour avoir fermé l'œil sur les actes

(1) Le trésorier ambulant de la construction du chemin de fer de Bagdad, M. Biondi (Suisse), réussit à sauver quelques-unes de ces filles et de les envoyer à Alep. Entre autres une fillette de 13 à 14 ans, appelée Aghavni, originaire de Brousse, qui, après avoir été violée par Durri bey, avait pris la fuite, fut recueillie par ce Suisse et expédiée à Alep, dans une caisse ajourée, comme effet appartenant à la Compagnie.

de Durri bey, il ne put empêcher le renouvellement d'actes semblables commis par d'autres. C'est ainsi que dans les mêmes conditions le mufti de Rès-ul-Aïn prit possession de 30 familles, un nommé Ismaïl bey de 30 autres familles, un autre, Hussein bey, également de 10 familles. Toutes ces familles au prix de la virginité de leurs filles et des travaux forcés devaient rester quelque temps dans les fermes de ces individus, pour être plus tard expédiées plus loin et massacrées.

Cependant, quoi qu'il en soit, à comparer avec les autres fonctionnaires turcs, Souad bey était un bienfait de Dieu pour les exilés arméniens se trouvant alors dans ces parages. Avant de retourner à Der Zor il avait recommandé à Youssouf Zia bey de ne pas agir contre ses ordres et de s'occuper des Arméniens.

Le caïmacam n'était déjà pas disposé à agir autrement, bien que d'Alep on ne le laissât pas en paix. Les instructions suivaient les instructions; Abdulahad Nouri bey envoie même des ordres très sévères à l'employé chargé spécialement de l'envoi des déportés, mais ils ne sont pas exécutés non plus.

Mais il est bon que Naïm bey raconte lui-même ces faits :

* * *

« Les instructions envoyées d'Alep à l'employé pré-
« posé à l'envoi des déportés de Rès-ul-Aïn, ne sont pas
« exécutées, écrit-il dans ses mémoires. Abdulahad Nouri
« bey alla personnellement à Rès-ul-Aïn, où pressant
« de près Adil bey, l'employé chargé de l'envoi des dépor-
« tés, il apprit que celui qui s'opposait au renvoi des
« Arméniens dans le désert était le gouverneur de Der
« Zor, Souad bey.

« A son retour d'Alep, Nouri bey fit un rapport au
« préfet Abdulhalik bey, lequel commanda immédiate-
« ment à Ali Souad bey :

« Le fait d'avoir laissé des milliers d'Arméniens à Rès-
ul-Aïn est contraire au but sacré du gouvernement. Expul-
sez-les de là. »

« Souad bey répondit :

« Les moyens de transport manquent pour déporter les
populations. Si le but poursuivi est de les faire tuer, je ne
puis ni le faire, ni le faire faire. »

« Moustafa Abdulhalik bey envoya ce télégramme au
« ministère de l'Intérieur, à Constantinople, en y joi-
« gnant le rapport suivant sur Ali Souad bey :

Au Ministre de l'Intérieur,

Du rapport du sous-directeur général des déportés qui
dernièrement avait été faire une inspection à Rès-ul-Aïn,
il ressort que les Arméniens y envoyés, y ayant été
laissés jusqu'à ce jour, s'y sont tout bonnement établis, et
que celui qui les défend et les autorise n'est autre que le
gouverneur de Der Zor, Ali Souad bey.

Bien qu'il lui soit maintes et maintes fois écrit que
l'entassement des milliers d'Arméniens dans un bourg
comme Rès-ul-Aïn qui a une grande importance locale, et
leur non-envoi sous prétexte que « les moyens de transport
manquent », attirerait des responsabilités est resté sans
résultat.

L'attachement et la protection que Souad bey leur
(Arméniens) montre ont pris des proportions étonnantes.
On raconte qu'il fait lui-même la toilette de certains enfants
(arméniens) qui se trouvent chez lui et il se lamente
sur les malheurs de leurs parents. De cette façon, les Armé-
niens envoyés dans ces parages jouissent d'une vie heureuse
et sont reconnaissants à Souad bey.

Mais comme le maintien de cette situation serait la cause du retard involontaire du renvoi des déportés d'Alep, nous nous adressons à Votre Altesse Ministérielle pour demander une ordonnance à ce sujet.

Le 23 décembre 1915.

Le préfet,
Moustafa Abdulhalik.

« C'est sur ce rapport que peu après Ali Souad bey
« allait être révoqué. »

*
* *

Les choses en restèrent dans cet état jusqu'en février 1916. Dans ce mois-là arriva à Rès-ul-Aïn l'un des exécuteurs des plus cruels et des plus infâmes des massacres arméniens, Djévdet bey, l'ancien vali de Van, beau-frère d'Enver Pacha, ministre de la Guerre. Après avoir perpétré les massacres de Van, il avait été à Mouch où il avait de même ordonné des massacres, puis il s'était rendu à Bitlis pour parachever les massacres de Moustafa Abdulhalik bey. Ayant été nommé vali d'Adana en février 1916, il se rendait à son nouveau poste par Rès-ul-Aïn où se trouvaient, à cette époque, près de 50.000 déportés arméniens. Le caïmacam s'était empressé d'aller au-devant de lui avec une escorte dans laquelle se trouvait par hasard l'un des médecins arméniens de la Compagnie du Chemin de fer de Bagdad, le docteur Hréchedaguan. Le docteur nous raconta plus tard que la première des choses remarquées par Djévdet bey fut la colline sur laquelle se trouvaient les milliers de tentes des Arméniens. Djévdet bey, croyant que c'étaient des tentes de troupes s'informa de la direction qu'allaient prendre ces soldats. Le caïmacam lui répond que ce ne sont pas des soldats mais des déportés arméniens. Dès qu'il entend cela,

Djévdet bey, sans se douter qu'il y avait un Arménien dans son auditoire, se met à crier :

— Il reste donc encore de ces chiens ! Je te commande de les massacrer tous.

Le caïmacam refusa de lui obéir, disant qu'il ne pouvait pas verser le sang de tant d'innocents qui ne lui avaient fait aucun mal.

— Tu ne sais donc pas quel programme poursuit le gouvernement ? répond Djévdet bey.

Et il le menace de le faire révoquer. Même, joignant l'action à la parole, il fait appeler sur-le-champ l'employé du télégraphe et met Constantinople au courant de la situation.

Le résultat ne pouvait être qu'une révocation ; c'est ce qui se produisit. Youssouf Zia bey fut déplacé de Rès-ul-Aïn et dix jours plus tard, au commencement de mars, arriva un nouveau caïmacam, un jeune homme du district de Kotchana de Roumélie, Kérim Réfi bey, une créature de Djevdet bey (1).

A l'occasion de la déportation arménienne, le gouvernement avec des intentions particulières avait appelé aux fonctions spécialement de ces hommes qui, pendant la guerre balkanique, ayant été proscrits avec leurs familles, avaient émigré à Constantinople. Toute l'amertume des souffrances subies et la soif de vengeance palpitaient dans leurs cœurs. Voilà pourquoi ils montrèrent une sauvagerie si effrayante, bien que les Arméniens n'avaient eu aucun rôle dans leurs souffrances d'antan ; et même, dans le cours de la guerre balkanique, les

(1) Il était dit que pareil à tout fonctionnaire turc, Youssouf Zia bey ne devait pas rester sans reproches. Celui-ci aussi emmena avec lui deux Arméniennes, deux sœurs, originaires de Brousse ; on dit même qu'il s'est marié avec l'aînée, mais nous avons rencontré cette dernière à Alep, violée, délaissée et mourante de faim.

soldats arméniens des armées ottomanes se battirent sur tous les fronts avec une énergie héroïque, ainsi que cela a été reconnu par tous les officiers turcs en général. Ils exerçaient donc sur les Arméniens la revanche des coups reçus des Bulgares, des Serbes et des Grecs.

Le nouveau caïmacam était un de ces hommes, qui devint un admirable instrument entre les mains des hyènes d'Alep, devant lesquels le champ était libre puisqu'ils avaient réussi à faire destituer aussi le gouverneur de Der Zor, Ali Souad bey.

Kérîm Réfi bey commença la déportation le 17 mars. Cette opération avait été confiée aux Tchetchènes à la tête desquels se trouvait le président du Conseil municipal de Rès-ul-Aïn, Arslan bey. Voilà comment s'explique à leur sujet Naïm bey dans ses souvenirs :

*
* *

« On forma une bande de Tchetchènes de Rès-ul-Aïn
« sous prétexte de préserver les exilés lors de leur marche
« de toute attaque. Cette bande fut armée. Ces hommes
« qui devaient soi-disant faire la garde de corps aux
« déportés, avaient la mission de les dévaliser et de les
« massacrer en route.

« L'ordre de l'événement tragique de Rès-ul-Aïn fut
« donné directement d'Alep. Il était adressé aux chefs
« de ladite bande. Quelques-uns de ces derniers allèrent
« à Alep pour se concerter avec le vali Moustafa Abdulha-
« lik bey (1). Quatre ou cinq jours après ceux-ci étant

(1) Au nombre de ceux-ci se trouvaient Hussein, bey, le frère d'Arslan bey, qui, après la mort de ce dernier (au commencement de 1917) fut nommé président du Conseil municipal de Rès-ul-Aïn. Les deux frères jouèrent un grand rôle aussi dans les massacres de Der Zor. Hussein bey allait constamment à Alep pour vendre les objets que son frère, leurs acolytes et lui-même prenaient aux déportés.

« rentrés, le caïmacam (Kérim Réfi bey), par une dépêche
« chiffrée, informa le vali de leur retour et des instruc-
« tions qu'il avait reçues. »

*
* *

Les massacres succédèrent presque aux déplacements, car ils eurent lieu dans des endroits très proches, principalement sur les bords de Djirdjib et sur le chemin qui conduit à Chéddadé. On faisait partir les Arméniens par groupes et on les massacrait de la façon la plus barbare. Parfois quelques hommes s'en échappaient et revenaient à Rès-ul-Aïn (il était impossible de se réfugier ailleurs) où ils racontaient les horreurs commises. On peut s'imaginer l'émotion intense et les frayeurs auxquelles se laissait aller cette population sans défense qui avait entendu ces scènes horribles, quand on venait la déloger pour la conduire à l'abattoir à coups de fouet, de crosse, de gourdin ou de botte. On n'épargna ni les malades, ni les enfants, ni les vieillards.

Les massacres durèrent des mois. Ils continuaient encore en juin quand Adil bey, l'employé préposé au déplacement des déportés, considérant sa mission terminée, se mit en route pour Alep, les poches pleines de milliers de pièces d'or. Car les déportés ayant été mis en route sans aucun moyen de transport, n'avaient pu presque rien emporter avec eux. D'ailleurs sachant bien que quelques heures plus tard, ils allaient être mis à mort, ils ne voulaient pas se charger de colis inutiles. Bien des semaines après leur expulsion, leurs meubles et leurs tentes restaient encore au sommet de la colline où ils s'étaient installés. Il y avait eu à la fin un pillage général où Adil bey s'était adjugé une bonne part. A tous ceux qui étaient allés chez lui pour lui souhaiter un bon voyage,

il ne s'était pas gêné pour recommander ouvertement :

— N'en laissez pas un seul vivant. Massacrez surtout impitoyablement les petits qui ont plus de 5 à 7 ans, car si vous les laissez vivre ils pourraient plus tard vouloir se venger sur nous (1).

Mais après son départ, Kérim Réfi bey fut obligé d'arrêter les déportations comme les massacres. A cette époque Zéki bey était déjà arrivé à Der Zor comme gouverneur à la place de Ali Souad bey, et comme les massacres y avaient déjà commencé, il avait besoin de bras pour mener à bonne fin l'œuvre infernale. Ce n'était pas une mince besogne que de massacrer près de 200.000 personnes. Il était embarrassé devant l'énormité du travail. Il avait été forcé de faire venir à Der Zor les Tchétchènes exécuteurs des massacres de Rès-ul-Aïn, qui étaient allés joindre leurs compatriotes à Séfa. Malgré cela, les massacreurs étaient encore insuffisants pour les victimes. Se rendant bien compte qu'avec les Tchétchènes seuls il ne pourrait jamais exterminer tout le monde, Zéki bey promit les vêtements des victimes aux tribus arabes des environs de Der Zor si celles-ci aidaient à l'exécution des massacres. Elles acceptèrent le marché, et c'est ainsi que la plus grande part des Arméniens fut égorgée par ces tribus.

A cause de cette absence momentanée des Tchétchènes, les deux ou trois cents familles arméniennes restées à Rès-ul-Aïn, respirèrent un peu. Mais ce répit ne devait pas durer longtemps. Au moment où des massacres avaient lieu à la fois à Rès-ul-Aïn et à Der Zor, Djevdet bey était arrivé à Adana. Il avait passé par Intilli où l'on poussait activement la construction du

(1) C'était pour ainsi dire le mot d'ordre. Tout fonctionnaire recommandait partout, aux exécuteurs des massacres, d'agir de la même façon.

tunnel du chemin de fer de Bagdad. Plus de 50.000 Arméniens, détachés des caravanes y travaillaient, depuis qu'ils avaient été déportés, pour un morceau de pain. De nombreuses personnes riches et ayant des situations en vue, devenues de simples ouvriers, y cassaient des pierres ; elles étaient contentes de leur sort, car elles se croyaient à l'abri du danger d'être envoyées dans le désert. La plupart d'entre elles étaient des femmes et des enfants astreints à un travail des plus pénibles.

Déjà à la fin de 1915 on avait tenté de faire renvoyer ces ouvriers.

Naïm bey écrit à ce sujet :

* * *

« La plupart des employés dans la construction et
« l'administration du chemin de fer étaient des Arméniens.
« Le Gouvernement, comme s'il redoutait l'inconvénient
« de leur présence, donna l'ordre suivant :

N° 801.

A la Préfecture d'Alep,

Il est décidé de renvoyer dans leur lieu d'exil les Arméniens employés en général dans tous les établissements, au chemin de fer comme dans d'autres constructions, et le ministère de la Guerre a informé à ce sujet tous les commandements des armées. Communiquez-moi les résultats.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

« Là-dessus on demanda les noms de ces Arméniens
« au commissariat militaire du chemin de fer. A cette
« occasion, aussi bien le commissaire du chemin de fer
« Khaïri bey que Djémal pacha, se montrèrent très
« humains. L'injustice de Talaat pacha est d'autant

« plus criante que les employés du chemin de fer, Armé-
« niens pour la plupart, en dépit des multiples barbaries
« subies, n'avaient, dans le cours de 4 à 5 ans de guerre,
« rien fait autre que de travailler avec fidélité. Nulle
« part, dans leur travail, ils n'avaient donné naissance
« au moindre incident.

« Mais bientôt la question fut de nouveau agitée par
« le télégramme suivant :

N° 840.

A la Préfecture d'Alep,

Nous apprenons qu'à commencer des environs d'Intilli et d'Aïran jusqu'à Alep, sur toute la longueur des chemins se trouvent 40 à 50.000 Arméniens, pour la plupart des femmes et des enfants. Seront punies de la façon la plus sévère toutes les personnes qui occasionnent une agglomération de miséreux sur ces points si importants pour les envois de troupes. En conséquence, de concert avec le vilayet d'Adana, renvoyez immédiatement ces Arméniens, à pied, dans les lieux de leur exil (au désert) sans les faire passer par Alep. J'attends avec impatience que d'ici une semaine vous m'en communiquiez le résultat.

Le 16 janvier 1916.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

« Le même jour arriva aussi le télégramme suivant
« comme complément du précédent :

A la Préfecture d'Alep,

Supplément au télégramme n° 840 du 16 janvier 1916.

Ceux des Arméniens laissés à Intilli et à Aïran qui travaillent dans les constructions (du chemin de fer), ne les renvoyez pas jusqu'à l'achèvement de ces travaux. Mais leur cohabitation avec leur familles n'étant pas autorisée, installez-les provisoirement aux environs d'Alep dans des locaux appropriés. Les femmes et les enfants qui

restent sans soutiens, renvoyez-les tout de suite (vers les déserts) conformément au télégramme précédent.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

« L'envoi de ce dernier télégramme était motivé par la
« protestation faite par les ingénieurs de la Société de
« Construction du chemin de fer (1). Car l'éloignement
« des ouvriers arméniens signifiait l'arrêt de la construc-
« tion. Des groupes des familles de ces derniers furent
« emmenés à Alep. Elles devaient habiter dans les vil-
« lages. On écrivit leurs noms, on forma des cahiers,
« les malheureuses commencèrent à espérer, mais leur
« espoir fut vain. La police les faisait partir au fur et à
« mesure. Elles présentèrent une requête. On prenait,
« disait-on, en considération la requête, mais on n'en fai-
« sait aucun cas. Les pauvres femmes se traînaient d'un
« bureau à l'autre. Des jours passèrent, il n'était plus
« besoin de requête, ni d'action. Le ministère de l'Inté-
« rieur, sur une demande du vilayet d'Alep, venait
« d'annuler l'ordre antérieurement donné suivant lequel
« ces femmes devaient être installées dans les villages
« des environs d'Alep. Le nouveau télégramme était très
« catégorique :

N° 860,

A la Préfecture d'Alep,

Réponse au message chiffré du 27 janvier 1916.

Persuadez-les que leurs maris viendront les retrouver plus tard et renvoyez-les au lieu de leur exil.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(1) Sont dignes d'une mention spéciale les ingénieurs suisses qui s'y trouvaient et en particulier le chef des ingénieurs de Intilli, M. Köppel, qui firent tous les efforts pour sauver la vie des Arméniens qui travaillaient chez eux, mais ce fut peine perdue.

« Et il fut fait ainsi ; un jour on mit à l'improviste les
« femmes requérantes en route pour le désert de Meskéné
« et de là pour Der-Zor. »

*
*
*

Mais toutes n'avaient pas été envoyées si loin. Moyennant des gratifications et grâce à la protection des ingénieurs de la Compagnie du chemin de fer, la plupart avaient pu s'arrêter à Intilli, à Aïran, à Bahtché, de sorte que lors du passage de Djévdet bey la grande majorité se trouvait encore là ; y étaient surtout les hommes. Sans attacher d'importance à la protestation des ingénieurs suisses, par l'intermédiaire du chef de la gendarmerie de Bahtché, un horrible monstre dénommé Yachar bey, auquel prêtèrent leur concours tous les fonctionnaires et la population turque des environs, Djévdet fit partir les Arméniens par groupes avec des recommandations précises. Ce n'était pas en réalité une déportation, mais un véritable massacre. Ces déportés étaient venus par la route Marache-Aïntab. Tout d'abord avaient été égorgés 1.800 jeunes hommes préalablement sélectionnés. Les groupes suivants avaient passé par ce chemin de douleur en piétinant les cadavres des précédents, ils ont rencontré par dizaines des jeunes filles toutes nues, ignominieusement violées et pendues par leurs cheveux aux branches des arbres (1).

Quand tous les groupes furent renvoyés, des centaines de tout petits enfants restés sur les routes, nus et affamés, gémissaient sous les arbres ou près des cadavres. M. Köppel les ayant fait ramasser, les fit transporter dans des caisses

(1) Presque dans les mêmes jours sur les mêmes routes furent également massacrés des prisonniers anglais et indiens, dont une partie était employée à la construction du tunnel d'Intilli.

vides de dynamite, à son orphelinat d'Intilli. Quelques jours plus tard le directeur allemand de la construction du Chemin de fer de Bagdad, son chef, lui faisait des reproches sévères à cause de sa conduite charitable.

De ces groupes de déportés qui suivant la ligne Marache-Aïntab, allaient à Mardin, un sur dix à peine put arriver à destination ; ils étaient égorgés et décimés en route. Une partie de ceux-ci, 500 personnes, avaient été conduites à Rès-ul-Aïn où elles avaient trouvé cent autres familles arméniennes qui n'avaient pas été massacrées parce que les Tchétchènes étaient occupés à Der Zor. Mais quand la déportation de Der Zor fut achevée, et les massacres en furent plus faciles, les Tchétchènes revinrent vite à Rès-ul-Aïn et en firent sortir les déportés qui y restaient avec ceux venus d'Intilli et les chassèrent jusqu'aux environs de Chédadé où ils allaient être massacrés avec les derniers restants des Arméniens de Der Zor.

* * *

En avril, pendant que les massacres de Rès-ul-Aïn avaient lieu et les routes étaient jonchées des cadavres d'enfants aux mamelles, de filles aux seins coupés, de femmes et d'hommes empalés, l'explorateur germanophile suédois, Swen Hedin, passa par là. Une pierre se serait émue en voyant les cadavres de ces martyrs innocents, égorgés de la façon la plus cruelle. M. Swen Hedin n'avait même pas ce morceau de pierre à la place du cœur. Il fit l'éloge des Turcs à Constantinople et arrivé en Europe il dénia les massacres arméniens dont il avait été un témoin oculaire...

Presque vers la même époque, Von Mükke, le fameux commandant du croiseur allemand *Emden*, se rendit

à Djarablous en passant par Rès-ul-Aïn. A ce moment se trouvait également à Djarablous la femme de l'un des médecins de la Compagnie de Construction du chemin de fer de Bagdad, Mme Hréchedaguian qui était allemande. Mme Hréchedaguian, dont nous tenons ce récit, parle à Von Mükke des massacres des Arméniens et lui demande ce que l'Allemagne, après la signature de la Paix, répondra au monde civilisé à propos de ces sauvageries commises sous ses yeux.

Von Mükke répond :

— Il n'y a pas de quoi se faire de mauvais sang, Madame; après la signature de la Paix il y aura tant de questions à régler que pas même une poule n'agitiera ses plumes à cause des Arméniens !...

CHAPITRE III

LES MASSACRES DE DER-ZOR

Pendant que les massacres de Rès-ul-Aïn étaient sur le point de finir, on'avait déjà commencé à Der Zor des massacres autrement plus effrayants par lesquels Zéki bey devait supprimer les 200.000 Arméniens déportés.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que Zéki bey adressait impatiemment des télégrammes au vilayet d'Alep afin de se faire envoyer les Arméniens qui se trouvaient dans cette ville et ses environs.

Le Gouvernement n'était pas moins impatient. Pour démontrer la cause de cette impatience nous sommes obligés de faire une digression et ce sera une occasion de jeter quelque lueur sur une page d'histoire.

*
*
*

La cessation des campagnes des Dardanelles, que le Gouvernement Jeune-Turc glorifia comme la plus brillante victoire de l'histoire ottomane, avait laissé très sceptique le peuple turc, étant donné que les pertes en avaient été effrayantes. La meilleure et la plus grosse partie de l'armée turque avait été anéantie sous le feu anglais. D'un bout à l'autre, Constantinople était devenu un vaste hôpital. Les blessés y arrivaient tous les jours par milliers et sans discontinuer. Quand les Anglais se retirèrent — personne ne voulait croire qu'ils avaient pris la fuite, comme le Gouvernement l'annonçait — il restait si peu

d'unités de l'armée qui défendait les détroits que le Gouvernement turc ne put jamais en former un groupe considérable pour faire passer une revue triomphale à Constantinople afin de stimuler l'esprit de résistance turque sur le point de s'éteindre définitivement.

L'opinion publique en Angleterre, et en général dans les pays de l'Entente, fut peut-être déçue de l'insuccès de cette expédition, mais on peut être certain qu'elle fut le coup de grâce donné à l'Empire ottoman, car elle anéantit complètement l'armée d'élite et vigoureuse formée des Turcs d'Anatolie, pivot de la puissance turque depuis des siècles qui, atteinte cette fois-ci jusqu'à la racine, ne pourra peut-être jamais plus se relever. Les victoires remportées à Bagdad et en Palestine ne se seraient peut-être jamais produites sans l'expédition des Dardanelles.

Après la retraite des Anglais, il ne fut plus question de l'armée turque pendant de longs mois. Les communiqués officiels étaient muets sur tous les fronts à la fois. Mais les nouvelles des défaites, quelque dissimulées qu'elles fussent, arrivaient toujours aux oreilles du peuple turc. La reprise de Kut-el-Amara et la reddition du général Tawsend enthousiasmèrent un moment le peuple turc mais bientôt survint la chute de Bagdad et les communiqués officiels Turcs furent réduits à l'invariable et désespérant cliché « Rien de nouveau à signaler sur les fronts », par lequel avaient été annoncées les défaites précédentes.

Durant toute cette période, l'opinion publique ottomane fut bercée par les nouvelles des victoires allemandes en Europe. Les Turcs, après avoir lu ces nouvelles, demandaient entre eux : « Tout cela est fort bien, mais que faisons-nous donc nous-mêmes ? » Presque la moitié du pays se trouvait entre les mains de l'ennemi. Le Gouvernement était incontestablement gêné. Il avait à la



Une réunion organisée par les officiers allemands pour exciter les Arabes contre les Anglais.



Proclamation solennelle du djihad (Guerre Sainte).

fois besoin d'hommes et d'argent, mais il lui manquait l'appât pour pousser le peuple à un nouveau sacrifice. Ce fut encore l'Allemagne qui lui procura cet appât en lui inculquant l'idée de former l'armée « *Yildirim* ».

Cette armée devait reconquérir Bagdad. Les Allemands réussirent bien vite à leurrer la stupidité des Turcs par la perspective de sauver des mains des Anglais cette ville sacrée du Califat, et grâce à ce moyen ils purent décider le peuple turc à un emprunt au nom de l'armée qui allait être formée. On lui avait donné un beau et symbolique nom : « *Yildirim* » (Foudre), et l'on affirmait qu'elle allait tomber comme la foudre sur « la nation mille fois maudite et abhorrée » — comme on appelait les Anglais — et délivrerait la ville sainte de leurs mains sacrilèges. Le général Falkenheim, le vainqueur de Roumanie, devait mener personnellement les opérations et l'on nommait pour le seconder le plus capable des généraux turcs, Moustapha Kémal pacha qui avait acquis une grande popularité lors de la défense des Dardanelles.

Jamais l'Allemagne n'avait autant travaillé pour inciter les peuples turcs et arabes contre l'Angleterre, qu'à l'époque de la formation de l'armée « *Yildirim* ». Pour rendre l'expédition sympathique au peuple arabe, les officiers allemands en costume arabe organisaient des cérémonies à Alep et sur toute la ligne de Bagdad, montraient des tribunes sur lesquelles on voyait en gros caractères « Gott strafe England ! » (Dieu punisse l'Angleterre !) ainsi qu'on peut le voir sur la photographie qui accompagne ce travail (Fig. 8). Les Allemands cherchaient à rendre la réoccupation de Bagdad comme un idéal pour l'élément arabe. Un Circassien nommé Hikmète bey (1)

(1) Ce Circassien s'était battu comme volontaire sur le front du Caucasse. Puis il fut nommé chef de la police de Diarbékir d'où il partit chargé de cette mission. Bien plus tard on l'envoya

était envoyé en mission spéciale dans les déserts de la Mésopotamie pour y soudoyer et surveiller les cheikhs et les chefs de tribus arabes. Grâce à ses efforts, le plus important des chefs des Arabes nomades, le cheikh Hachim dont l'influence s'étendait tout le long du cours de l'Euphrate, avait promis de contribuer à la formation de l'armée de « *Yildirim* » (1).

La haine contre les Anglais que l'on cherchait ainsi à propager parmi les Arabes n'était point une méthode nouvelle pour les Allemands. La déclaration du *djihad* (la guerre sainte) dont ils furent les instigateurs, était pour eux un prétexte pour inciter les Arabes contre les Anglais, et dans cette intention ils avaient publié en Allemagne une brochure en langue arabe que tout Allemand et toute Allemande avaient la mission de répandre dans le monde arabe. A Alep ce fut Mme Koch qui remplit cette mission. C'était une femme célèbre à tous les points de vue, dont le mari était depuis 30 ans le représentant à Alep de la maison commerciale allemande Lüticke. M. Koch était un brave homme que sa femme menait par le bout du nez, au point que pour le présenter à quelqu'un l'on disait habituellement : M. K..., le mari de Mme Koch ! » Au début Mme Koch mani-

à Damas pour inciter les Circassiens des environs à aller se battre contre les Anglais. A son retour à Alep il fut nommé directeur de la police de cette ville et la veille de l'entrée des Anglais à Alep il prit la fuite avec les autres fonctionnaires turcs.

(1) Le cheikh Hachim était un rusé ; je suis persuadé qu'il avait fait les mêmes promesses aux Anglais dont il recevait également l'argent. Cet homme vint plus tard à Alep et reçut de grands honneurs et des cadeaux de la part de Moustapha Kémal pacha. Il se trouvait encore à Alep quelques jours avant la reddition de cette ville. Il était venu offrir ses services à Moustapha Kémal pacha, qui, après la défaite en Palestine, s'était réfugié à Alep. Le cheikh Hachim reçut du pacha 10.000 fusils et des munitions, et retourna au désert.

festait une haine farouche pour les Arméniens, mais plus tard elle fut tellement émue par l'effroyable malheur qui s'abattit sur le peuple arménien qu'un fouet à la main elle rossait d'importance tout agent de police qui malmenait un Arménien dans les rues d'Alep. Même à un moment donné, elle hospitalisa et soigna nombre d'orphelins arméniens que plus tard le gouvernement lui ravit.

Ce fut cette femme qui commença à répandre à Alep ladite brochure en arabe, dont le dernier paragraphe de la page 10 déclarait que nul ne serait considéré comme un véritable mahométan, digne du salut éternel, s'il ne tuait au moins quatre chrétiens. Or dans les milieux arabes, il n'y avait en fait de chrétiens que des Anglais. Ce livre fit tant de bruit et de sensation que le gouvernement turc fut obligé de faire saisir tous les exemplaires, sans oublier ceux qui se trouvaient en la possession de Mme Koch, et de les détruire.

Dans ces conditions se préparait le plan de la reprise de Bagdad. L'armée qui allait être formée devait se rendre en Mésopotamie en suivant l'Euphrate. Depuis quelques temps la route Meskéné-Der Zor était étudiée par des officiers et des ingénieurs allemands. La présence d'une grande masse d'Arméniens tout le long de cette route leur causait des inquiétudes, d'autant plus qu'ils étaient persuadés que les déportés arméniens étaient en relations avec les espions arabes envoyés par les Anglais pour inspecter les environs de Moussoul et de Der Zor. Sur les observations réitérées des Allemands, le gouvernement envoyait télégrammes sur télégrammes pour pousser au plus tôt jusqu'à Der Zor les Arméniens qui se trouvaient le long du fleuve, où ils devaient être égorgés d'une façon cruelle.

La cause principale de l'empressement que les Alle-

يجب تشكيل جمعيات سرية وجهرية في البلاد الاسلامية
 فدخل الوقت لان يشكل كل قوم من الاقوام الاسلامية
 جمعيات سرية وجهرية ويقوموا في وجه اعدائهم المستولين
 معلين الجهاد عليهم ليصونوا اوطانهم من غائلة الزوال ويفوزوا
 بنعمة الاستقلال وليعلموا اهم لانسج لهم بعد ذلك فرصة تمكنهم
 من مثل هذا العمل .
 يجب ان يعلموا منذ اليوم ان الجهاد المقدس قد اصبح فرضاً
 وان دم الكفار الذين في البلاد الاسلامية (ماعدا الدمين
 والمستامين والحلفاء) اصح هدراً
 يجب ان يعلموا ان الكافرين المستولين على البلاد الاسلامية
 اصبح قتلهم فرص عين سواء كان سراً او جهراً وبذلك نطق
 القرآن العظيم بقوله (فجدوهم واقتلوهم حيث تقفتموهم
 واولئك جعلناكم عليهم سلطاناً مبيناً)
 ان من يقتل من المستولين على البلاد الاسلامية ولو كافرأ
 واحداً سراً او جهراً نواباً مثل نواب من احبا العالم الاسلامي
 كله فيدعى ان يتعهد كل فرد من المسلمين في اي محل كان بقتل
 ثلاثة اواربعة على الاقل من الكفار المستولين اعداء الله واعداء الدين ؛
 ينبغي ان يتعهد بذلك امام الله تعالى راحياً نوابه من الله وحده
 وليثق المسلماته وان لم يكن له من عمل الخير سوى هذا

mands aussi bien que le gouvernement tur montraient à ce sujet provenait de ce que cette ligne de l'Euphrate où s'étaient installés les déportés arméniens, était justement la ligne d'approvisionnement de l'armée « Yildirim » ; c'est par là que devaient passer les canons et les munitions. Les Arméniens étaient considérés comme un danger pour la sécurité de leur approvisionnement. Les Arméniens qui y restaient encore n'étaient plus un peuple, ils étaient plutôt des rebuts humains qui s'obstinaient à ne pas mourir bien que rien de vivant n'existât plus en eux. Mais cette suspicion, certes intentionnellement, pesa toujours sur eux et c'est pour cela que le Gouvernement mit tant d'impatience pour faire supprimer les Arméniens qui se trouvaient sur la ligne de Bagdad.

La vie n'était pas facile dans ces conditions. Trois ans après quand je pense à ces jours de terreur, il me semble que je retombe en enfer, non point cet enfer dont les écrivains religieux cherchèrent à qui mieux mieux à rendre plus effrayantes les horreurs et que chanta Dante, mais quelque chose d'infiniment plus horrible, dont les épouvantes ne seront jamais comprises que par ceux qui l'ont vu, lesquels ne sauront jamais le décrire, car la langue humaine est incapable de le faire.

La véritable frayeur se répandit quand on commença à évacuer Alep et ses environs et à en envoyer les populations vers Meskéné. Les caravanes étaient sans fin. Bab, Maara, Mounboudj étaient complètement vidées. Sans se préoccuper des rigueurs de la saison on poussait la population vers Meskéné en la fustigeant, la faisant marcher à pied et très rarement à dos de chameaux ou d'ânes. Mais elle n'avait pas l'autorisation de rester à Meskéné. Il fallait aller jusqu'à Der Zor, tel était l'ordre.

La plupart des Arméniens qui se trouvaient sur la

ligne de l'Euphrate étaient des déportés venant des environs de Constantinople, de Rodosto, de Nécomédie, de Babtchédjik, d'Adabazar, de Guéyvé, de Konia, du long de la ligne du chemin de fer d'Anatolie et de Cilicie. Ils n'avaient pas été dévalisés en route, et tous ceux qui, après tous les frais et les présents faits pendant toute une année, possédaient encore quelque chose, en sacrifiant même le prix du pain de leurs enfants, s'accrochaient désespérément à la station de Meskéné, car ils comprenaient bien que plus loin un danger les menaçait. Et ils faisaient cela sans avoir la certitude que jusqu'à la fin ils pourraient y rester. Un jour ou l'autre ils devaient être renvoyés à leur tour. Mais enfin ils auraient gagné du temps. Qui sait, peut-être cela aurait pris fin. On avait la conviction que les jours sont féconds d'événements imprévus. Mais combien d'années encore allaient-ils durer, ces jours?

Chacun se demandait inquiet pourquoi avait lieu cette nouvelle déportation, et pourquoi on envoyait le peuple à Der Zor? Mais il y avait une cause plus grave d'inquiétude. La nouvelle des massacres de Rès-ul-Aïn était parvenue aussi à Meskéné. Des massacres ayant duré des mois ne pouvaient pas rester cachés même dans le désert. Des bribes de nouvelles rapportées par les Arabes, nous avions appris que presque tous les Arméniens qui se trouvaient dans ces parages avaient été massacrés. D'autre part, certaines personnes, en relations intimes avec le mudir de Meskéné, affirmaient que de « mauvaises » instructions y parvenaient d'Alep. Dans le langage courant l'adjectif « mauvais » ne signifie pas grand'chose, mais dans ces jours de calamité, dans ce milieu de mort, il était un des synonymes de la terreur. De plus, la nouvelle s'était répandue que dorénavant on expédierait plus les déportés par la rive droite de l'Euphrate, mais

par la gauche, et cette décision était quelque chose comme une condamnation à mort pour les caravanes à partir, car de cette rive jusqu'à Rakka, les gens seraient obligés de passer par des déserts sans eau, dans lesquels ils mourraient infailliblement par la chaleur, la soif et la faim. La circonscription d'El-Djeziré — comme on appelle la rive gauche de l'Euphrate — était le chemin de la tombe (1).

La frayeur atteignit son apogée quand nous commençâmes à recevoir des nouvelles de Der Zor, grâce aux petits enfants employés par nous comme estafettes. « — Ne venez pas ici ! fuyez ! » Telle était la recommandation invariable qui nous venait de là-bas. Et ceux qui nous donnaient ces conseils nous faisaient comprendre qu'ils étaient tombés dans des traquenards dont ils ne pourraient sortir et qu'ils seraient inévitablement égorgés.

Les déportés venant de Bab accrurent davantage les frayeurs, ayant apporté avec eux la copie suivante d'un télégramme qu'ils avaient pu se procurer pendant qu'ils y étaient encore, lequel, sur l'instruction du ministre de la Justice, le procureur général d'Alep avait envoyé au caïmacam de Bab, Chafi bey :

Très urgent et secret.

Ne retenez même pas dans les prisons les Arméniens qui, condamnés ou accusés pour crime, ont été arrêtés par

(1) Après la prise d'Alep, j'envoyai le directeur de la régie de tabac de Mounboudj auprès du mudir de Meskéné, un Circasien originaire de Mounboudj, appelé Hussein effendi, pour lui demander les pièces officielles qui pourraient se trouver en sa possession. Hussein effendi vint tout de suite me trouver à Alep et m'affirma sous serment que la direction des déportés d'Alep, dont le chef était Abdulahad Nouri bey, lui avait donné l'ordre de renvoyer les déportés par la rive gauche de l'Euphrate afin qu'ils périssent en grande partie et qu'ainsi le programme de les faire tous massacrer à Der Zor fût simplifié. On lui avait repris plus tard cet ordre.

la police; renvoyez-les tout de suite en avant (Der Zor) (1).

Ce télégramme envoyé à Chafi bey (2) indiquait qu'il se passait sûrement quelque chose. La décision de pousser toujours plus loin, même les criminels, sans les surveiller, impliquait une mort certaine. Cela faisait supposer que le massacre allait être général. Chacun se rendait compte de ce qui l'attendait, mais c'était quelque chose tellement effrayant qu'on n'osait pas y penser.

Nous sentions le malheur d'autant plus proche que nous assistions à l'enthousiasme méchant et confiant dont faisaient montre les fonctionnaires turcs qui nous entouraient. On ne pouvait plus parler avec eux. Les simples gendarmes étaient devenus plus impudents et plus éhontés. Une sorte de rictus menaçant crispait toujours leurs faces, et l'ironie cynique par laquelle ils empoisonnaient leurs propos les plus ordinaires, cherchait en vain à voiler toutes les pensées criminelles germées dans leurs têtes.

Ils étaient joyeux surtout parce qu'une conviction profonde, imperturbable et ineffaçable leur faisait croire que tous les crimes qu'ils avaient commis et ceux qu'ils allaient commettre resteraient sans châtement.

Leurs regards nous pénétraient comme des griffes prêtes à nous arracher un lambeau de chair à chaque

(1) Après l'armistice, l'ancien directeur des Postes et Télégraphes de Hadjin, M. Evikhanian, nous affirma à Alep qu'à cette époque il se trouvait à Bab et que c'est lui-même qui communiqua ce télégramme aux déportés de la localité, afin que chacun pût se débrouiller.

(2) C'était un homme bizarre. Il ne touchait jamais aux vivants, mais muni d'une canne, il battait sans cesse les morts en disant : « Mauvais chien ! tu es mort exprès ici afin que le jour où nous deviendrons malheureux comme vous, car nous le serons, tu puisses nous voir, n'est-ce pas? »

coup d'œil. Les nouvelles stupéfiantes qui venaient de la Russie effondrée et en général les informations concernant tous les fronts, communiquées par le canal de l'Allemagne et qui rendaient tous les jours un peu plus certaine la perspective de la victoire, donnaient un aspect de délire à leur barbarie innée.

Ils paraissaient si avides pour le suprême carnage qu'il semblait qu'il leur était impossible de vivre sans assassinats.

Souvent, avec un sarcasme diabolique, ils nous montraient des groupes de prisonniers indiens et surtout anglais, que l'on traînait dans ces parages pour les conduire à Nissibine afin de les faire travailler dans la construction du chemin de fer. Leur situation ne différait pas de la nôtre. Des journées entières, ils étaient restés sans manger, atteints de dysenterie, ils étaient incapables de marcher. On les tirait à différentes reprises tout le long des chemins, beaucoup d'entre eux tombaient par-ci par-là, souvent sous les coups de crosse. Ils n'avaient ni souliers aux pieds, ni vêtements sur le corps. Amaigris, épuisés, devenus comme des spectres, ils ressemblaient bien plus à des fantômes qu'à des êtres humains. Et les Turcs, et avec eux, et plus qu'eux, les Allemands, en nous montrant les caravanes de ces malheureux, nous disaient : « Voici vos protecteurs ! voici les hommes pour lesquels vous avez de la sympathie et pour lesquels vous avez été sacrifiés !... Dites-leur, dites-leur de venir vous délivrer !... »

Quels jours de désespoir commencèrent pour nous !...

C'était donc cela le résultat ! c'était donc pour cela que nous avions enduré tant de douleurs ! Était-ce pour cela que nous avions supporté tous les tourments et toutes les insultes, toutes les tribulations et les frissons

de mort, toutes les privations, toutes les tortures, toutes les calamités?...

Et les centaines de mille qui étaient tombés!... et les centaines de mille qui étaient sur le point de tomber!...

Et toutes ces vierges qui, avant d'être écloses comme des boutons de rose, étaient déjà déchirées, effeuillées par des bras sauvages et qui depuis des mois gémissaient dans le désespoir et la honte!...

Et toutes ces femmes qui souffraient dans l'esclavage le plus ignoble, comme de vivants tombeaux de leur passé perdu, de leur opulence perdue, de leur honneur perdu!...

Et les milliers d'orphelins éparpillés d'un bout à l'autre du désert, dans les villages comme dans les villes, en partie arabisés, en plus grande partie dévergondés, dénaturés, perdus non seulement pour la race, mais encore pour l'humanité!...

Et ces foyers qui étaient détruits, ces bourgs qui étaient dévastés, et les richesses et l'aisance séculaires de la race qui s'étaient fondues dans ces horreurs, et encore ces lieux saints, tous ces couvents et aussi les tombes qui avaient été souillés et transformés en écuries!...

Tout cela était donc pour rien?... Le crime — le plus grand crime de l'humanité — ne devait donc pas trouver sa sanction, et tous ces criminels, tous ces oppresseurs, tous ces barbares, tous ces monstres, — car le mal qu'ils faisaient n'était plus humain, — resteraient donc sans châtement?...

C'était tout simplement affolant et beaucoup en devenaient fous.

De quel côté diriger nos regards pour demander notre salut? Il y avait déjà longtemps que les yeux avaient perdu l'habitude instinctive de se diriger vers le ciel; nul n'attendait plus rien du ciel; on redoutait même qu'il ne s'effondrât lui aussi sur eux, car, non seulement

les hommes, mais tous les éléments étaient leurs ennemis : l'eau, les pierres, le sable, la terre. De tous les côtés, comme de toutes choses, des hommes comme des éléments jaillissait comme une cascade impétueuse la terreur des massacres imminents.

Et les hommes abrutis, affolés, se sentant assiégés de tous côtés par les menaces de mort ! Car celle-ci était si réelle, si palpable qu'elle les touchait pour ainsi dire comme la lame d'un couteau, comme la balle d'un fusil, comme la tête d'une massue. Chacun y pensait. Tout cri, tout écho, même les expressions les plus familières de la vie et de la nature — le cri d'un nouveau-né, le bougonnement d'une vieille, le soupir d'une femme, les hoquets d'un malade, le sanglot d'un enfant, tous les soupirs — surtout les soupirs, car tout le monde soupirait — le soufflement du vent, l'Euphrate avec son gazouillement traître, l'aboïement des chiens, le croassement des corbeaux, tout, tout, se traduisait, sur-le-champ, par l'idée de la mort. Elle était partout et en tout, l'idée de la mort. Et elle était plus terrible et plus effrayante que la mort elle-même, car la mort ne vit pas, elle frappe comme la foudre et elle tombe comme la foudre, tandis que sous la forme de l'idée c'était la mort vivante, elle vivait, faisant son travail frémissant de destruction avec lenteur, comme un amusement. Les hommes étaient dans ses griffes comme la souris dans celles du chat.

Comme nous envions le sort de ceux qui étaient déjà morts ! Ils étaient certainement plus heureux que nous. Ils étaient tombés par dizaines, par centaines, par milliers, mais ils étaient tous tombés tournés vers le nord, avec, dans les yeux, l'espoir réconfortant d'un lendemain meilleur, d'un avenir grand, juste et brillant. Leur dernier hoquet, leur dernier regard, leur dernière convulsion, leur dernier soupir, était un salut adressé

à cet avenir brillant qui allait naître enfin de la victoire des Puissances de l'Entente. Car ils crurent toujours à cette victoire. Ils étaient morts, ils étaient annihilés, mais ils étaient pareils aux soldats qui tombent dans la joie de la nouvelle de la victoire. Ce beau rêve était resté vivant et palpitant dans leurs corps inanimés, il était enterré avec eux, tout le long du désert, comme des graines d'espoir sur la germination desquels ils étaient si certains que même après leur mort, les rayons de cette aurore majestueuse brillaient sur la pâleur cadavérique de leur figure.

Tandis que notre situation était maintenant quelque chose de pire que la leur, car c'était l'extrême limite de la souffrance sans la consolation de cette foi sublime. Ils étaient morts victorieux ; nous allions tomber vaincus.

Les vieilles femmes avaient sorti les sacs pleins de terre qu'elles avaient apportés de la patrie éloignée — cette terre bénie par tous les martyrs et par tout le sang versé tout le long du chemin et qu'elles avaient conservée envers et contre tout. Sentant qu'elles allaient mourir, elles distribuaient cette terre à tous ceux qui n'en possédaient pas ; on se mettait cette terre sur la poitrine afin qu'en mourant sur cette terre étrangère, on pût fermer les yeux avec l'illusion de s'éteindre sur le sol natal. Et il y a encore des hommes qui affirment que cette patrie n'a pas été la leur ! Que peut mieux réfuter cette affirmation sacrilège que l'amour sublime de ces vieilles femmes pour la terre de la patrie ?

Les hommes ne se regardaient plus. Ils en avaient peur. Et d'ailleurs quel besoin y avait-il de lire dans le regard de son voisin le verdict de mort irrévocable quand il était partout : dans les pensées comme dans les sentiments ? Chez tous, les paupières se fermaient lentement et lourdement, pareilles à des pierres tombales, elles se

fermaient sur les dernières étincelles d'espoir qui n'étaient pas encore éteintes au brasier des yeux.

Et, chose étonnante, même la pensée affolante que c'était la fin !... la Grande Fin !... la fin de tout !... n'était pas assez puissante pour les retirer de cette stupeur dans laquelle ils se plongeaient comme dans un marécage sans fin. Mais y avait-il réellement des hommes sous ces tentes ? Était-ce réellement des hommes que ces êtres fantomatiques qui se convulsaient dans ces tentes, hantés par le désir irrésistible de paix qui nous remplit lors des grands chagrins ou des grands dangers, dans la prison ou dans la tribulation, dans les douleurs ou dans les maladies graves.

Tous n'étaient plus que des cadavres vivants. Plus rien, rien ne vivait dans le linceul mouvant de leur corps que cette chose plus tragique que la mort : l'idée de la mort !...

* * *

Que se passait-il pendant ce temps-là dans les cercles officiels ? Ce sont encore les mémoires de Naïm bey qui vont nous éclairer à ce sujet. Le gouvernement dont le but réel était l'extermination générale des Arméniens, n'avait jamais été d'avis que les déportés arméniens fussent établis dans les villes et particulièrement à Alep et les environs. Nous savons déjà qu'un lieu spécial et fixe n'existait pas pour les déportés arméniens. Toutes les instructions du gouvernement recommandaient toujours : « Renvoyez-les avec les caravanes. » Le sens de cette expression vague était : « Renvoyez-les dans les déserts. » Cependant même dans les déserts les déportés arméniens n'avaient point un endroit fixe. Ils devaient toujours marcher, marcher sans cesse, s'en aller, mais

où? personne ne le savait. Il suffisait qu'ils ne restassent nulle part longtemps et qu'ils fussent décimés en marchant. Ceux qui s'étaient entêtés à vivre en dépit de ces tortures, qui avaient pu endurer ces déplacements continuels, n'avaient rien gagné, car ils devaient tomber fatalement dans les abattoirs comme Der Zor, Rès-ul-Aïn, où ils devaient périr.

Bien avant l'éclosion de l'idée de l'armée « *Yıldırım* » le gouvernement avait envoyé à Alep le télégramme suivant :

N° 723.

Télégramme chiffré du Ministère de l'Intérieur envoyé à la Préfecture d'Alep.

Renvoyez sans délai dans les endroits de leur exil les Arméniens établis antérieurement aux environs d'Alep, et informez-nous à ce sujet.

Le 3 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

A ce propos, Naïm bey écrit dans ses mémoires : « Au « début des déportations les villages des environs d'Alep « étaient désignés comme lieu de résidence aux déportés « arméniens. De nombreux Arméniens s'établirent dans « ces villages. Nombre d'entre eux avaient même com- « mencé à travailler. A la suite de ce télégramme, des « gendarmes à cheval furent envoyés dans les environs « d'Alep qui, avec les pires brutalités, expulsèrent de « ces villages les Arméniens et les poussèrent vers Mes- « kéné, ce qui fut la cause de la destruction d'un grand « nombre d'entre eux. »

Ce changement inattendu d'un ordre antérieurement donné devient compréhensible si l'on se rappelle qu'au début le gouvernement eut une conduite très prudente

et circonspecte dans les déportations des Arméniens. Il ne savait pas encore qu'elle serait l'issue de la guerre. Il cherchait, pour cette raison, à sauvegarder les apparences, et à voiler sous le couvert de la déportation l'intention du massacre général. Mais quand il s'assura de la victoire, il n'eut plus besoin de dissimuler et envoya ouvertement des ordres pour la déportation générale. C'est pour cela que l'ordre donné antérieurement, suivant lequel les Arméniens étaient autorisés d'habiter aux environs d'Alep, fut aboli (1).

Mais, au bout d'un certain temps, la sévérité s'était atténuée, et des groupes importants d'Arméniens, au prix de mille difficultés et particulièrement par le moyen de gratifications (2) s'étaient établis dans les bourgs de Bab, Maara, Mounboudj, ainsi que dans les villages des environs ou dans les fermes. En plus de ceux-là, tout le long de la ligne de l'Euphrate, jusqu'à Der Zor, se trouvaient des déportés à Meskéné, Dipsi, Abouharrar, Hamam, Rakka, Sebka. C'était toute cette population qui devait être expulsée à Zor pour y être massacrée au moment où se formait l'armée « *Yildirim* ».

* * *

« Quand parvint l'ordre d'expulser de Maara, de Bab et des environs d'Alep les Arméniens qui s'y étaient établis antérieurement, écrit Naïm bey, il fut donné

(1) Il est bon de rappeler à ce sujet que l'ordre de la déportation générale des Arméniens fut donné après que le maréchal Mackensen eût percé le front russe, quand déjà la défaite de la Russie et partant la victoire finale parurent certaines au Gouvernement turc.

(2) Rien que dans la ville d'Alep deux ou trois cents personnes se firent de grosses fortunes par les gratifications qu'elles reçurent, comme agents ou comme intermédiaires, pour procurer à certains Arméniens un permis de séjour temporaire.

« des instructions tellement cruelles aux caïmacams
« qu'il était impossible de les lire sans verser de larmes.

« On donnait d'Alep l'ordre aux gendarmes de faire
« tout leur possible pour laisser, en cours de route, les
« déportés affamés et assoiffés afin de diminuer autant
« que possible leur nombre. »

« Le 20 janvier 1917, Abdulahad Nouri bey écrivait
« à Mouharrem bey, le chef du service de la déportation
« à Bab :

N° 344.

Vous apprécierez sans doute la confiance que la Préfecture a mise dans votre honorable personne ainsi que l'importance de l'œuvre qui, basée sur cette confiance, vous a été confiée par notre administration. Vous ne devez autoriser le séjour d'aucun Arménien à Bab. Seules la sévérité et la célérité que vous montrerez dans l'expulsion des déportés pourront assurer le but que nous poursuivons. Vous devez néanmoins avoir soin de ne pas laisser de cadavres sur les routes. Faites-moi savoir au plus tôt le maximum de salaire qu'il faut donner aux hommes désignés par vous pour accomplir cette besogne.

Ne vous préoccupez pas des moyens de transport. Les déportés peuvent s'en aller aussi bien à pied.

Les listes de mortalité à nous envoyées ces jours-ci n'étaient pas satisfaisantes. Elles prouvent que ces personnes (les Arméniens) vivent là-bas en paix. Le renvoi des déportés ne doit ressembler en rien à un voyage d'agrément. N'attachez aucune importance aux plaintes et aux gémissements. Les instructions nécessaires ont été données par la Préfecture également au caïmacam. Montrez du zèle.

Le 20 janvier 1916.

ABDULAHAD NOURI.

« Ce Mouharrem bey était l'ancien directeur de la
« police de Bagdad et le plus sanguinaire des fonction-



Déportées arméniennes autour du cadavre d'un cheval.



*Nikiar hanoum, qui se mit à la tête de l'œuvre de
turquiser les orphelins arméniens.*

« naires préposés à l'envoi des déportés. La fonction
« qui lui était confiée était fort importante, et de peur
« que la cupidité ne lui dictât quelque tolérance, on
« lui allouait 150 livres (1) par mois. Cet homme fit de
« grands envois de déportés. A lui seul il fut la cause
« de la mort de milliers d'Arméniens qui tombèrent sur
« les routes.

« Abdulahad Nouri bey adjoignit à cet homme cruel
« un capitaine de gendarmerie à cheval qui apporta
« avec lui à Bab l'instruction nouvelle suivante :

**Les rigueurs employées pour débarrasser le casa (bourg)
de Bab des déportés ne sont soumises à aucune responsa-
bilité.**

ABDULAHAD NOURI.

« Ce capitaine, avec les 5 à 10 gendarmes qu'il avait
« avec lui, ne recula devant aucun crime.

« D'après la dernière instruction, tous les déportés de
« Bab devaient être expulsés dans les vingt-quatre
« heures. Ils devaient en partir n'importe comment.

« Dans tous les cas ce déplacement devait aboutir à
« leur mort. Mis en route en plein hiver, presque nus des
« pieds à la tête, ils tombaient tout le long des routes et
« mouraient. Depuis Bab jusqu'à Meskéné, le long des
« chemins, les champs furent jonchés de cadavres armé-
« niens. Ces cadavres ne furent même pas honorés d'une
« poignée de terre. Ayant appris que les cadavres étaient
« abandonnés en plein champ, le gouvernement montra
« quelques inquiétudes, et ayant fait remarquer que ces
« cadavres avaient été vus par des étrangers, il ordonna
« qu'ils fussent enterrés. On se procura des pelles et
« des pioches, on recruta des fossoyeurs. Comme si de

(1) A peu près 3.800 francs.

« cette façon on faisait disparaître les traces des crimes.
« Tous les quinze jours le nombre des morts était
« télégraphié en chiffre à Constantinople (1). Cela aussi
« prouve que la sous-direction générale des déportés
« était instituée dans une intention purement crimi-
« nelle. »

*
* *

Cependant, malgré tout cela, Abdulahad bey n'était pas encore satisfait. Le renvoi des déportés ne se faisait pas avec la rapidité qu'il eût souhaitée. Et l'on était impatient d'en finir au plus tôt. Le caïmacam de Bab, Chafi bey, fut mandé à Alep où il se concerta avec Abdulahad Nouri bey, et quelques jours plus tard Abdulahad Nouri bey alla personnellement à Bab avec Eyoub bey. Ils y accomplirent le déplacement le plus effroyable des déportés en mettant le feu aux tentes et en tirant des coups de feu sur les déportés. En une seule journée, Eyoub bey renvoya 17,500 déportés sans leur procurer ni voiture, ni mulets, à pied, sous une pluie battante. Des centaines qui étaient malades, ne pouvant marcher, tombèrent et moururent, et leurs cadavres restèrent dans la boue. Les indigènes de Bab, la population la plus vile de ces déserts, ne respectaient même pas les cadavres. Ils venaient par groupe grouiller autour des cadavres dont ils coupaient les organes génitaux avec une sauvagerie incompréhensible.

Les mêmes scènes se passaient également à Maara sous la direction du caïmacam Téfik bey et à Mounboudj sous la surveillance du chef de la municipalité Hussein Féhmi. Ce dernier, après avoir fait horriblement battre

(1) Voir dans le chapitre suivant de ce travail les ordres et les correspondances officiels concernant tous ces faits.

un enfant de dix ans, le fit enterrer tout vivant parce qu'il s'était enfui d'une caravane et était revenu à Mounboudj (1).

C'était des jours de véritable terreur ; y faisant allusion, Naïm bey écrit :

*
* *

« Le Gouvernement exigeait que la vie et l'honneur
« des Arméniens fussent détruits, le droit de vivre, le
« droit d'existence, ne leur était plus reconnu. Talaat
« pacha écrivait :

Il faut punir sous un prétexte quelconque — et en aviser secrètement les fonctionnaires — comme traîtres à la patrie, tous ceux qui assureraient l'existence des Arméniens, élément d'embarras pour la Turquie depuis des siècles, qui cherche dans ces dernières années à étouffer toute la Turquie dans le sang (2).

*
* *

Dans une partie de ses mémoires Naïm Bey a enregistré une série de faits qui démontrent l'horrible situation faite aux Arméniens par les instructions criminelles successives qui émanaient de l'administration centrale. Nous ne rapportons que quelques-uns de ces faits.

*
* *

« Au moment d'une recrudescence du typhus, écrit
« Naïm bey, l'expulsion des déportés fut tellement activée
« à Alep que les agents de police et les gendarmes fai-

(1) Les Anglais arrêtaient ce monstre et le mirent en prison à Alep. Téfik bey, le caïmacam de Maraa, subit également un procès à cette époque.

(2) On verra à ce propos un autre télégramme dans le chapitre suivant de ce travail.

« saient sortir les Arméniens cachés dans les maisons
« en les traînant par terre et les attachant, pareils aux
« porcs, avec des cordes. On faisait sortir de la ville ces
« pauvres Arméniens qui n'avaient plus d'autre refuge
« que Dieu. Un jour, un malheureux présentant une
« requête déclarait que chez lui toute sa famille atteinte
« du typhus avait été jetée dans la rue et ensuite entassée
« dans une voiture à ordures avait été envoyée à Karlik,
« en dehors de la ville. Le pauvre homme suppliait,
« pleurait, et demandait l'autorisation de rester au
« moins encore dix jours. Le malheureux ne savait pas
« qu'il était condamné à mort, que personne n'aurait
« pitié de lui. Pendant toute la durée de mes fonctions,
« 10.000 requêtes furent envoyées à notre administration
« par les déportés arméniens ; je n'ai pas vu que l'on
« en ait pris en considération, ne serait-ce que dix.

« On voit dans les mains d'une pauvre femme de
« Diarbékîr un plat représentant les armes de l'Arménie.
« On amène cette femme avec son plat à l'Administra-
« tion générale de la déportation. On lui demanda d'où
« elle s'était procuré ce plat (1). La femme répondit
« que depuis fort longtemps le plat se trouvait dans sa
« famille et qu'elle ne savait depuis quelle époque il s'y
« trouvait. A la suite de cette réponse on enferma cette
« femme dans une pièce de la gendarmerie où on la tor-
« tura pendant 8-10 jours afin de lui faire dire d'où
« elle avait ce plat. Mais la pauvre femme n'en savait
« rien. Elle mourut enfin par ces tortures et par la faim.
« Feyzi effendi, le commissaire de police de Bab-ul-

(1) Toutes sortes d'objets et d'images représentant ces armes se vendaient librement partout en Turquie, dans les rues comme dans les magasins, après la proclamation de la Constitution. Lors des déportations, furent punis de mort tous ceux qui possédaient des objets de ce genre.

« Faradj (1), se rendant un jour à huit heures du soir dans
« le quartier de Djudéidé, fit sortir de sa maison un prêtre
« arménien originaire d'Angora sous prétexte de le con-
« duire à Karlik et le tua à coups de revolver. Le cadavre
« du prêtre fut enterré dans le cimetière musulman qui se
« trouve près de la caserne, et le lendemain on en informa
« officiellement la sous-direction générale des déportés.
« Un nommé Ardachès était recherché comme suspect.
« On le chercha longtemps et on ne le trouva point. Fina-
« lement on arrêta son frère auquel on ne pouvait rien
« reprocher, et en l'emmenant on le tua en route.

« Après avoir été ainsi le témoin oculaire à Alep de
« centaines de milliers de drames, je fus envoyé comme
« fonctionnaire des déportations à Meskéné. Au moment
« de mon départ, Eyoub bey me fit demander :

« — Naïm effendi, me dit-il, nous n'eûmes à nous louer
« d'aucun des fonctionnaires des déportations envoyés
« à Meskéné : vous vous êtes trouvé dans l'affaire et vous
« êtes au courant des ordres reçus ; tâchez de ne pas
« laisser vivants ces gens (les Arméniens) ; au besoin tuez-
« les de vos propres mains ; c'est un plaisir que de les tuer.

« Je suis allé à Méskéné. J'appris les crimes commis à
« Abouharrar par un brigadier de la gendarmerie (2). J'y
« suis resté deux mois où je n'effectuai qu'un seul envoi
« de déportés. Le nombre de ceux que je renvoyai ne
« dépassait pas trente.

« Pendant que j'étais encore à Alep le télégramme
« suivant arriva de Constantinople :

**Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur envoyé à
la Préfecture d'Alep.**

(1) Bad-ul-Faradj est un quartier d'Alep. Quant au commis-
saire de police Feyzi auquel il est fait allusion, c'est l'un des prin-
cipaux auteurs des crimes commis à Alep contre les Arméniens.

(2) C'est Rahméddin, de sinistre mémoire.

Bien qu'il faille montrer un zèle tout particulier pour l'extermination des personnes en question (les Arméniens), nous apprenons que ceux-là sont envoyés dans des endroits suspects comme la Syrie et Jérusalem. Une tolérance semblable est une faute impardonnable. Le lieu d'exil des perturbateurs de ce genre est le néant (1). Je vous recommande d'agir en conséquence.

Le 1^{er} décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

« Au moment où je me rendis à Meskéné, le vieux
« prélat d'Ismid se trouvait là. Retiré sous une petite
« tente, il passait son temps à réfléchir sur son sort. A
« tous ceux qui se rendaient chez lui, il disait que ce
« fléau venait de Dieu et il recommandait à tout le
« monde de se garder de commettre des fautes. On ne
« sut comment cet homme, incapable de faire du mal à
« qui que ce soit sur cette terre, avait attiré l'attention
« de la sous-direction générale des déportés.

« Eyoub bey nous écrivait : « Vous avez un prélat d'Is-
« mid, pourquoi l'avez-vous laissé là ? Renvoyez-le afin
« qu'il crève en route dans un coin. » Je ne pouvais dire
« que c'était impossible, ou que je ne pouvais le faire.
« Mais nous ne l'avons pas renvoyé (2).

(1) Il est bon de rappeler à propos de ce télégramme que lors des massacres en masse exécutés dans les provinces, les ecclésiastiques comme évêques, moines, prêtres, furent ceux qui eurent la mort la plus affreuse. En général, après les avoir torturés pendant des jours dans les cachots, on les coupait en morceaux. On aurait même tué de la même façon le Patriarche de Constantinople quand on l'exila à Bagdad, mais la peur de la responsabilité du caïmacam d'Ana le sauva.

(2) Plus tard, sur l'intervention du Catholicos de Cilicie, Djémal pacha autorisa cet ecclésiastique à aller à Jérusalem. D'autres ecclésiastiques eurent la même autorisation à la suite des démarches du Catholicos.

« Un autre jour on avait arrêté deux prêtres et on les
« avait envoyés à Meskéné. L'ordre donné à leur sujet
« était très sévère. On disait tout simplement de les tuer.
« Je n'ai pas renvoyé non plus ces deux prêtres. Je les ai
« gardés là. Je ne me rappelle pas leurs noms, mais je
« crois que tous les deux se trouvent actuellement à
« Alep (1).

« L'endroit appelé Dipsi, qui se trouve entre Meskéné
« et Abouharrar, était l'un des plus importants théâtres
« des crimes. C'était là que les condamnés à mort
« étaient tués et ensuite jetés dans le fleuve (2). D'un bout
« à l'autre Meskéné était jonché de squelettes ; il avait
« pris tout simplement l'aspect d'un vaste champ d'osse-
« ments.

« De la seule ville d'Alep, 200.000 Arméniens furent
« expulsés par les routes de Rès-ul-Aïn et de Meskéné, et
« de ce grand nombre à peine 5 à 600 personnes ont pu
« survivre. On tua les enfants en les jetant dans l'E-
« phrate. Les femmes furent tuées sur les routes, à la
« baïonnette ou avec des balles par les gendarmes et
« la population. »

*
*
*

Nous savons déjà que Naïm bey fut bientôt révoqué et
qu'avec lui fut également révoqué Hussein effendi, mudir

(1) C'étaient des prêtres catholiques déportés d'Angora. Quand le mudir de Meskéné fut destitué sans successeur, ceux-ci profitant de ce moment d'accalmie, s'enfuirent à Alep en soudoyant le commandant de la gendarmerie et d'autres fonctionnaires.

(2) Des familles entières moururent de faim à Dipsi. Dans les derniers temps on n'y envoyait plus de déportés et les caravanes allaient directement à Abouharrar, car on ne pouvait s'y arrêter à cause de l'odeur nauséabonde des cadavres. Ici les pâtres arabes assassinèrent lâchement 36 femmes arméniennes parce qu'elles avaient mangé l'herbe de leurs troupeaux...

de Meskéné, parce qu'il n'avait pu débarrasser des Arméniens cette étape. Hussein effendi était un homme qui aimait les femmes et les gratifications. Ses fonctions lui donnaient une chance inespérée. Il avait amassé une fortune de plusieurs milliers de livres (1) avec les sommes qu'il avait reçues des déportés ; il enlevait les plus belles filles arméniennes de l'étape et les amenait à Mounboudj où il s'en servait comme concubines pendant quelque temps ; ensuite, quand sa fantaisie était passée, il les renvoyait au désert ou bien il en faisait cadeau à ses amis. Aurait-il pu trouver une situation aussi avantageuse s'il faisait évacuer l'étape ?

Mais à Alep toutes les hyènes étaient impatientes. Le préfet Moustafa Abdulhalik bey, voulait en finir avec les Arméniens le plus tôt possible afin de recevoir la récompense de « ses bons services » (2). Tous, Abdulahad Nouri bey, comme Eyoub bey et le délégué du Comité Ittihad, Djémal bey, étaient impatientes. Mais il y avait un homme encore plus impatient : le gouverneur de Der Zor, Zéki bey. Celui-ci à la fin de juillet envoya le télégramme suivant à Alep :

Télégramme chiffré de l'administration de Der Zor envoyé à la Préfecture d'Alep.

D'après l'ordre qui m'a été transmis par le ministre, lorsque l'envoi des déportés d'Alep sera réduit, le lieu de résidence des Arméniens qui se trouvent ici doit être changé (3). Veuillez, par conséquent, me

(1) Des livres turques en or. Le papier-monnaie turc n'avait pas cours dans les déserts. Presque partout on ne pouvait solder les gens qu'avec des pièces d'or.

(2) Un peu plus tard celui-ci fut nommé sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur près de Talaat pacha.

(3) Naïm bey écrit dans ses mémoires : « Le chef des correspondances de Der Zor, Fouad bey, qui fut révoqué, racontait de la façon suivante le commencement des massacres de



Djémal pacha () inspecte à Damas les orphelins arméniens. Son premier aide de camp, Nousrèt bey, et le mudir des déportés arméniens de Damas, Tcherkès Hassan bey, le suivent.*

faire savoir jusqu'à quand doit continuer l'envoi des déportés ?

Le 31 juillet 1916.

Le Gouverneur,
ZEKI.

On comprend sans doute ce que signifie en réalité le passage « *le lieu de résidence des Arméniens qui se trouvent ici doit être changé* ». Il voulait dire qu'ils « *seraient massacrés* ». Et d'ailleurs, à cette date, on avait déjà commencé les massacres et Zéki bey était impatient de les achever complètement.

Ce que Naïm bey et Husein effendi ne purent exécuter, Hakki bey allait l'accomplir peu après, en faisant envoyer tous les déportés arméniens éparpillés sur la ligne de l'Euphrate dans l'abattoir de Der Zor.

*
* *
*

Je ne raconterai point les massacres. Il faudrait des volumes pour le faire. Mais je vais mentionner quelques faits pour représenter le chef-d'œuvre de barbarie monstrueuse que Zéki bey réalisa en l'espace de quelques mois,

Les déportés furent renvoyés de Der Zor en groupes séparés, sous prétexte de les diriger vers Moussoul. Mais ils ne purent dépasser Chéddadé. Sur la route qui s'étend jusqu'à Chéddadé, Zéki bey choisit particulièrement les déserts de Marate et de Souvar; et, comme il n'était pas possible de détruire cette foule en la tuant, il créa une famine artificielle pendant laquelle les déportés mangèrent

Der Zor : un télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur arrive à Der Zor qui disait : « L'envoi des déportés a pris fin, commencez à agir selon l'instruction précédente et activez autant que possible. » Deux jours après l'arrivée de ce télégramme chiffré les massacres commencent.

d'abord les ânes, les chiens, les chats et ensuite les cadavres des chevaux et des chameaux, et plus tard, quand ils ne trouvèrent plus rien à manger, ils rongèrent les cadavres humains, de préférence ceux des petits enfants (1). Ce n'était plus que des caravanes de possédés, dans lesquelles on pouvait rencontrer des scènes épouvantables qui n'ont point leurs pareilles dans les annales de l'humanité.

Une petite fille était couchée, épuisée et malade de n'avoir point mangé depuis plusieurs jours. Sa mère la surveillait assise à son chevet. On sentait le fumet de viande cuite. On faisait sans doute cuire un cadavre d'enfant.

La petite fille dit à sa mère :

— Mère, va en demander un morceau, je ne puis plus résister...

La mère y va, mais bientôt elle en revient les mains vides.

— On ne t'en a pas donné, mère, dit la petite fille, eh bien, quand je serai morte ne leur en donne pas non plus de ma chair, mange-la toute seule...

Ainsi donc les petits s'étaient habitués de leur vivant à l'idée qu'après leur mort leurs cadavres seraient mangés.

Des mères, déjà folles, mettaient en vente leurs enfants, des femmes criaient :

— C'est ma fille, ma propre fille, mon âme, je la vends, et personne n'en veut. Regardez, personne n'en veut !...

Un pharmacien avait du poison avec lui, il en avait

(1) Ce n'était pas la première fois que cela se produisait dans les déserts. Des orphelins affamés ayant vu, à Rakka, une marmite sur le feu, avaient pensé que l'on y faisait cuire de la viande et ils en avaient volé un morceau. Ce qu'ils avaient volé n'était que la main d'un petit enfant. C'était la chair d'un enfant que l'on faisait cuire dans la marmite. Et les orphelins mangèrent cette main volée parce qu'ils avaient faim.

préparé de petites doses et les plus fortunés, moyennant une livre turque, en achetaient une afin de se libérer une minute plus tôt des affres de ces tortures.

Un groupe de jeunes gens que Zéki bey fit emprisonner parce que l'autorité militaire cherchait à les enrôler pour la construction des routes, furent enfermés dans la caserne de Der Zor pendant sept jours sans pain ni eau. Ces jeunes gens *s'étaient entre-déchirés et mangés les uns les autres...*

Les acolytes et les aides de Zéki bey étaient le député de Zor, Mouhammed, le caïmacam d'Ana, Tourki Mahmoud, le commissaire Moustafa, le chef de la municipalité de Rès-ul-Aïn, Hussein bey avec ses deux fils, le mudir de Souvar, Cheikh Suleiman, le mudir de Chéddadé, Suleiman, le mudir de Hassitché, Eyssa Akhta, Tcherkès Eomar-ul-Hakim, le fonctionnaire des déportations, Abdoullah pacha, etc., et nous ne citons que les plus importants.

Zéki bey, afin de stimuler le zèle de massacre de ses aides, se baissait souvent du haut de son cheval, prenait de petits enfants par le bras, les faisait tourner une ou deux fois en l'air, puis il les lâchait. Les pauvres petits venaient s'écraser sur le sol. Et Zéki bey criait à ses acolytes : « Ne croyez pas que je viens de tuer un innocent. Même les nouveau-nés de ces gens (les Arméniens) sont coupables, car ils porteront en eux le germe de la vengeance. Voulez-vous être certains du lendemain, n'épargnez pas non plus les tout petits. »

Et les autres n'épargnaient point.

Dans le cours des massacres, seule une partie des plus jolies filles fut sauvée. Une ou deux semaines plus tard, après avoir passé par dix lits différents, ces filles chargées sur des chameaux furent dirigées vers Rès-ul-Aïn ou vers Mardine pour y être vendues. Leur prix, tant qu'elles n'étaient pas encore violées, était de 20 piastres,

mais celles qui avaient été violées se vendaient jusqu'à 5 piastres, — un franc.

Une partie des femmes qui, réfugiées dans différents coins, étaient restées vivantes, revinrent à Der-Zor. Le commissaire de police Moustafa, transformant l'église des Syriens en maison de tolérance, y entassa ces femmes qui furent obligées de se livrer à la débauche...

C'est ainsi que fut consommé le massacre de Der Zor, et de la presque totalité des Arméniens chassés dans les déserts, c'est-à-dire de plus de deux cent mille personnes.

* * *

Quant à l'armée « Yildirim » dont la formation activa en quelque sorte ce massacre, elle était destinée de ne jamais aller à Bagdad. Avant que la formation n'en fût achevée, les Turcs furent obligés d'envoyer les quelques régiments déjà recrutés, sur le front de Palestine où ils se trouvaient de nouveau en mauvaise posture. Le général Falkenheim ne put arrêter l'avance des Anglais et bientôt on dut envoyer à sa place Liman Von Sanders pacha en qui on mit de grands espoirs, lesquels eurent pour résultat cette défaite inouïe et presque sans précédent à laquelle le général Allenby contraignit les forces ottomanes.

Bien peu de soldats revinrent de ce front. Liman von Sanders pacha revint le premier à Alep avec son état-major, car ils avaient pris la fuite dès le début de l'alerte. Après eux arrivèrent à Alep presque nus les pachas Moustafa Kémal, Kéazim et Fouad. Ils avaient traversé une distance de plus de quatre cents kilomètres pour se réfugier à Alep, et ils avaient fui avec

une telle précipitation qu'ils n'avaient même pas trouvé le temps de passer un caleçon. Ce détail est absolument véridique. Deux de ces pachas fuyards, Fouad et Kéazim, furent transportés sans caleçon à l'hôpital Altounyan à Alep.

Une semaine plus tard la Turquie fut obligée de mettre bas les armes. C'était la fin.

CHAPITRE IV

LES DOCUMENTS OFFICIELS

I. — LA PRÉMÉDITATION

Dans le but de justifier la déportation et le massacre des Arméniens — les deux choses étaient synonymes — le gouvernement turc s'appuya sur une nécessité politique. Il alléguait que les Arméniens, prêts à une insurrection générale, allaient couper les voies de communication des armées turques qui se battaient sur les fronts, afin de faciliter l'entrée en Turquie des armées de l'Entente et plus particulièrement de celles des Russes.

Les Arméniens n'avaient aucune intention semblable. Ils n'étaient pas prêts non plus à se révolter, car cette idée n'était même pas passée par leur tête. Et d'ailleurs ils n'étaient pas armés, comme cela se sut au moment de la mobilisation générale. Ce fut au contraire le gouvernement turc qui voulut fomenter une insurrection sur le sol russe, au Caucase, au moment où il ne participait pas encore à la guerre.

La plus récente preuve, à ce sujet, nous fut fournie au cours du procès qui a lieu en ce moment à Constantinople afin, soi-disant, de punir les responsables des massacres arméniens, lequel, n'est en réalité, qu'une simple comédie politique jouée dans le but de tromper encore une fois l'Europe en lui faisant croire que le sentiment de justice n'est point mort en Turquie. Pourtant les Turcs n'ont jamais prouvé l'existence de ce sentiment dans le cours

de leur histoire. Mais enfin le procès fait à Constantinople n'est pas entièrement dénué d'intérêt. Il nous procure souvent des révélations inattendues, lesquelles éclairent mieux nombre de points obscurs, restés incertains dans l'immense orage qui n'est pas encore entièrement apaisé.

C'est une preuve de ce genre que la séance du 14 avril de ce procès nous fournit. L'un des chefs importants de l'*Organisation Spéciale* (Téchkilate Makhsousé) créée pour ravager les frontières et exécuter les massacres arméniens, Youssouf Riza bey, qui était en même temps un membre du Comité central de l'Ittihad, y dit que, un mois avant la déclaration de la guerre, quand déjà il avait organisé assez de forces, il fut chargé, avec l'autorisation du ministère de la Guerre et par les moyens de ladite « Organisation Spéciale » (1) de se mettre en rapport avec une délégation formée de huit Géorgiens venus à Trébizonde.

Je transcris mot à mot cette partie de l'interrogatoire publiée dans tous les journaux de Constantinople, en différentes langues, dans leur numéro du 15 avril de cette année-ci :

Le Président. — De qui se composait cette délégation géorgienne?

Youssouf Riza bey. — Le chef de la délégation était Tsérételli, ayant avec lui le commandant Téral. A ces deux et à leurs six autres collègues avait été promis de former un État indépendant géorgien dans lequel les huit auraient été ministres.

Le Président. — Qui leur avait fait cette promesse?

Youssouf Riza bey. — La Turquie, tant en son nom propre qu'au nom de l'Empire allemand.

(1) Cette organisation était composée de criminels, de brigands et de condamnés à mort qui furent retirés des prisons et ensuite furent exercés, équipés et renvoyés dans les provinces arméniennes.

زینان قد عقدہ حکومت والی دار در قومانده اند از انجا
 لازمی و بره عقد . . . انجا در وقت بالعموم و خطه
 برون قدر برده بر منک تقیه مقبوله اراقد
 باریک نانو نظاره و معادنت اوله سینه در بر عقد
 املا زود آرا بالاوه جفت ترسج نشیون و آمار و طه
 در از سر حرف اولون اوزه و شمشک قدونک نیب
 ایه عقد اصول دانه خطه و محافظ اولون عقده در ایه
 تقوا ایه جت فرسوزدن آدم کور کور ایضا حان حایه
 این اراهنده سور انقد صانینجه نقد برده رالیه
 نین لازمی و بره عقد

از وفات عمادیه

۱۱۵۵

ز کبوده انماروز قند صحت سبب بی تقصیر ایسه بد صحت
 بکانه قوت ایفید اولوب حوک نه مانده ده فاهمه دن توالی
 ایسن خواجه قلاً طات قیونک عین حوک و قلعو بیگرم احضار
 مقول اولوبی آهلا شمه ده . ما ضیک یون صفی تاروی
 تقیه ایسه جت اولوب . نه جیف . کتلا . مایر و طه یوز
 منده طه . ه کلامه بالعموم فو . طرا ایفیک مایضدر غم فیک
 ایسه . دو قه . ناظم بک با بیو کده . " به چونه زل و
 ای در وقت اوضه . آت . نه ای تینه طریقه سوه اولوبی
 حاکم زیم فقط ای فیدولرمانه .
 جیف و غی و ملون قومک امر اخذ نه فو . نا . ری و اولوبی
 عینا نا ری سو . در جت کده نه نه فو . دو سه جیف آله فو .
 در بته . . سله انتقام ایسه مالا مال ما ضیک تیف و لاری
 اولوبی میان جیف استقامت ایسه و ارا ارا ره زکباده
 نیایان بالعموم اریزک . رازرک ق لایب برف . محو فو .
 در خنده ه کده نه صلاحی و اده اعطایته .

Djermal bey dans laquelle les massacres sont projetés.

Le Président. — Quelles en devaient être les conditions?

Youssouf Riza bey. — Les Géorgiens avec les armes que nous leur aurions fournies se seraient révoltés dans le Caucase et auraient coupé la ligne de retraite des Russes ; ils devaient détruire les chemins de fer, faire sauter les dépôts de munitions et les arsenaux.

Le Président. — La Turquie avait-elle déclaré la guerre à cette époque?

Youssouf Riza bey. — Non !

Le Président. — Quand la guerre fut déclarée, où vous trouviez-vous?

Youssouf Riza bey. — Dans une ville russe.

Le Président. — Cela signifie que votre comité central (le Comité central de l'İttihad) avait déjà décidé de participer à la guerre, puisque vous, avant que la guerre ne fût déclarée, vous aviez passé la frontière russe.

Ainsi que le démontre ce document irréfutable, les Turcs cherchaient à couper les lignes de communication des armées russes avant d'entrer officiellement dans la guerre (1).

Cette preuve réfute également l'opinion erronée qui est assez répandue suivant laquelle les Turcs n'entrèrent point dans la guerre de leur propre mouvement, mais que ce fut l'amiral allemand Souchon qui, le 29 octobre 1914, ayant attaqué Odessa et coulé quelques navires, les mit devant un fait accompli. Tandis qu'il ressort des déclarations de Youssouf Riza bey que les Turcs avaient décidé de bonne heure de participer à la guerre dès le premier jour, et l'auraient fait s'ils n'espéraient recevoir de l'Angleterre deux cuirassés construits pour eux sur lesquels le gouvernement anglais avait mis

(1) C'est ici l'endroit de rappeler que dans le même but et toujours avant la déclaration de guerre, ils avaient fait les mêmes propositions au parti politique arménien Dahnaktsoutioun lequel avait repoussé la proposition.

l'embargo, pour le transport desquels à Constantinople des officiers et des marins ottomans étaient déjà partis pour l'Angleterre.

* * *

Les massacres arméniens avaient été décidés depuis longtemps. La première idée germa chez les Turcs le jour où les grandes puissances contraignirent l'Empire Ottoman à accepter deux inspecteurs européens, désignés par elles, pour les six provinces arméniennes. Les Turcs ne pardonnèrent point aux Arméniens ce qu'ils ont considéré comme un grave coup donné à leur souveraineté séculaire; profitant du trouble international, ils projetèrent et exécutèrent ce crime effroyable. Le patriarche des Arméniens de Turquie, lors d'une cérémonie funèbre organisée le 25 avril de cette année-ci, dans l'église de la Sainte-Trinité de Pera, confirma publiquement ce point en déclarant que quand le 11 avril 1915 il fit des démarches auprès du grand vizir, Saïd Halim pacha, en faveur des intellectuels exilés de Constantinople, ce dernier lui fit mot à mot la réponse suivante :

— Avant la guerre, en vous adressant aux puissances de l'Entente, vous avez voulu séparer votre nation du gouvernement ottoman. Ce qui se fait actuellement à l'égard des Arméniens est le résultat d'un projet qui sera mis en exécution.

Bien avant ces événements, le 27 août 1914, quand il n'y avait encore point de persécution contre les Arméniens en Turquie, le *Daily Telegraph* de Londres publia une lettre sensationnelle envoyée par son correspondant de New-York dans laquelle il était dit que selon un rapport envoyé à son gouvernement par M. Morgenthau, ambassadeur d'Amérique à Constantinople, les Musulmans de la capitale ottomane, profitant de la guerre euro-

péenne, massacraient tous les habitants chrétiens et juifs.

Il y eut à Constantinople une grande émotion à propos de cette publication, au point que l'ambassade américaine fut obligée de communiquer le démenti suivant au bureau de presse ottoman :

Nous avons été très surpris en lisant le télégramme publié par le journal « Daily Telegraph » de Londres, suivant lequel l'ambassadeur américain de Constantinople aurait envoyé au gouvernement de Washington des rapports importants, affirmant que la vie des Chrétiens et des Juifs habitant en Roumélie et en Anatolie était en danger et que les Musulmans, profitant de la guerre dans laquelle sont engagées les grandes puissances, allaient massacrer les Chrétiens et les Juifs. L'ambassadeur donne plein droit au Bureau de Presse de démentir formellement cette nouvelle. La fille et le gendre de M. Morgenthau arrivèrent dernièrement à Constantinople avec leurs trois enfants et ils habitent avec l'ambassadeur. Si, comme le prétend le correspondant de New-York du « Daily Telegraph », la situation de Constantinople était alarmante, l'ambassadeur américain au lieu d'augmenter le nombre des membres de sa famille aurait cherché au contraire à les renvoyer en Amérique.

Ce fut l'élément arménien qui s'émut le plus de la publication du *Daily Telegraph*, car il y avait déjà des signes que le gouvernement préparait *quelque chose* contre lui. On préparait avec soin la liste des intellectuels et des notables, bien que personne ne devinât ce qui se préparait. Et surtout les Arméniens ne crurent point au démenti donné par l'ambassade américaine, considérant qu'il était le résultat d'une nécessité diplomatique. Ils savaient que, lors d'un grand massacre, les Turcs n'oseraient jamais toucher à un seul cheveu d'un ambassadeur américain ou d'un membre de sa famille.

Et cette conviction qu'ils avaient rendait tout simplement ridicule la preuve du démenti de l'ambassade suivant laquelle M. Morgenthau n'aurait point augmenté le nombre des membres de sa famille s'il voyait à Constantinople une probabilité de massacre.

On sait comment et de quelle manière terrible les faits justifèrent la publication du *Daily Telegraph*. Le gouvernement turc fit massacrer avec une barbarie sans précédent dans l'histoire un grand nombre des habitants mâles, même des enfants de 7 ans dans les six provinces arméniennes. Quant aux femmes, les jeunes filles et les enfants, il les fit déporter sans se préoccuper des rigueurs de la saison et sans leur fournir le moyen de transport; il s'empara de leurs biens, de leurs terres, même de tout ce qu'ils avaient dans les banques, et déporta tout ce peuple dans des conditions effrayantes dans les déserts lointains de Mésopotamie et de Syrie. Les plus beaux entre les filles et les garçons furent ravis en cours de route, contraints d'embrasser l'islamisme et enfermés dans des familles musulmanes.

On déporta de la même façon les Arméniens qui habitaient dans les autres parties de la Turquie, à part cependant les villes de Smyrne et de Constantinople dans lesquelles eut lieu une déportation partielle. Ces dernières populations furent également déportées dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie. Les fatigues du voyage, les frayeurs, les tortures furent organisées d'une manière si monstrueuse qu'une bonne partie de la population déportée mourut ou fut tuée en cours de déportation. Beaucoup se suicidèrent aussi. Le reste, comme nous l'avons dit, fut en grande partie massacré ou mourut dans les déserts de maladies et de faim.

De cette façon les Turcs exterminèrent une grande partie des habitants arméniens de l'Empire Ottoman,

avec ses intellectuels, son clergé, ses riches, ses commerçants ; ils confisquèrent les écoles et les églises, de quelques-unes de ces dernières ils firent des maisons de tolérance comme à Ourfa et à Der-Zor ; ils détruisirent tous les lieux saints, tous les couvents dont ils pillèrent les antiquités plusieurs fois séculaires et les objets sacrés ; ils saccagèrent même les cimetières dont ils enlevèrent les pierres tombales pour les destiner à d'autres usages, et tout cela pour ne pas laisser de traces des Arméniens.

A une persécution semblable furent soumis également les Grecs, les Arabes et particulièrement les Syriens. Mais la barbarie turque ne fut envers aucune de ces populations aussi foncièrement destructive qu'envers les Arméniens.

* * *

La véritable persécution commença contre les Arméniens le 11 avril 1915, quand 270 intellectuels furent arrêtés à Constantinople et exilés à Angora. Les événements qui se produisirent avant cette époque — l'affaire de Van, la déportation partielle de Deortyol et de Zeitoun — furent déclarés par le gouvernement comme des affaires « locales », et la Sublime Porte fit tout son possible pour tranquilliser le peuple arménien.

A cette époque le gouvernement turc n'avait rien à craindre des Arméniens, car si ceux-ci avaient eu réellement un projet de révolte, ils eussent été absolument incapables de le mettre à exécution, pour la bonne raison que presque tous leurs hommes, de 21 à 45 ans, appelés sous les drapeaux se trouvaient entre les mains de l'autorité militaire. Ce n'était certainement pas les enfants, les femmes, les jeunes filles et les vieillards arméniens qui allaient mener une révolte.

Après l'arrestation en masse des intellectuels, le gouvernement assura au Patriarcat arménien de Constantinople qu'il n'y avait rien à craindre pour le peuple. Comme ministre de l'Intérieur, Talaat bey — plus tard pacha — déclara au Patriarche des Arméniens que le « gouvernement suspectait certains Arméniens d'entreprendre des projets séparatistes, et qu'on allait isoler (1) tous ceux qui pourraient par la parole, par la plume et par d'autres actions, faire de la propagande pour la formation d'une Arménie ». Il ajouta de plus qu'une enquête était commencée à ce sujet et que les innocents allaient être relâchés immédiatement. Même, pour mieux tromper, il fit revenir au bout de deux semaines quelques-uns de ceux qui avaient été exilés de Constantinople, pendant que dans toutes les provinces il faisait incarcérer indistinctement tous les intellectuels et notables arméniens : ecclésiastiques, rentiers, commerçants, propriétaires, etc.

Les mémoires de Naïm bey et les télégrammes officiels y reproduits ont démontré déjà que le gouvernement avait l'intention formelle d'exterminer la population arménienne.

Cette intention n'était pas nouvelle. Les documents que nous allons commencer à présenter, le prouveront d'une manière irréfutable, ce qui supprime une fois pour toutes les incriminations dont le gouvernement turc chargea les Arméniens et par lesquelles il chercha à justifier les mesures prises depuis la guerre contre le peuple arménien : les déportations et les massacres.

Parmi les documents que Naïm bey nous remet se trouvent une partie des papiers de son chef Abdulahad Nouri bey, au nombre desquels deux lettres adressées à ce Djamal bey qui était le délégué à Alep du Comité

(1) Tandis que, à part quelques-uns, tous furent assassinés de la façon la plus cruelle.

Ittihad et qui fut, ainsi que nous l'avons déjà vu, l'un des principaux collaborateurs de Nouri bey. Ces lettres ont été envoyées à Djémal bey avant qu'il arrivât à Alep, pendant qu'il résidait à Adana comme délégué du Comité Ittihad, et elles sont signées par une initiale conditionnelle; l'auteur en était certainement un membre du Comité central de Constantinople.

La première de ces lettres porte la date du 28 février 1915. Elle est écrite à une époque où les intellectuels n'étaient pas encore arrêtés, où il n'y avait ni persécution arménienne, ni déportation; — alors que le gouvernement faisait tout son possible pour laisser croire au peuple arménien qu'il ne fomentait rien contre lui.

Voici la première de ces lettres qui n'est autre que le projet de massacre général.

Le 18 février 1915.

Par ordre de l'autorité responsable.

A Djémal bey, délégué d'Adana,

La seule force capable d'empêcher le vie politique d'Ittihad et Terakki en Turquie est représentée par les Arméniens. Des nouvelles qui, ces temps derniers, arrivent du Caire, il ressort que le Dachnaksoutioun prépare une attaque décisive contre le Djémlèt (Comité d'Ittihad) (1).

Si nous examinons minutieusement toutes les circonstances historiques du passé, nous verrons que tous les orages manifestés sur le chemin des efforts patriotiques du Djémlèt sont les résultats des perturbations semées par les Arméniens.

Le docteur Nazim bey (2) écrit : « Si n'eussent été les

(1) Le comité Union et Progrès qui dans ce document est appelé aussi *Djémlèt* (société).

(2) L'un des fondateurs et des plus influents membres de l'Ittihad. Nous lisons dans l'acte d'accusation dressé par le gouvernement turc actuel contre l'Ittihad : « Même le docteur Nazim bey est allé si loin qu'il a affirmé que cette entreprise (les massacres arméniens) résoudrait radicalement la Question d'Orient. »



Orphelins arméniens recueillis dans les déserts.



Hakkı bey.

Arméniens, je pourrais avec un petit signal d'Ittihad et Terakki mettre toute la Turquie en état de rentrer dans la voie que l'on voudrait.

Le Djémièt a pris la décision de débarrasser la patrie de la convoitise de cette race maudite et de prendre sur ses épaules patriotiques la responsabilité de l'opprobre dont sera marquée l'histoire ottomane.

Le Djémièt incapable d'oublier l'humiliation et les amertumes (1) du passé, plein d'idées de revanche, étant certain de son avenir (2), a décidé de supprimer tous les Arméniens habitant en Turquie, sans laisser vivant un seul individu, et a donné au gouvernement de larges prérogatives à ce sujet.

Le gouvernement donnera aux gouverneurs et aux commandants des armées les instructions nécessaires relatives à l'organisation des massacres (3). Tous les délégués d'Ittihad et Terakki, partout où ils sont en fonction, poursuivront la mise en exécution de ce projet. On ne tolérera pas qu'un Arménien puisse obtenir un secours ou une protection.

Les effets abandonnés seront provisoirement confisqués par le gouvernement, de la manière qu'il jugera la meilleure, et seront gardés par lui à la condition d'être plus tard vendus au profit de l'extension de l'organisation du Djémièt et des buts patriotiques (4).

S'il est nécessaire, demandez des comptes aux commis-

(1) On fait allusion à la guerre balkanique d'où la Turquie sortit avec tant d'humiliation et de pertes.

(2) C'est-à-dire étant certain de la victoire de l'Allemagne et, partant, de la Turquie.

(3) D'après une loi provisoire, la déportation des Arméniens avait été confiée aux autorités militaires; ce n'est que plus tard que les autorités civiles s'en chargèrent. Au surplus les deux autorités agissaient toujours de concert.

(4) Les effets, les propriétés et les dépôts de banque des Arméniens déportés furent confisqués par le gouvernement turc.

sions formées à ce propos. Si vous apercevez des abus, vous pourrez vous adresser aux préfets comme à nous-mêmes.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N^o 1).

La soi-disant attaque « attribuée » au Dachnaksoutioun qui est mentionnée dans la première phrase de cette lettre, n'est point une chose nouvelle et n'a aucun rapport avec la guerre européenne. Ce que le document appelle une « attaque », est l'accord intervenu en Égypte entre le Dachnaksoutioun et les autres partis politiques arméniens, au lendemain de la guerre balkanique, pour donner un nouvel essor à la question des réformes en Arménie.

La seconde lettre écrite une semaine plus tard est une sorte de répétition de la première, mais elle est importante par le fait qu'elle ne fait pas allusion aux Arméniens seuls. Cette lettre démontre que, après en avoir fini avec les Arméniens, on s'occuperait également de la destruction des autres éléments, tels que Grecs, Syriens et Arabes.

Le 25 mars 1915.

Par ordre de l'autorité responsable.

A Djémal bey, délégué à Adana.

Assurer, à l'abri de tout empêchement politique et dans une large mesure, la mise en exécution de la sublime intention de supprimer les éléments en question qui depuis des siècles entravent la progression civilisatrice de l'État, est le devoir de chacun de nous. Pour cela, en disant : « arrivera ce que pourra », nous devons assumer toutes les responsabilités et appréciant la participation du gouvernement à la guerre générale comme le résultat d'un grand sacrifice, nous devons tâcher de faire aboutir les moyens entrepris aux résultats exigés.

Comme il était dit dans notre lettre du 18 février 1915, le Djémièt a pris la décision de détruire jusqu'à la racine

et d'annihiler désormais les diverses forces qui combattent contre lui depuis des années sur la voie de ses efforts, et pour ce faire il est malheureusement obligé d'avoir recours à des moyens très sanglants. Soyez certain que nous-mêmes nous nous émouvons en songeant à l'horreur de ces moyens; mais le Djémièt, pour assurer son existence éternelle, ne voit pas une autre issue.

« Ali Riza (1) nous critique et fait appel à la pitié. Un tel degré de naïveté est de l'imbécillité. Allez à Alep, si vous arrivez à le convaincre vous travaillerez ensemble, mais si ce n'est pas possible, nous trouverons un endroit propice pour faire vibrer les cordes de son cœur (2).

« Avant que les entreprises concernant les personnes connues (les Arméniens) aient donné leurs résultats, il ne serait pas bon de s'occuper des autres (3). Pour le moment il a été jugé opportun de punir par les moyens légaux les notables (4) seulement, ce qui sera le point de départ pour les opérations futures.

« Je vous remets de nouveau à la mémoire la question des effets abandonnés. Elle est très importante. Ne perdez pas de vue son administration, vérifiez toujours les comptes et l'usage que l'on en fait. Faites-nous savoir aussi le jour de votre départ.

« P.-S. — Nadji bey (5) doit y aller aussi; présentez-le

(1) Ali Riza était le délégué du Comité de l'ittihad à Alep avant Djémal bey. C'était un homme presque aveugle qui, après l'arrivée de Djémal bey, se retira de la vie politique et s'adonna au commerce.

(2) C'est-à-dire nous le tuons.

(3) Les autres ce sont les Grecs, les Arabes, les Syriens, etc.

(4) Comme on le sait, dans toutes les provinces, avant la déportation de la population, les notables (ecclésiastiques, intellectuels, capitalistes, etc.) furent arrêtés. Une partie fût traduite devant les cours martiales. Ce sont « les moyens légaux » auxquels fait allusion la lettre, suivant lesquels devaient être punis ces notables.

(5) C'est sûrement le fameux Nadji bey, le membre le plus éloquent de l'ittihad qui fut envoyé en Mésopotamie au début

partout. Le changement de préfet n'est pas possible. D'ailleurs vous devez partir de là, donc ce n'est pas nécessaire. »

(Voir la reproduction de l'original Pl. N^o 2).

A la suite de ces lettres, Djémal bey s'empressa de quitter Adana et se rendit à Alep où il devait se consacrer avec tant de zèle à l'exécution du projet des massacres arméniens.

Pour bien apprécier ces deux lettres du comité Ittihad, il est indispensable de rappeler qu'en ce temps-là il y avait deux gouvernements en Turquie, l'un officiel, celui du cabinet de Saïd Halim pacha, et l'autre celui du Comité Ittihad, qui, tout en n'étant pas officiel était un pouvoir réel et influent puisque le pouvoir officiel était soumis par lui à un contrôle très sévère. Il avait dans toutes les provinces des délégués spéciaux — qui s'appelaient en général « secrétaires responsables » — et ces délégués surveillaient toutes les affaires et plus particulièrement la déportation et les massacres arméniens. Les préfets et en général tous les fonctionnaires ne pouvaient rien faire sans leurs consentement. Même la nomination des simples agents de police dépendait de leur assentiment.

II. — MESURES DE PRÉCAUTION

Après avoir décrété les massacres et en avoir commencé l'exécution, le gouvernement turc employa tous les moyens pour que le monde civilisé n'en sût rien. Chaque fois que l'occasion se présentait, il démentait avec le mensonge

de la guerre pour susciter la population arabe contre l'Angleterre. Nadji bey mourut du typhus et les Jeunes-Turcs en firent un deuil national.

le plus effronté les bruits répandus sur ces massacres. Mais les consuls américains en particulier trouvaient le moyen de faire parvenir des nouvelles à leur ambassadeur à Constantinople, ce qui inquiétait fortement le gouvernement turc (1). Le document suivant est une des preuves de cette inquiétude ; il est en même temps l'une des plus grandes preuves de la politique d'extermination que le gouvernement nourrissait à l'égard des Arméniens :

Télégramme chiffré envoyé par le Ministère de l'Intérieur à la Préfecture d'Alep.

Par la démarche que sur l'instruction de son gouvernement l'ambassade américaine fit dernièrement auprès de nous, il apparaît que les consuls américains se procurent des nouvelles par des moyens secrets. Bien qu'il leur fût répondu que la déportation (des Arméniens) s'effectue d'une manière sûre et confortable, cette affirmation n'étant pas suffisante pour les convaincre, tâchez que lors de la sortie des Arméniens des villes, des bourgs et des centres, des faits pouvant attirer l'attention ne se produisent pas. Au point de vue de la politique actuelle il est d'une importance capitale que les étrangers qui circulent par là soient convaincus que cette déportation ne se fait que dans un but de changement de séjour. Pour ce motif, il est provisoirement important d'étaler pour la frime une conduite délicate et de n'appliquer les moyens connus (2) que dans

(1) Le regretté docteur Shepard racontait l'incident suivant : « Après les massacres arméniens, un groupe de jeunes filles américaines vint de Kharpout à Alep pour se rendre en Amérique. Ces jeunes filles avaient été dévalisées en route et avaient beaucoup souffert. Le gouvernement turc les soumit à une perquisition des plus minutieuses afin qu'elles n'emportent avec elles ni photographies, ni écrits. — « Que cherchez-vous ? répondit l'une de ces demoiselles, ce que vous cherchez ne se trouve pas sur nous mais il est dans notre pensée, dans nos yeux, dans nos cœurs ; ce n'est qu'en nous tuant que vous pourrez l'effacer. »

(2) C'est-à-dire les massacres.

les endroits propices. Je vous recommande à ce propos d'arrêter les personnes qui donnent ces nouvelles ou qui font des enquêtes et de les livrer, sous d'autres prétextes, aux cours martiales.

Le 18 novembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostilles.)

Sans parler du télégramme chiffré, voyez le directeur de la police. Y a-t-il réellement des gens qui enquêtent? Conformément aux ordres du ministère, que les opérations se fassent ici avec modération. — Au sous-directeur général des déportés. Le 21 novembre 1915.

Le Préfet

MOUSTAFA ABDULHALIK.

J'étais sûr de l'existence de semblables personnes et j'avais prié à plusieurs reprises le Directeur de la police de les poursuivre, mais ses démarches n'eurent pas de résultat. Si la préfecture lui faisait une énergique recommandation, le résultat pourrait peut-être en être assuré. C'est à vous d'ordonner dans la circonstance. Le 21 novembre 1915.

Le sous-directeur général

ABDULAHAD NOURI.

Vous devriez écrire aussi aux fonctionnaires

préposés à la déportation. — Au sous-directeur général. Le 22 novembre 1915.

Le préfet
MOUSTAFA ABDULHALIK.

Ecrivez, Naïm effendi!
le 22 novembre 1915.
Il fut écrit. Dossier 741/16.

Les apostilles indiquent les opérations qui ont lieu à propos du télégramme chiffré.

Dans les mémoires de Naïm bey se trouve aussi la copie du télégramme chiffré suivant qui se rapporte également à cette affaire et qui était envoyé environ un mois plus tard :

N° 745.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur envoyé à la Préfecture d'Alep.

Nous apprenons que quelques correspondants de journaux arméniens, circulant dans vos parages, se sont procuré des photographies et des papiers représentant des faits tragiques et ils les ont confiés au consul américain de votre localité (1). Faites arrêter et supprimer les personnes dangereuses de ce genre.

Le 11 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(1) Il est exact que les Arméniens fournirent des renseignements concernant les massacres à M. Jackson, consul américain à Alep. L'un de ces Arméniens était M. Aram Gulian, un jeune homme sachant bien l'anglais. Quant aux photographies, elles avaient été prises par M. Matéos Eretzian, secrétaire de la préfecture arménienne d'Alep. Un grand nombre de personnes, dont des prêtres, furent arrêtés sous l'inculpation d'avoir fourni des renseignements au consul américain; la plupart de ces personnes disparurent sans laisser de trace.

Naïm bey affirme que « déjà des agents secrets étaient chargés de faire cette surveillance ; même autour du consulat américain une souricière était établie par les mouchards. Un jour on avait rencontré à Alep l'un des rédacteurs de *Jamanak* ou d'un autre journal arménien. Sa poursuite prit une grande importance, mais on ne put mettre la main dessus ».

Ce rédacteur était le plus grand humoriste des Arméniens, M. Yervant Odian, qui collaborait au journal arménien *Jamanak* de Constantinople et qui, ayant été exilé, s'était égaré à Alep. On avait lancé un mandat d'arrêt à son sujet dans lequel il avait été décrit avec la dernière minutie, et où l'on n'avait pas oublié de mentionner que ses talons étaient usés et que l'un de ses souliers avait un trou dans le bout. Mais M. Onnik Mazlounian le fit évader et le fit parvenir à la ville de Hama, en Syrie.

L'inquiétude du gouvernement est prouvée encore par le télégramme suivant :

N° 809.

A la Préfecture d'Alep.

Nous apprenons que des officiers étrangers rencontrant le long des chemins les cadavres des personnes connues (les Arméniens) les photographient. Je vous recommande d'importance d'enterrer immédiatement ces cadavres et de ne plus les laisser sur les routes.

Le 29 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostille.)

*C'est très important, n'est-ce pas, bey? —
Au sous-directeur général des déportés. Le 2 janvier 1916.*

Le préfet,
MOUSTAFA ABDULHALIK.

Naïm bey écrit encore à ce sujet : « Par suite des malheurs, des misères et des maladies, 7 ou 800 Arméniens mouraient tous les jours. Leurs cadavres étaient abandonnés sur les routes, dans la boue, et les oiseaux de proie les avaient criblés de trous. Des officiers allemands et autrichiens, témoins oculaires de ces scènes, les photographiaient et en envoyaient les épreuves dans leurs pays. » Les faits publiés dans l'acte d'accusation préparé par le gouvernement turc actuel contre le Comité Ittihad, démontrent que dans tout le pays c'était la même chose, que les cadavres étaient abandonnés partout et que des ordres sévères étaient lancés pour les enterrer.

* * *

III. — L'ÉTENDUE GÉNÉRALE DES MASSACRES.

Le gouvernement turc employa tous ses efforts surtout pour rendre générale l'extermination des Arméniens. Dans les chapitres précédents, nous avons eu l'occasion de raconter quelques-uns des épisodes des massacres. La sauvagerie impitoyable avec laquelle eurent lieu ces massacres et contre lesquels se révolte la conscience humaine, deviennent plus compréhensibles quand on lit les télégrammes qui les ordonnaient.

L'un de ces télégrammes est assurément la réponse d'une question et recommande de ne pas épargner aussi les femmes et les enfants.

N° 502.

A la préfecture d'Alep.

Nous vous recommandons de soumettre aussi bien les femmes que les enfants aux ordonnances qui vous ont été antérieurement prescrites d'appliquer aux mâles des per-

sonnes connues (les Arméniens) (1) et de désigner pour ces fonctions des employés de confiance.

Le 3 septembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostille.)

Avez-vous vu le commandant de la gendarmerie? — A Abdulahad Nouri bey. Le 5 septembre 1915.

Le préfet,
MOUSTAFA ABDULHALIK.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 3).

Un second télégramme chiffré arrive le 29 du même mois qui interdit les mariages que les Musulmans contractaient avec les femmes arméniennes. Au surplus, aucun mahométan ne se mariait avec les femmes et les jeunes filles arméniennes dans une intention honnête : après s'en être servis pendant quelque temps, après les avoir souillées, ils les jetaient dans la rue ; ensuite on ramassait ces femmes, et on les expédiait dans les déserts. D'ailleurs la plupart du temps les formalités du mariage n'avaient pas lieu.

Voici le télégramme chiffré :

N° 537.

A la Préfecture d'Alep.

Nous apprenons que des gens du peuple et des fonctionnaires se marient avec les femmes arméniennes. Interdisant cela sévèrement, je recommande d'importance que

(1) Ces « ordonnances » étaient les procédés d'extermination ; ceci est prouvé par la recommandation de choisir des « employés de confiance ».

دختر نظام حیدر سے ۱۹۰۱ء تا ۱۹۰۷ء تک
سفر کی تفصیلات کو حوتہ -

اھالی و امور - یہ کہ بعضی دنوں پر خاص ارضی فائدہ مند اور وہ انیسویں
سے تیسویں اور فائدہ مند بالخصوص سرفردی اہلیہ نے جو بلوچ

دختر نظام
ضمت

۱۹۰۷ء اور ۱۹۰۸ء
۱۹۰۸ء
۱۹۰۸ء

PLANCHE 4. — Reproduction du déchiffrement d'un télégramme chiffré de Talaat Pacha, apostillée par le préfet d'Alep.

les femmes de ce genre, séparées, soient envoyées dans les déserts.

Le 29 septembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostille.)

*Au sous-directeur général des déportés. Le
3 octobre 1915.*

Le préfet,
MOUSTAFA ABDULHALIK.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 4).

Je me rappelle que lorsque je me trouvais dans les déserts, on cherchait des Arméniens originaires des six vilayets arméniens. La persécution était particulièrement dirigée contre eux, et plus d'une fois on fit courir le bruit qu'à part ceux-là tous les autres Arméniens devaient retourner dans leur pays d'origine. Ces nouvelles n'étaient naturellement pas exactes, d'ailleurs nul ne revint chez lui ; mais cette persécution dirigée contre les survivants des provinces arméniennes ne cessa jamais. Le télégramme chiffré suivant donne la clef de ce mystère :

N° 691.

A la Préfecture d'Alep.

Exterminez par des moyens secrets tout Arménien des provinces orientales que vous pourriez trouver dans vos parages.

Le 23 novembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

« A la suite de ce télégramme, écrit Naïm bey dans ses
« mémoires, la Direction de la police d'Alep fit des en-

« quêtes et arrêta tous les Arméniens auxquels on faisait
« allusion et les livra à la sous-direction générale des
« déportés. Ils furent infailliblement tués en route après
« leur départ d'Alep. »

Un autre télégramme qui se rapporte également aux populations des provinces arméniennes ordonnait :

N° 820.

A la Préfecture d'Alep.

Je vous recommande en général d'envoyer dorénavant directement à leur lieu d'exil tous les Arméniens qui viendraient du Nord, sans les faire stationner dans une ville ou un bourg.

Le 4 janvier 1916.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

Dans ses mémoires, Naïm bey dit : « Le but de ce télé-
« gramme était d'augmenter les tortures de la popula-
« tion afin de l'exterminer d'une façon plus sûre. Si elle
« pouvait s'arrêter dans une ville, elle aurait pu se repo-
« ser un petit peu et se procurer quelques commodités
« pour le voyage. »

Mais le gouvernement a dû envoyer ce télégramme par suite d'une autre préoccupation. Les femmes, les jeunes filles et les enfants venant des provinces orientales arrivaient dans les villes *complètement nus*. Constamment assaillis et dépouillés en route, ils n'avaient même plus un simple caleçon pour cacher leur nudité, et ils marchaient dans cet état pendant des semaines, exposés aux morsures du froid et du soleil. Les premiers groupes arrivèrent ainsi tout nus à Alep. Le préfet Djéjal bey, qui n'avait pas encore été destitué, en montrant à M. Onnik Mazlounian ces groupes de femmes nues, a dit :

— Considérez-vous fort heureux de ce spectacle. Il



Orphelins arméniens recueillis dans les déserts. — On remarquera l'état lamentable dans lequel ils se trouvent. Les autres orphelins arméniens, destinés à être turquisés étaient bien habillés et bien nourris par les soins du gouvernement.



Orphelins arméniens turquisés.

se passera encore des choses telles que vous regretterez celui-là !

Les événements qui suivirent confirmèrent en effet ces paroles.

L'un des médecins de la Compagnie de Construction du chemin de fer de Bagdad, le docteur Hrechedaguian, a également rencontré les groupes de ces femmes nues près d'une fontaine de Mardine, où étaient conduits les survivants des caravanes de déportés venant des provinces. Les pauvres femmes, raconte le docteur, cachaient leurs parties génitales avec des feuilles de réglisse qu'elles tenaient d'une main, de peur qu'elles ne tombent. Les gamins musulmans, munis de baguettes, les pourchassaient et donnaient des coups sur leurs mains afin qu'elles se dévêtissent même de ces feuilles et ils criaient :

— Hou ! hou ! Ermin (arménien) !...

Les gamins musulmans parachevaient l'œuvre de leurs pères. Et ces pauvres femmes affolées couraient par-ci par-là en demandant, en priant, en suppliant :

— Donnez-nous du poison ! du poison !... nous ne voulons pas autre chose !...

Le gouvernement qui avait appris ces faits, au lieu d'interdire la déportation des femmes en complète nudité, ordonna tout simplement de les envoyer dans cet état dans les déserts et de ne pas les faire passer par les villes ou les bourgs afin qu'on ne les vît pas.

Un fait qui se rapporte à la persécution spéciale dirigée contre les populations des provinces arméniennes s'est passé à Roum-Kalé. Naïm bey le rapporte ainsi :

« L'ordre fut donné d'Alep au caïmacam de Roum-Kalé. Celui-ci réunit des Kurdes, en forma une bande de brigands et l'envoya du côté de Samossate qui détruisit complètement les caravanes de déportés arméniens venant des routes de Behésni et d'Adiyaman.

« Les cadavres furent jetés dans l'Euphrate. D'après
« les renseignements officiels approximatifs, cette bande
« kurde tua 14.000 Arméniens rien que dans le voisi-
« nage de Samossate. »

Ce caïmacam de Roum-Kalé, dont le nom nous est malheureusement inconnu, se fit une réputation autrement plus triste, commettant dans la circonscription de son administration un crime effroyable, sur lequel les deux télégrammes suivants jettent une lueur suffisante :

Télégramme chiffré de la Préfecture d'Alep adressé au sous-préfet d'Aïntab :

Nous apprenons que des Arméniens originaires de Sivas et de Kharpout se trouvent dans votre circonscription. Ne leur donnez pas l'occasion de s'y établir, et faisant le nécessaire d'après la manière connue antérieurement communiquée, faites-nous-en savoir le résultat.

Le 11 janvier 1916.

Le Préfet,

MOUSTAFA ABDULHALIK.

Ce télégramme avait été envoyé en supposant que des hommes originaires des dites provinces se trouvaient dans ces parages, tandis qu'il n'y avait que des femmes et des enfants. Il est superflu de dire ce que signifiaient les mots « la manière connue antérieurement indiquée » dont le préfet d'Alep se sert dans son message.

Sept jours plus tard le sous-préfet d'Aïntab faisait parvenir la réponse suivante :

A la Préfecture d'Alep.

Réponse au télégramme chiffré du 11 janvier 1916.

On a constaté qu'à Roum-Kalé qui relève de notre circonscription, ne se trouvent que 500 personnes originaires des dites provinces. Le caïmacam de Roum-Kalé annonce

que ce ne sont, en grande partie, que des femmes et des enfants et qu'ils ont été renvoyés, par les gardes kurdes, selon la mesure connue communiquée, sans espoir de retour.

Le 18 janvier 1916.

Le Sous-Préfet,

AHMED.

Tout commentaire est superflu.

Ces massacres se perpétrèrent à une époque où il y avait pénurie d'hommes dans le pays. Les autorités militaires avaient toutes les peines pour fournir des hommes à toutes les opérations exigées par la guerre. Les équipes « d'ouvriers » formées d'abord par des Chrétiens, particulièrement par des Arméniens, avaient été pour la plupart assassinées sur différents points. Il était indispensable de trouver des hommes. Finalement le gouvernement consentit à ce qu'une partie des populations destinées à être renvoyées aux déserts pour y être massacrées, fût admise dans les armées, pour la construction des routes, mais il n'épargna point leurs familles et exigea que les femmes et les enfants fussent envoyés dans les déserts, auxquels viendraient se joindre également les hommes dès qu'on n'aurait plus besoin de leurs services dans les armées.

Nous reproduisons, à ce propos, l'ordre suivant contenu dans les instructions envoyées à Alep :

A la Préfecture d'Alep,

Les commandements des armées signalent la nécessité d'employer dans le service militaire ceux des personnes connues (les Arméniens) qui ont l'âge du service militaire. Pensant qu'il sera impossible de les envoyer sur les zones de guerre et que d'autre part, leur séjour dans les villes n'est pas permis, nous autorisons — à la condition que

leurs familles soient déportées avec les caravanes — de les employer en dehors des villes à la construction de chemins et autres entreprises. A ce propos, le ministère de la Guerre a envoyé des instructions spéciales aux commandements des armées. Mettez-vous par conséquent d'accord et agissez selon ces instructions.

Le 20 février 1916.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

Plus tard, ces Arméniens furent employés en grande partie dans les ateliers militaires avec des femmes et des enfants également arméniens.

*
* *

Le sous-directeur général des déportés à Alep, Abdulahad Nouri bey, mettait Constantinople jour par jour au courant de tous les crimes commis, comme cela lui avait été recommandé dans quelques-unes des ordonnances ministérielles.

L'un des télégrammes chiffrés de Nouri bey décrit la façon dont on *travaillait* à Alep, façon qui couronnait le désir du gouvernement central.

N° 57.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés (1).

Il a été établi, après enquête, qu'à peine 10 % des Arméniens, soumis à la déportation générale, sont arrivés au lieu de leur destination et que les autres sont morts en

(1) Cette Direction n'était autre que la Direction centrale de Constantinople des affaires des déportés, tandis que la sous-direction générale des déportés qui agissait à Alep n'était qu'une branche de celle de Constantinople.

route par la famine, les maladies et d'autres causes naturelles semblables. J'espère obtenir le même résultat pour les survivants en les traitant avec rigueur.

Le 10 janvier 1916.

(ABDULAHAD NOURI).

(Voir la reproduction de l'original, Pl. N° 5).

Un mois plus tard, dans un autre télégramme chiffré ayant presque le même sens, Abdulahad Nouri bey répétait encore une fois que le petit nombre qui avait survécu à la déportation générale ne sera pas épargné.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

A titre de renseignement j'informe qu'exception faite de ceux qui 'ont été envoyés en Syrie comme artisans, à peine un quart des Arméniens jusqu'à présent envoyés (aux déserts) sont arrivés au lieu de leur exil. Les autres, par suite de causes naturelles, sont morts en route. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour renvoyer au plus tôt d'Alep tous ceux qui y restent pour différents motifs.

Le 29 février 1916.

(ABDULAHAD NOURI).

Dans ce télégramme la phrase « ceux qui ont été envoyés en Syrie comme artisans » mérite une explication particulière. Quand la déportation générale eut lieu et que tous les Arméniens furent déportés dans les déserts, les Turcs se trouvèrent presque dans toutes les provinces en face d'une réalité à laquelle ils n'avaient pas pensé tout d'abord. A cause du départ des Arméniens la vie était devenue impossible. Il n'y avait plus ni tailleurs, ni cordonniers, ni forgerons, ni boulangers, ni menuisiers, ni maçons, ni rien ; tous les métiers étaient exercés par

les Arméniens ; après le départ de ces derniers, les Turcs ne pouvaient même pas satisfaire aux besoins les plus élémentaires de la vie (1). Là-dessus le gouvernement fut obligé de faire revenir dans maints endroits une partie des artisans arméniens, au besoin en les prenant dans les armées. Djémal pacha qui régna un moment en Syrie comme un souverain, dans l'intention de faire prospérer les villes syriennes par les artisans arméniens, avait ordonné d'envoyer à Damas tous les déportés arméniens qui savaient exercer un métier. Nombre de personnes furent sauvées de cette façon. Ces Arméniens ouvrirent immédiatement partout, comme à Hama, Homs, Zahlé, Damas, etc., des boutiques et en peu de temps occupèrent une situation dominante sur les marchés. L'élément arabe qui est arriéré dans les professions et les métiers, ne put résister longtemps à la concurrence. Plus tard cependant la plupart de ces artisans arméniens, mobilisés dans les armées, furent exterminés.

Partout, sur la route des déserts, où les Arméniens purent séjourner quelques mois, comme Rés-ul-Aïn, Rakka, Der Zor, ils créèrent des milieux prospères et s'ils eussent pu résider quelques années dans ces déserts ils les eussent transformés en pays florissants. Tous les bâtiments qui se trouvent sur la ligne Meskéné-Der Zor, casernes, hôpitaux, hans, etc., ont été construits par eux. Mais les massacres interrompirent leurs travaux civilisateurs. En dehors des massacres, les maladies et la misère, de même que les tortures du voyage, décimaient la population.

(1) On dit couramment à Constantinople : « Si pour faire construire une maison vous avez besoin d'ouvriers, vous verrez qu'aucun Turc ne se présentera, mais si vous voulez démolir une maison et que vous voulez des ouvriers, tous ceux qui se présenteront seront des Turcs. » Et c'est une vérité.

Nous reproduisons ici un télégramme chiffré d'Abdulahad Nouri bey qui en dit long à ce sujet :

N° 76.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

Réponse au télégramme chiffré du 3 mars 1916.

D'après les rapports reçus, les Arméniens morts jusqu'à ce jour, par différentes causes, sont 35.000 aux environs de Bab et de Meskéné, 10.000 à Alep (à Karlik), 20.000 dans les environs de Dipsi, d'Abouharrar et de Hamam, 35.000 à Rès-ul-Aïn ; en tout 95.000 personnes.

Le 7 mars 1916.

ABDULAHAD NOURI.

(Voir la reproduction de l'original, Pl. N° 6).

C'est un bilan qui se rapporte à peu près à un espace d'un an. Et pourtant il y avait tant de camps de déportés qui ne sont pas mentionnés dans ce bilan, et dans lesquels la misère et les maladies décimaient également les malheureuses populations arméniennes.

Souvent des instructions spéciales arrivaient de Constantinople concernant des particuliers sur lesquels on avait donné des renseignements au gouvernement. Le télégramme chiffré suivant du sous-directeur général des déportés à Alep, démontre quelles étaient ces instructions et de quelle façon elles étaient exécutées.

N° 51.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

Par le télégramme chiffré du 9 septembre 1915 et par le haut télégramme du 20 novembre 1915 du ministère de l'Intérieur, il avait été ordonné d'arrêter les nommés Hapèt

Aramian, Karabet Antounian et Arsèn Chahbazian (1). Nous informons que nous étant assurés que ces personnes se trouvaient à Rès-ul-Aïn, selon l'ordre du ministère, l'opération nécessaire les concernant a été accomplie par les soins d'un fonctionnaire envoyé d'ici, et le fait a été porté à la connaissance du ministère par la préfecture.

« Le 13 décembre 1915.

(ABDULAHAD NOURI).

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 7).

Il est sans doute inutile d'ajouter que la phrase « l'opération nécessaire a été accomplie » signifie tout simplement que ces personnes ont été tuées par le fonctionnaire spécialement envoyé d'Alep.

L'un des télégrammes chiffrés d'Abdulahad Nouri bey indique la façon dont on mettait habituellement à mort les déportés arméniens de marque :

N° 76.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

Réponse au télégramme du 10 février 1916.

La personne désignée, arrêtée par la police d'Adana, a été amenée ici sous escorte ; dirigée d'ici à Mardine, elle a essayé en route de prendre la fuite et a été tuée par les gens de l'escorte ; c'est ce qui ressort du rapport du cal-macam de Harran (Tel-Abiat).

Le 17 février 1916.

(ABDULAHAD NOURI).

A quel martyr condamné à rester inconnu peut faire allusion, ce télégramme chiffré? Qui le saura jamais?

(1) Nous avons pu vérifier que l'un de ces Arméniens, Arsen Chahbazian, était originaire de Cilicie. Mais nous n'avons pu identifier ni la personnalité ni le lieu d'origine des deux autres.

Handwritten header text in Arabic script, possibly a name or title.

Main body of the document containing multiple lines of handwritten text in Arabic script, which appears to be a ciphered telegram.

A large, stylized handwritten signature or mark at the bottom of the document.

PLANCHE 6. — Reproduction d'un télégramme chifré d'Abdulahad Nouri Bey.

Quant à l'allégation « a essayé de prendre la fuite » elle n'était inventée que pour motiver l'assassinat.

En général les personnes exilées individuellement sous escorte, étaient condamnées à mort. A ce propos Naïm bey écrit dans ses mémoires :

« Il y avait aussi la question de l'exil, sous escorte.
« Pour ceux exposés à ce malheur il n'y avait plus aucun
« espoir ni probabilité de vivre. C'était en général des
« jeunes gens arrêtés comme suspects.

« Ils étaient tout d'abord fourrés dans une pièce sale
« et étroite de la cour de la prison d'Alep, où les chiens
« n'eussent pas voulu habiter. Après les avoir gardés
« 10 à 15 jours à moitié affamés, on les mettait en route,
« menottes aux mains et accompagnés de gendarmes.
« Comme les gendarmes avaient l'ordre de les tuer, ils
« étaient exécutés en route en un endroit désert. Ensuite
« le fait était porté à la connaissance de la sous-direc-
« tion des déportés sous la forme suivante : « Les nom-
« més..... exilés en date de sont arri-
« vés à destination. » Ceux que l'on ordonnait d'escorter par des gendarmes étaient irrévocablement condamnés à mort. »

Nous avons déjà expliqué que ces malheureux étaient mis en route primitivement à destination de Diarbékir et ce n'est que plus tard qu'on les envoya à Mardine, comme cela est prouvé par le télégramme chiffré de Nouri bey que nous avons enregistré.

Près de 6.000 jeunes gens arméniens des provinces, élèves des écoles supérieures de Constantinople, furent ainsi déportés sous escorte et massacrés en route. Peu d'entre eux réussirent à s'échapper en se faufilant dans les caravanes ou dans les camps des déportés.

IV. — LES PETITS MARTYRS

Mais un sort plus triste était réservé aux petits. On sait déjà qu'ils furent partout massacrés impitoyablement. Tout d'abord le gouvernement avait décidé de laisser vivants tous ceux âgés jusqu'à 15 ans, mais un ordre ultérieur prescrivit de n'épargner que ceux âgés de moins de 7 ans. Ceux qui dépassaient cet âge furent donc égorgés, dans les conditions les plus effroyables, avec les mâles des six provinces arméniennes. Halet, le député d'Erzindjan, en précipita des centaines dans le fleuve. A Kharpout on agit de même. A Bitlis, le préfet Moustafa Abdulhalik bey — celui qui plus tard devait être nommé préfet d'Alep, — ayant réuni un millier de ces petits les conduisit en un endroit appelé Tachkhod où il les fit brûler vivants en présence des notabilités et de la foule turques et où il prononça un discours resté fameux dans lequel il disait : « Il faut effacer à tout jamais le nom Arménien dans les provinces arméniennes, pour la sécurité de la Turquie. » Après les avoir brûlés, on avait jeté ces malheureux enfants dans des fosses spécialement creusées, où pendant de longs jours on entendait les gémissements de ceux qui n'étaient pas entièrement consumés.

On brûla de même à Adiyaman les enfants arrachés aux caravanes venant de Sivas. Un de ces petits avait réussi à se sauver du bûcher quand déjà ses vêtements étaient en flammes ; il avait pu en courant bien vite rejoindre la caravane où plus de deux mille femmes, dont on avait pris les petits, s'étaient arrêtées affolées et qui ne pouvaient s'expliquer cette flamme qui dans le noir de la nuit courait vers elles. L'enfant à peine arrivé à proximité était tombé en criant :

— Maman, on brûle !...

Le pauvre petit était tombé pour ne plus se relever. La mère qui avait reconnu la voix de son enfant s'était précipitée et l'avait pris dans ses bras sans se soucier des flammes. Mais ses vêtements avaient également pris feu, et les gendarmes, pour lesquels ces scènes effrayantes étaient devenues un divertissement inattendu, n'avaient laissé personne se porter à leur secours, et ainsi la mère a été brûlée avec son fils carbonisé.

On peut rapporter des centaines de cas semblables.

Et tous ces crimes étaient les conséquences d'instructions spéciales données de haut lieu. Le but du gouvernement était de détruire la future génération arménienne afin de réaliser l'extermination générale de la race. Il n'épargnait que les enfants qui ne pourraient pas se rappeler un jour les horreurs subies par leurs parents. Car des instructions données bien plus tard recommandaient de n'épargner que ceux de cinq ans. Ceux-là devaient être élevés comme des Turcs, dans des orphelinats spéciaux, et devaient un jour servir à remplacer les pertes d'hommes que les Turcs auraient subies pendant la guerre ; ils devaient apporter à la race turque les hautes qualités dont est dotée la race arménienne. Juste comme au temps des Janissaires...

Des orphelinats modèles de ce genre furent établis à Angora, à Césarée, à Damas, à Antoura (Liban), à Beyrouth et dans d'autres villes. Le projet de turquisation avait trouvé un tel enthousiasme chez les intellectuels turcs que des femmes écrivains turques comme Khalidé Edibé Hanoum, Nikiar Hanoum et des institutrices se dévouèrent volontiers à cette œuvre, et se rendant en Syrie, se chargèrent de l'éducation de ces orphelins turquisés pour les « dénationaliser », ainsi que l'on peut

s'en rendre compte par les photographies jointes à ce travail.

En maints endroits les familles musulmanes avaient pris chez elles un ou deux de ces enfants. Généralement elles les ravissaient, bien peu souvent elles les achetaient, quelquefois elles les ramassaient sur les routes. Elles n'agissaient pas ainsi par humanité. A cause de la mobilisation générale, les bras manquaient pour le travail. On prenait ces enfants pour les faire peiner et le plus souvent c'était un dur travail de bague que ces enfants pauvres accomplissaient pour un morceau de pain qu'ils mangeaient rarement sans essayer quelques coups de bâton.

L'âge de ces enfants était au-dessus de 5 à 7 ans. Le gouvernement craignant qu'ils ne pussent se sauver ainsi pour devenir un jour des Arméniens, interdit leur séjour chez les Musulmans. Cette interdiction est exprimée dans le télégramme chiffré qui suit :

« N° 603.

« A la Préfecture d'Alep (1).

Nous apprenons que les petits des personnes connues (Arméniens) déportés des vilayets de Sivas, de Mamouret-Ul-Aziz, de Diarbékir et d'Erzeroum, étant restés orphelins et sans appui par suite de la mort de leurs parents, sont adoptés ou pris comme domestiques par des familles musulmanes. Nous vous exhortons de rechercher tous les enfants qui se trouvent dans ce cas et de les envoyer au lieu de leur exil; de plus d'aviser la population à ce sujet par le moyen que vous jugerez propice.

« Le 5 novembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(1) Ce télégramme a été envoyé dans toutes les provinces comme circulaire.



Orphelins arméniens turquisés. — La dame désignée par un astérisque est Khalidé Edibé hanoum.

(Apostille.)

Concertez-vous avec le Directeur de la police.

Au sous-directeur général des déportés.

Le 7 novembre.

Le préfet,

MOUSTAFA ABDULHALIK.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 8).

Quelques semaines plus tôt on avait essayé d'installer un orphelinat à Alep, et l'on avait commencé à ramasser les orphelins dans les rues, non point qu'on eût pitié d'eux, mais parce que ces petits, en se traînant dans les rues, propageaient des maladies contagieuses, particulièrement le typhus, dans la ville.

Cependant le gouvernement auquel on avait télégraphié la chose, de peur que de cette façon les orphelins ne fussent sauvés, dépêcha l'ordre suivant :

A la Préfecture d'Alep.

Un pareil orphelinat n'est pas nécessaire. Ce n'est pas l'époque de perdre son temps à les (orphelins) nourrir et à allonger leur vie, en cédant aux sentiments. Renvoyez-les (au désert) et avisez-nous-en.

Le 21 septembre 1915.

**Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.**

C'est à la suite de cet ordre que le sous-directeur des déportés télégraphia à la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés à Constantinople dont elle était une succursale, comme nous l'avons déjà dit :

N° 31.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

Plus de 400 enfants se trouvent dans l'orphelinat ;

دختره نازیه سید احمد نازکی و...
 سفری تفریقاً صورتی -

سواس ، مسوره العزیز ، دباکد ، دار فریم و لاندینج سو و اولونج
 انای زهده اربیند و خاق حیدر کیمه کز فالانه استخا صعلوم اطفالک
 رطام صوم و اول طرفه اول اولف ، ضد نظام کفول ایوبه بی استخا اولونج
 ولا استخا زاهد لوبی جو حیدر کیمه کز فالانه استخا صعلوم اطفالک
 اغاماری و اهالی رسد - ضابطه ایوبه کیمه کز فالانه استخا صعلوم اطفالک

دختره نازیه
 طبعت

دختره نازیه سید احمد نازکی

دختره نازیه
 طبعت

PLANCHE 8. — Reproduction du déchiffrement d'un télégramme de Talaat Pacha, apostillé par le préfet Mustapha Abdulhalik Bey.

on les enverra au lieu de leur exil en les plaçant dans les caravanes.

Le 28 novembre 1915.

(ABDULAHAD NOURI).

Mais il ne fut pas nécessaire de les envoyer. Les autorités d'Alep avaient trouvé un fléau plus terrible pour ces petits martyrs. Ce fléau était personnifié par un monstre sanguinaire nommé Nazmi bey, que l'on avait nommé directeur de l'orphelinat d'Alep. Cet homme tuait les orphelins dans la ville même avec une cruauté systématique, en les privant de nourriture et en les torturant. Quand les Anglais entrèrent à Alep, sur les plaintes de la prélature arménienne, on arrêta ce monstre qui n'avait pas eu le temps de prendre la fuite. A la suite de son arrestation on apprit que, durant sa direction plus de 3.000 orphelins arméniens (1) avaient été successivement admis dans cet orphelinat ; il n'en conservait vivants que 50, en disant :

— Je conserve vivants exprès ces cinquante afin que cet établissement puisse justifier son nom d'orphelinat.

Et surtout, afin qu'il pût continuer à toucher ses émoluments de directeur et ses provisions.

C'était en même temps un homme pourri de vices, ce Nazmi bey. Des centaines de faits relatifs au viol des filles et d'attentats aux garçons lui furent imputés pendant son incarcération.

L'appréhension que les enfants enfermés dans les orphelinats pussent être sauvés, fut toujours très grande pour le gouvernement, comme cela apparaît par les

(1) Plus on ramassait les orphelins dans les rues, plus ils y augmentaient, parce que d'un peu partout, même des déserts, ils prenaient la fuite et se rendaient à Alep quand leurs parents mouraient. Certains d'entre eux voyageaient pendant tout un mois pour venir à Alep.

documents qui se trouvent en notre possession. L'un surtout vaut la peine d'être reproduit comme un des plus grands chefs-d'œuvre de cruauté que puisse jamais atteindre la barbarie humaine :

A la Préfecture d'Alep.

Nous apprenons que dans les orphelinats ouverts en certaines localités on admet aussi les enfants des personnes connues (Arméniens). Puisque le gouvernement considère nuisible leur existence, c'est agir contre le désir du gouvernement que de nourrir et de prolonger la vie de ces enfants, comme d'avoir pitié d'eux, soit en ne saisissant pas le véritable but poursuivi (1), soit en le méprisant. Je vous recommande de ne pas admettre ces enfants dans les orphelinats et de ne pas entreprendre de fonder des orphelinats spéciaux pour eux (2).

Le 15 janvier 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

Le gouvernement avait jugé à propos de donner une explication préalable au sujet des petits à tuer, les distinguant de ceux qui devaient être conservés pour le renforcement de la race turque et, à ce propos, il avait envoyé le télégramme suivant que l'on ne peut pas lire sans être saisi de frayeur.

N° 830.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur adressé à la Préfecture d'Alep.

Recueillez et entretenez seuls des orphelins qui ne pour-

(1) C'est-à-dire le véritable but poursuivi par le gouvernement : le massacre de tous ces enfants.

(2) On comprend de cette dernière phrase que cet ordre concerne les enfants au-dessus de 5 à 7 ans.

raient se rappeler les terreurs auxquelles furent soumis leurs parents. Renvoyez les autres avec les caravanes.

Le 12 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAAT.

(Apostille.)

Au sous-directeur des déportés. Le 12 décembre.

Le préfet,
MOUSTAFA ABDULHALIK.

La phrase « Renvoyez les autres avec les caravanes » de ce télégramme signifie : renvoyez-les dans le désert, c'est-à-dire faites-les tuer.

Nouveau télégramme le 23 janvier 1916 qui fait presque les mêmes recommandations, mais commentant le télégramme précédent :

N° 853.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur adressé à la Préfecture d'Alep.

A une époque où des milliers d'émigrés musulmans et de veuves de martyrs (1) ont besoin de protection et de nourriture, il n'est pas admissible de faire des frais pour nourrir des enfants des personnes connues (Arméniens), qui à l'avenir ne serviront pas à autre chose qu'à être dangereux. Les renvoyer de la Préfecture avec les caravanes des déportés et envoyer, conformément à notre dernière instruction, à Sivas, ceux qu'on est en train d'entretenir.

Le 23 janvier 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAAT.

(1) Les Turcs désignaient sous le nom de martyrs (chehid) les soldats musulmans tombés sur les champs de bataille.

(Apostille.)

*Au sous-directeur général des déportés. Le
25 janvier.*

Le préfet,

MOUSTAFA ABDULHALIK.

A un moment donné on commença à Alep à ramasser les orphelins arméniens en disant qu'on allait les envoyer à Sivas. La Prélature arménienne avait ouvert un orphelinat, on prit tous les orphelins qui s'y trouvaient. On voulut prendre également les orphelins de l'orphelinat Altounyan, mais comme cet orphelinat se trouvait sous la protection de Djémal Pacha on n'y réussit pas (1).

(1) La fondation de cet orphelinat est intéressante à une époque de terreur où l'intention d'exterminer les enfants arméniens se mettait en exécution, d'une façon si cruelle, sur l'instigation du gouvernement. Il eût été peut-être impossible de conserver cet orphelinat, s'il n'eût été placé sous la surveillance d'une jeune fille arménienne, mademoiselle Nora Altounian. Le père de cette jeune fille, le docteur Altounian, un médecin très capable, était le fondateur d'un hôpital à Alep qui portait son nom et était grandement apprécié par Djémal pacha qui jouissait à Alep d'une autorité égalant celle d'un souverain. Chaque fois qu'il venait à Alep, le pacha rendait visite au docteur. Mettant à profit ces visites, le docteur et sa fille réussirent à mettre sous la protection du pacha cet orphelinat nouvellement fondé, dans lequel il y avait au début 30 à 50 enfants. Mais du jour où le pacha accorda sa protection à l'établissement, mademoiselle Altounian se vit dans l'obligation de demander des secours, en allant solliciter les gens à domicile, car le nombre des orphelins augmentait de jour en jour et atteignait bientôt plusieurs mille. Plus tard, grâce à la bienveillante intervention de Djémal pacha, mademoiselle Altounian réussit à assurer à son orphelinat une subvention gouvernementale. Djémal pacha ordonna, en effet, d'envoyer des vivres des dépôts militaires à l'orphelinat. De cette façon, des milliers d'enfants qui seraient infailliblement massacrés ou morts de faim dans les rues, furent sauvés grâce à la sollicitude de mademoiselle Altounian. Le gouvernement essaya plus d'une fois de

Naïm bey nous révélera le secret du transport de ces enfants à Sivas, secret qui était déjà connu à Alep.

« Le transport des orphelins à Sivas, écrit-il dans ses « mémoires, avait pour but de les faire tuer. On m'avait « également donné des instructions au sujet de leur « transfert. Sous la surveillance d'un fonctionnaire spécialement désigné, ces enfants devaient être conduits « jusqu'à Ereyli d'où ils devaient être transportés à « Sivas en voiture. Je devais rester à Ereyli. A cette « époque la somme consacrée à l'expédition des déportés « était finie. On attendait un nouveau crédit qui tarda « et l'affaire fut ratée. Sept ou huit mois plus tard une « nouvelle décision ayant été prise, les orphelins furent « envoyés à Constantinople. »

Le télégramme chiffré suivant, envoyé par la sous-direction générale des déportés d'Alep à Constantinople est une preuve accablante pour ce sujet :

N° 63.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

Au moment où les froids continuent avec rigueur, en envoyant à l'endroit désigné (Sivas) les orphelins disponibles on assurera leur repos éternel. Nous demandons en conséquence l'ordonnance du crédit demandé.

ABDULAHAD NOURI.

Quelque temps après, Enver pacha qui se rendait au front de Palestine avait rencontré sur les routes des

détruire ce nid, mais Djémal pacha déjoua toutes les intrigues gouvernementales. Ne pouvant s'emparer des orphelins, la police d'Alep arrêta et incarcéra le gérant de l'orphelinat, mais mademoiselle Altounian ayant trouvé le moyen d'en aviser le pacha, le gérant fut immédiatement relâché. Djémal pacha délivra même un sauf-conduit au dit gérant afin que l'on ne pût l'inquiéter en son absence. Sans renoncer au mal, le pacha faisait ainsi du bien chaque fois que cela lui plaisait.

groupes d'orphelins, nus et affamés, et il avait ordonné qu'ils fussent ramassés et nourris par les autorités des stations militaires.

Les orphelins furent en effet ramassés. Pendant que j'étais encore à Meskéné, conformément à cet ordre, on abrita sous des tentes spéciales tous ces petits sans abri, sans parents et sans aucun moyen d'existence. Ils se battaient avec les chiens pour leur arracher des morceaux d'os qu'ils pulvérisaient avec des pierres et les mangeaient ensuite (1). De véritables héros sortirent du rang de ces petits. Dans les jours où l'on préparait les massacres de Der Zor, nous étions assiégés de tous côtés et nous ne pouvions avoir des nouvelles de nulle part. Ces enfants nous servaient comme estafettes. Que de fois n'envoyâmes-nous pas à Der Zor des bambins de sept à huit ans avec des lettres adressées à des connaissances? Ils y allèrent et rapportèrent les réponses. Ils pénétraient dans la ville comme mendiants, ils y trouvaient les gens auxquels nous avions écrit, remettaient les lettres, prenaient les réponses et revenaient nous retrouver. Ce voyage durait vingt jours. Comment vivaient-ils pendant ces vingt jours? Nul ne le saura. Car l'herbe même faisait défaut sur les routes. Mais ils vivaient quand même et remplissaient la mission qui leur avait été confiée.

Un jeune homme exilé de Constantinople, Léon Chachian, qui s'était créé une bonne situation à Der Zor et qui devait être l'une des premières victimes des mas-

(1) Il semble que la misère a aussi ses lois naturelles. Comment ces enfants arméniens avaient-ils appris la manière de manger ces os en les pulvérisant, chose qu'ils ignoraient avant de venir dans le désert? Des mois plus tard quand je m'étais réfugié au Liban, la famine y sévissait aussi, là aussi les enfants arabes pulvérisaient les os et les mangeaient.



*Khalidè Edibè hanoum (le dos tournè), qui se mit à la tête de l'œuvre de turquiser les orphelins arméniens
En face d'elle une jeune fille arménienne.*



L'enceinte du monastère arménien Sourb Sarkis (Saint Serge) d'Ourfa (Edesse) où de nombreuses Arméniennes se sont réfugiées pour échapper au massacre.

sacres, nous fit parvenir, au moyen de ces petits enfants, un petit mot dont je me rappelle le contenu, mot par mot, au bout de trois ans. Devrais-je vivre des siècles que je m'en souviendrais toujours. Il disait : « Adieu ! J'écris le couteau sur la gorge. Fuyez à n'importe quel prix ! ne venez pas par ici ! Nous sommes ici des centaines de mille qui devons tomber demain ou après-demain ! Sauve notre mémoire si tu as la chance !... » Il n'avait pas pu finir sa phrase. C'est tout ce qui nous parvint et c'est à la suite de ce mot que nous nous sauvâmes à Alep.

Un enfant de Bardizak, à peine âgé d'une dizaine d'années, enterré dans les sables, sur la route entre Sebka et Hamam, à dix heures de distance de Der Zor cherchait à faire revenir sur leurs pas les Arméniens qui allaient à Der Zor. Cet enfant ne pouvait pas parler, sa langue avait été coupée, Dieu sait dans quelles horribles circonstances ! Mais par des gestes, il faisait comprendre que plus bas (à Der Zor) on allait les massacrer ; et son éloquence muette ne prenait fin que quand il avait décidé les hommes à faire demi-tour. Il se terrait ensuite de nouveau dans le sable, il s'y cachait pour attendre de nouveaux arrivants. Que devint cet adorable petit héros ? Dans ces jours de frayeur et de terreur cette sublime générosité de la part d'un enfant de dix ans, qui n'avait même pas la faculté de parler, devient un dépôt de l'histoire. Quelle nation n'éprouverait pas un orgueil légitime d'avoir donné le jour à des enfants pareils.

Ainsi donc ces orphelins étaient ramassés et abrités près des stations militaires. Meskéné ayant été reconnue comme une station militaire, des orphelins y furent également ramassés. On leur donnait par jour un petit pain et deux fois par semaine une eau chaude qui évoquait à peine l'idée d'une soupe.

Mais le gouvernement central ayant eu vent de cela, dépêcha immédiatement un ordre qui recommandait de reprendre ces enfants aux autorités militaires et de les exterminer :

A la Préfecture d'Alep.

Prétextant qu'ils seront soignés par l'administration des déportés, sans éveiller les soupçons, prendre et exterminer en masse les enfants des personnes connues (Arméniens) ramassés et soignés, sur l'ordre du ministère de la Guerre, par les stations militaires. Nous aviser.

Le 7 mars 1916.

**Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.**

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 9).

Quelque temps après, Hakki bey après avoir fait massacrer les derniers survivants des déportés qui erraient sur la route de Meskéné-Der Zor, ramassa tous les orphelins et les achemina vers Der Zor où les massacres avaient pris fin, parce qu'il n'y avait plus personne à massacrer. Ces orphelins étaient au nombre de plus de trois cents mais bon nombre d'entre eux n'allèrent pas jusqu'à Der Zor. Près de Abouharrar, pendant que le Mudir de la localité, Rahmeddin Onbachi, de sinistre mémoire, mettait ces petits en route, quatre ou cinq d'entre eux s'étaient précipités vers le cheval de Rahmeddin et avaient commencé à s'arracher les grains d'orge qu'ils ramassaient dans le tas de fumier que le cheval venait de faire !... Qui sait depuis combien de jours ces enfants n'avaient pas mangé ! Le cheval, pris de peur à cet assaut inattendu, s'était cabré et avait manqué de désarçonner Rahmeddin. Alors, dans un accès de fureur, le monstre sanguinaire avait poussé son cheval sur le groupe des enfants qui les avait piétinés sous ses sabots. Un quart d'heure plus tard, quand la caravane s'était enfin mise en route, il res-

taît à peine deux cents petits en état de marcher. Les autres, les écrasés, étaient vivants en grande partie, mais ne pouvaient pas remuer. Certains d'entre eux avaient les membres écrasés ou fracturés, d'autres avaient le crâne fendu, et tous nageaient dans des lacs de sang, d'entrailles et d'excréments sortis de leurs corps écrasés.

Et ils furent abandonnés dans cet état ; les corbeaux qui depuis quelque temps étaient privés des festins de chairs humaines, les déchiquetaient tout vivants, avec d'autres oiseaux de proie. Les pauvres enfants n'avaient déjà pas trop de chair ; ils étaient amaigris, fondus, vidés. Pendant deux jours entiers, ainsi qu'en témoignèrent plusieurs Arabes des environs, les gémissements affreux de ces petits qui étaient déchiquetés tout vivants dans des tortures inouïes dominaient tout cri dans ce coin maudit du désert.

Les autres petits ne furent pas plus heureux. Une fois rendus à Der Zor, on les mit avec les 1.500 orphelins environ qui se trouvaient en cette ville, et Zeki bey les confia à un vieillard arabe, nommé Abdullah pacha, qui était le fonctionnaire de l'endroit chargé de l'expédition des déportés. Abdullah pacha les transporta en voiture dans le désert de Marate (près de Der Zor) et là il en asphyxia une partie dans des cavernes en y faisant brûler de l'herbe humide ; il en fit sauter une autre partie à la dynamite et les restants qui ne pouvaient se mouvoir, étant très faibles et malades, il les brûla vivants en les couvrant d'herbe et en y mettant le feu (1).

Seuls deux petits purent se sauver de ce brasier, l'un un garçon de 13 à 14 ans, appelé Onnik qui, étant resté

(1) M. Georges Picot, haut commissaire de Syrie et d'Arménie, à son arrivée à Alep donna l'ordre d'arrêter Abdullah pacha qui se trouvait en cette ville. Nous ignorons si cet ordre a été exécuté.

évanoui dans un coin de la caverne, avait pu s'échapper et revenir à Der Zor où il fut recueilli par Ohannès Kurdian de Nicomédie, lequel étant le fournisseur de pain de l'armée avait été laissé vivant. Mais 3 à 4 mois plus tard ce garçonnet mourut. L'autre rescapé était une fille de Chabine-Karahissar, nommée Anna, sœur d'un officier arménien de l'armée ottomane. Cette fillette était également évanouie par la fumée ; revenue à elle, elle s'est mise à ramper, à se traîner et, traversant ainsi une très grande distance, elle est parvenue à Ourfa où elle vit encore.

Ce fut le coup de grâce porté aux orphelins.

V. — LES ENCOURAGEMENTS

Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de dire comment le gouvernement central de Constantinople encourageait ces crimes, en assurant aux criminels toute impunité. Le gouvernement fit tout son possible afin que nul fonctionnaire et aucun individu ne se désistât « de cette obligation sacrée et patriotique », comme il appelait l'extermination des Arméniens. Mais il vaut mieux que ce soient les documents officiels qui en parlent.

N° 544.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur envoyé à la Préfecture d'Alep.

Le but d'avoir désigné le Sandjak de Zor comme lieu d'exil a été expliqué par le télégramme chiffré n° 1843 en date du 2 septembre 1915. Pour les excès commis en cours de route par la population sur les personnes connues (Arméniens), servant à la réalisation du but poursuivi par le gouvernement, il n'y aura pas de poursuite judiciaire.

On en a avisé également les administrations de Zor et d'Ourfa.

Le 3 octobre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostille.)

Au sous-directeur général des déportés. Le
5 octobre.

Le préfet,
MUSTAFA ABDULHALIK.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N° 10).

Le télégramme ci-dessous a à peu près le même sens ;
il recommande de n'attacher aucune importance aux
plaintes des victimes.

N° 745.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur adressé à
la Préfecture d'Alep.

Il n'y a pas d'inconvénient à recevoir les télégrammes
de mécontentement et de plaintes adressés aux autorités
par les personnes connues (Arméniens) relatifs aux actes
commis contre eux. Mais ce serait une perte de temps que
de s'occuper de l'instruction de ces affaires. Vous direz
aux plaignants de poursuivre leurs droits perdus dans le
lieu de leur exil.

Le 9 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Apostille.)

La sous-direction (des déportés) était avisée
déjà. Au sous-directeur général des déportés.
Le 11 décembre.

Le préfet,
MUSTAFA ABDULHALIK.

راضی نظامناجیہ نے ~~تعمیر و ترمیم~~ ~~تعمیر و ترمیم~~
 پورے دنوں میں ترمیم و تعمیر ۱۱۱
 نو مودوں
 مقررہ طریقہ نظامناجیہ صورت میں۔

روز بخیر نظامناجیہ نظامناجیہ نظامناجیہ
 نو مودوں میں ترمیم و تعمیر
 اصلاحیہ اجراء میں ترمیم و تعمیر
 نظامناجیہ نظامناجیہ نظامناجیہ
 نو مودوں میں ترمیم و تعمیر

راضی نظامناجیہ
 طبع

راضی نظامناجیہ
 ۱۱۱
 نظامناجیہ

PLANCHE 10. — Reproduction du déchiffrement d'un télégramme chiffré de Talaat Pacha, appostillé par le préfet d'Alep.

Mais les lieux d'exil étaient les abattoirs des déserts où ces gens « aux droits perdus » étaient envoyés pour être égorgés. A qui est-ce qu'ils pouvaient se plaindre dans ces déserts ? A qui allaient-ils demander leurs droits perdus ? A ceux qui étaient appelés à leur arracher la vie ?

En transcrivant ce télégramme je me rappelle l'incident suivant. Aux jours où je recueillais les souvenirs des survivants, je pensais réunir et décrire en un volume les tortures effroyables que les Turcs inventèrent et mirent en exécution lors de la déportation et des massacres arméniens, auprès desquels toutes les horreurs de l'inquisition, même les tortures raffinées chinoises perdent toute leur signification.

J'avais déjà recueilli de quoi faire un volume quand un jour une femme de Sivas, nommée Gulia, se présenta devant moi. Elle aussi racontait son histoire comme toutes les autres :

— Ils avaient tué mes deux enfants, disait-elle en pleurant, un troisième me restait ; il avait huit ans, il était mon rayon de lumière ; je n'avais rien autre chose qui pût m'attacher à la vie. On me l'avait arraché et on l'emmenait ; je voulus le défendre, mais l'on me frappa et l'on me battit ; on m'avait fendu la tête et le sang inondait mes yeux. J'ai commencé à pleurer. On ne voulut point que je pleure, on me le défendit. Et la plus grande torture pour moi était cette défense de pleurer, quand un océan de larmes comprimées m'étouffait.

C'était, en effet, la plus épouvantable des tortures à laquelle cette femme et des milliers d'autres étaient contraintes. Les frapper, limer leur cœur, déchiqüeter leur chair, et les contraindre à ne pas crier, à ne pas pleurer !...

Comment des hommes qui ne reconnaissaient même pas à ces malheureux le droit de verser des larmes, eussent



Zeitouniotes enchainés amenés à Marache en 1915. Une partie de ces montagnards fut pendue et l'autre brûlée dans la chaux vive.

pu agir pour que les déportés recouvrissent leurs droits perdus?

Le gouvernement, pendant que d'un côté il encourageait les criminels, de l'autre il stimulait les fonctionnaires des provinces pour qu'ils comprennent bien le sens du but poursuivi et fassent tout leur possible pour le réaliser au plus tôt. Le gouvernement estimait que c'était à la fois le meilleur patriotisme et la plus belle qualité qu'un fonctionnaire pouvait montrer dans ces fonctions.

Voici un télégramme qui serait plus éloquent que toute autre chose sur cette question :

A la Préfecture d'Alep.

Il a été précédemment communiqué que le gouvernement, sur l'ordre du Djémièt (comité Ittihad) a décidé d'exterminer entièrement tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeraient à cet ordre et à cette décision ne pourraient faire partie de la forme gouvernementale (1). Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence.

Le 15 septembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

(Voir la reproduction de l'original Pl. N^o 11).

Même en se faisant musulman on ne pouvait se sauver, car le gouvernement envoyait constamment des instructions en recommandant de ne pas attacher d'importance aux requêtes des Arméniens, de se faire musulmans. Au

(1) Nous lisons dans l'acte d'accusation dressé par le gouvernement actuel de la Turquie contre le Comité Ittihad : « D'après les enquêtes faites, tous ceux qui n'ont pas voulu participer aux crimes, ont été considérés comme des traîtres à la patrie. »

surplus partout on refusa aux Arméniens l'admission dans la religion de Mahomet. Ceux qui y furent admis, comme une partie de la population de Césarée, ont été déportés quand même et massacrés.

Certains faits démontrent l'intention du gouvernement à ce sujet. Lors des massacres précédents, certains Arméniens, n'ayant pas d'autre moyen pour se sauver s'étaient faits musulmans et, une fois le danger passé étaient revenus au giron de leur Église. Le gouvernement, certain que cette fois-ci encore la même chose se produirait, refusait toute proposition d'apostasie.

A Angora un Arménien s'était fait musulman aux jours des déportations. Quand on l'arrête, quelques Turcs font remarquer au directeur de la police, le triste sire Béhaéddine bey, que cet homme a embrassé l'islamisme.

— Cela ne fait rien, dit Behaéddine bey en riant, au nombre de tant d'Arméniens qui vont à la mort il y aura aussi un musulman.

Cet homme fut déporté et égorgé.

Un fait semblable est raconté aussi par Naïm bey dans ses mémoires :

« Une famille de la ville de Merzifoun, dans le district
« d'Amassia, se fait musulmane quelques jours avant
« que l'on commence la déportation dans leur ville et en
« informe télégraphiquement le chef de la famille qui,
« à ce moment se trouvait à Tchoroum. Cet homme
« ayant appris que sa femme et ses enfants se sont faits
« musulmans, embrasse lui-même l'islamisme, mais il
« ne peut éviter la déportation. Arrivé à Alep, il pré-
« senta une requête où il rappelait que sa famille à Mer-
« zifoun et lui-même à Tchoroum avaient embrassé
« l'islamisme, il demandait l'autorisation de retourner au
« pays. En s'adressant à Merzifoun et à Tchoroum, on
« apprit en effet que cet homme s'était fait musulman

« et qu'il s'appelait Youssouf Zia. Mais malgré cela Abdul-
« lahad Nouri bey écrivit à ce sujet : « Bien que s'étant fait
« musulman, comme on ne peut pas faire d'exception
« dans la déportation, il doit aller à Der Zor avec les
« autres déportés et sa famille doit venir le rejoindre. »

« Le préfet approuva cette décision. »

Le télégramme ci-dessous du ministère de l'Intérieur démontre que la conduite d'Abdulahad Nouri bey et l'approbation du préfet étaient dictées par une instruction spéciale venant de Constantinople.

N° 762.

A la Préfecture d'Alep.

Réponse au télégramme du 2 décembre 1916.

Aviser les Arméniens qui dans l'intention d'éviter la déportation générale (vers le désert) demandent à embrasser l'islamisme, qu'ils ne peuvent nullement se faire musulmans que rendus au lieu de leur exil.

Le 17 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAAT.

C'est-à-dire qu'ils devaient d'abord atteindre les déserts, où cependant ils devaient être massacrés sans avoir eu le temps de se faire musulmans. Au surplus, dans les déserts nul n'attachait d'importance à des démarches de ce genre.

VI. — ESSAIS DE JUSTIFICATION

Le gouvernement turc en travaillant d'une part à mettre en exécution les moyens d'extermination générale, cherchait de l'autre à en préparer la justification. De qui avait-il peur, au fait? Des hommes ou de l'histoire?

La conscience des criminels est quelque chose de fort obscur où il est malaisé de tout voir d'une façon nette. Sans en chercher la cause nous ne prenons en considération que le fait.

Parmi les documents en notre possession se trouve le télégramme chiffré suivant, arrivé à Alep en février 1916, c'est-à-dire au moment où avaient lieu les massacres des déserts :

A la Préfecture d'Alep.

La commission envoyée à Ourfa sous la présidence de Moustafa Nail effendi, et qui a pour mission de faire des enquêtes sur les idées et les entreprises des personnes connues (Arméniens) et se procurer des documents à ce sujet, après y avoir rempli ses obligations doit faire des enquêtes du côté d'Aintab et de Kilis, relevant de votre département. En conséquence avisez secrètement partout où il faut afin qu'on prenne les meilleures mesures pour faciliter leur tâche et la rendre fructueuse.

Le 3 février 1916.

Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.

La Commission à laquelle on fait allusion dans ce télégramme étendit son action sur toutes les provinces en général et publia finalement un gros volume par lequel, dans un tissu de mensonges les plus effrontés, il cherchait à prouver qu'effectivement les Arméniens menaçaient l'existence de l'Empire Ottoman et que le gouvernement était forcé de les déporter. Les plus grandes preuves rapportées dans ce livre représentent les photographies des armes saisies chez les Arméniens des différentes provinces. Il y avait aussi en particulier les bombes trouvées dans les provinces avoisinantes de Constantinople, mais ces bombes avaient été fabriquées par le Dachnaktzou-

tioun en connivence avec l'Ittihad, afin de lutter la main dans la main si une réaction se faisait jour, comme cela eut lieu le 31 mars 1909, peu après la proclamation de la Constitution. D'ailleurs, ces bombes, fort peu nombreuses, ne pouvaient servir d'une façon efficace au moment d'une insurrection quelconque. Quant aux armes, en admettant que toutes les photographies les reproduisant fussent authentiques, elles représentaient pour chaque province une quantité si insignifiante qu'il était impossible de soutenir avec elles une résistance de quelque durée et encore moins d'organiser une révolte. Au surplus, dans une partie de ces armes photographiées figurent celles que l'on contraignit les Arméniens à acheter. Dans toutes les provinces on avait rempli les prisons par les notables Arméniens auxquels on faisait subir d'effroyables tortures pour leur faire dire l'endroit où ils avaient caché leurs armes. Les malheureux avaient beau jurer qu'ils n'avaient point d'armes, les tortures continuaient de plus belle.

— Voulez-vous mettre fin à vos tortures, leur insinuaient-on, donnez-nous de l'argent, achetez des armes et livrez-les-nous comme si elles étaient les vôtres.

Et les prisonniers arméniens furent obligés d'acheter des armes dans les prisons pour les livrer aux autorités. Ceci ne les sauva d'ailleurs ni des tortures des prisons ni du massacre général.

Il faut ajouter qu'après la mobilisation, une loi provisoire menaçait de mort tous ceux qui n'avaient pas livré leurs armes au gouvernement. Arméniens, Turcs, Kurdes s'empressèrent de livrer toutes les armes qu'ils possédaient, même les couteaux. Le gouvernement cependant ne garda pas les armes des Turcs et des Kurdes, mais il conserva les couteaux même des Arméniens.

Cela se passait bien avant la déportation générale.

Quand presque tous les Arméniens jusqu'à l'âge de 45 ans étaient sous les drapeaux, quand toutes les armes, jusqu'aux couteaux avaient été confisquées, quand tous les intellectuels et la classe aisée étaient dans les prisons ou en exil, que pouvait craindre le gouvernement de la pitoyable foule des vieillards, des femmes et des enfants pour décréter la déportation générale, sous prétexte que les Arméniens pourraient menacer la ligne de retraite de l'armée ottomane. Et puis comment accorder ce prétexte avec la déportation et le massacre des Arméniens qui habitaient bien loin des frontières, et même ceux des provinces voisines de Constantinople, lesquels à cette grande distance, ne représentaient aucun danger ni menace.

Naïm bey écrit, à ce propos, dans ses mémoires :

« ... Pendant que ce crime se commettait, Talaat
« pacha cherchait des documents assurant son impunité,
« pour la constitution desquels il avait désigné des fon-
« tionnaires spéciaux et dépensait l'argent du trésor.
« Il voulait justifier son crime en faisant photographier
« les quelques armes et fusils trouvés soi-disant dans les
« maisons arméniennes. Hélas ! si la présence des armes
« est un signe d'agitation et de révolte, toutes les autres
« parties de la Turquie devraient donc être prises pour
« des foyers de révolte. Allez dans n'importe quel vil-
« lage turc et vous y trouverez des martinis, des mau-
« sers par centaines. Ces armes n'y sont pas pour fo-
« menter des troubles ou des révoltes, mais les paysans
« les conservent à cause des brigands, pour défendre le
« cas échéant leurs biens et leur vie contre ces derniers.
« Il ressort de ce fait cette vérité que le gouvernement
« a condamné son peuple à l'insécurité. »

Le sens du télégramme ci-dessus indique que le gouvernement recommande de fournir à la commission des documents apocryphes sur la culpabilité des Arméniens.

Et le volume publié par la commission n'était basé que sur des documents de ce genre.

Nous n'en relèverons qu'un seul qui en dit long. Dans ce volume se trouvent trois photographies lesquelles, soi-disant, reproduisent les cadavres des Kurdes qui auraient été tués près de Diarbékir par des bandits arméniens. Mais ce sont en réalité des cadavres d'Arméniens massacrés revêtus de costumes kurdes après leur égorgement et photographiés. On y a ajouté, avec une délicatesse raffinée, quelques femmes kurdes pleurant sur les cadavres !

Une photographie représente aussi des Turcs qui auraient été tués près d'Ourfa. Mais les personnages de cette photographie sont des Arméniens d'Ourfa que tout originaire de cette ville reconnaîtrait immédiatement.

Cette supercherie macabre est-elle le résultat de la finesse turque ? J'en doute, car antérieurement des albums destinés à démontrer la présomption des Arméniens, furent publiés en Allemagne, dans lesquels les Allemands avaient placé les même photographies truquées.

Je vais transcrire encore un passage des mémoires de Naïm bey où apparaît avec évidence la fourberie avec laquelle le gouvernement turc chercha à se décharger d'une partie des responsabilités sur les Arméniens.

Mais d'abord un télégramme encore :

N° 563.

Télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur envoyé à la Préfecture d'Alep.

Préparez et envoyez d'ici une semaine les papiers demandés par l'ordre secret n° 1923 en date du 25 septembre 1915.

Le 12 octobre 1915.

**Le Ministre de l'Intérieur,
TALAAT.**

(Apostille.)

*S'en informer à la sous-direction générale
des déportés. Le 23 octobre.*

Le préfet,

MUSTAFA ABDULHALIK.

Qu'était donc l'ordre secret dont fait mention ce télégramme et quels étaient ces papiers demandés avec tant d'urgence? Naïm bey va nous répondre :

« Dans cet ordre secret il était recommandé de trouver
« quelques Arméniens de Hadjin, de Deurt-Yol et de
« Mersine, de les combler d'honneurs, de les choyer et
« les décider à écrire de leurs propres mains et sous
« leurs signatures un document dans lequel ils déclare-
« raient que le Dachnaksoutioun faisait des préparatifs
« pour faire éclater une révolte au moment de la guerre
« et qu'il avait partout pourvu aux besoins indispensables
« de cette révolte. On recommandait de plus que les signa-
« taires de ce papier fussent des personnes ayant une
« situation en vue.

« A la suite de ce télégramme, on fit différentes choses
« pour exécuter cet ordre, mais j'ignore comment et par
« quel intermédiaire. Dans cette intention on arrêta et l'on
« incarcéra quelques personnes. Une commission formée
« d'un officier de la cour martiale, d'un fonctionnaire
« judiciaire et de l'inspecteur des déportés Eyoub bey,
« recueillit un certain nombre d'aveux chez ces personnes.
« On devait même photographier ces personnes. J'en
« ignore le résultat. »

VII. — LE DEUXIÈME ACTE

Après la reprise d'Erzeroum, les commandants turcs, sur des instructions spéciales faisaient pleuvoir à Constantinople rapports sur rapports dans lesquels ils disaient que les Arméniens en retraite avaient exterminé, en un massacre formidable, toute la population musulmane de la contrée. La presse turque avait commencé une campagne des plus implacables contre les Arméniens. Tous les jours des récits, des descriptions et des statistiques effroyables paraissaient dans les journaux turcs. Sans cesse, dans la presse turque, de longues colonnes étaient consacrées aux fables des filles musulmanes violées, des femmes enceintes éventrées, des nouveau-nés piqués à la pointe des baïonnettes, des paysannes musulmanes aux mamelles coupées, des enfants écartelés, des vieillards rôtis sur d'immenses bûchers, des cadavres empalés ou coupés en morceaux, des foyers détruits...

Il y avait peut-être une part de vérité dans tous ces récits. Une armée en retraite cherche avant tout la sécurité, toutes autres considérations ne viennent qu'après. Et la retraite des Arméniens surtout au milieu des Turcs ne pouvait pas être autrement.

Ainsi donc entre les faits plus ou moins importants passés lors de la retraite arménienne et les faits effroyables décrits par les journaux turcs il y avait un abîme immense que seul le talent de mensonge des Turcs pouvait combler. Si réellement les Arméniens étaient des massacreurs, auraient-ils gardé sous leur domination ces Turcs jusqu'au jour de leur retraite, quand ils avaient de si justes comptes à régler avec eux? S'ils avaient eu une intention spéciale de les massacrer, auraient-ils attendu l'heure de leur retraite pour le faire? S'ils ont été contraints de les mal-

mener quelque peu, cela n'a donc été dicté que par le souci de se prémunir contre les embûches qu'ils préparaient, ayant eu vent de l'avance de l'armée turque.

Tous les détails tragiques dont la presse turque était encombrée étaient pour la plupart des faits imaginaires, publiés dans le but de créer de nouvelles provocations contre les Arméniens pour faire massacrer les derniers survivants, ainsi que les Arméniens de Constantinople et de Smyrne et avec ces derniers les 20 à 25.000 Arméniens réfugiés à Konia et ses environs.

Ce qui mettait en rage les gouvernants turcs et les poussait à ce nouveau crime, ce n'étaient point les faits qui ont pu se produire lors de la retraite arménienne d'Erzeroum. Le véritable motif se trouvait ailleurs. Les Turcs étaient en ce moment-là dans une situation très délicate, même dangereuse, en Palestine. La présence des volontaires arméniens dans l'armée anglaise ne leur était pas inconnue, et ils étaient furieux surtout à cause de cela. Ils croyaient avoir exterminé entièrement la nation arménienne, et voilà qu'une poignée de ses enfants se battaient contre eux sur un point essentiel dont dépendait la destinée de l'Arabie, de la Syrie et peut-être de toute la Turquie. Les Arméniens traversaient la ligne turque et après avoir recueilli des renseignements précieux, revenaient chez les Anglais.

C'était surtout à cause de cela que la presse turque insinuait ces provocations. Et pendant que ces articles se succédaient, toujours avec des provocations haineuses et criminelles, qui étaient déjà comme des coups de couteau, tous les Arméniens rescapés sentaient qu'un nouveau crime s'organisait dont ils ne sauraient éviter le résultat fatal.

Tahsin bey, le préfet de Damas, avait dit au Catholicos

de Cilicie, emmené en cette ville après la chute de Jérusalem :

— Le gouvernement possède des preuves que dans l'armée anglaise et dans celle du Chérif se trouvent des Arméniens, et ces Arméniens sont de ceux qui se sont sauvés d'ici ; mettez en garde votre population, car la conséquence pourrait en être fort grave.

Il n'y avait pas bien lieu de faire cette menace car tout le monde sentait cette « conséquence ». Ces articles horribles que les journaux turcs continuaient de publier, les détails minutieux de massacre et de terreur qu'ils inventaient avec une facilité stupéfiante — qui n'étaient d'ailleurs que l'énumération des crimes qu'ils avaient eux-mêmes commis — étaient lus tous les soirs dans les casernes aux soldats turcs. Les soldats arméniens « ouvriers » nous rapportaient ces nouvelles et nous signalaient le danger ; mais ces Arméniens ouvriers-soldats exposaient inutilement leur vie, car nous savions tout. La même chose se faisait à Alep auprès des soldats turcs, presque publiquement. On les préparait ouvertement au prochain carnage.

Les « apôtres » des massacres, les Tchétchènes, étaient déjà arrivés et campés à quatre heures de distance d'Alep, dans le village de Séfiré. Tout indiquait que la population arménienne d'Alep allait être soudainement évacuée et livrée aux Tchétchènes, ce qui équivalait à la remise d'un condamné à son bourreau. Le directeur de la police d'Alep, Saadéddine bey, avait dit à un Arménien de sa connaissance que cette fois-ci le massacre « serait général » et lui avait recommandé de se débrouiller comme il pourrait. Mais comment?... car partout, jusqu'à Damas, c'était la même situation. Tout musulman, tout soldat, tout gendarme avait été informé, avait été préparé à ce massacre suprême. Des Arméniens de Rodosto qui avaient ouvert

un café à Alep, vinrent un jour nous informer qu'un officier qui avait été jadis à Der Zor, le lieutenant-colonel Noureddine bey, leur avait conseillé de vendre immédiatement leur magasin et de se cacher, parce qu'un massacre général devait avoir lieu dans les jours prochains. Mais que pouvions-nous faire? Il n'y avait pas un Arménien qui dans ces jours ne sentit point l'approche d'un couteau à son cou.

Une grande animation régnait dans les cercles officiels. Les listes des Arméniens, que l'on renouvelait plusieurs fois dans l'année, étaient encore sur le tapis ; on y faisait des corrections, des additions. Toute la police secrète était mobilisée, car d'un jour à l'autre on attendait l'ordre.

Comment vécûmes-nous ces jours de terreur? Je ne me le rappelle même pas. Nous ne pouvions voir clair dans la proximité de la mort. Nous attendions. Et nous ne pûmes rien faire, car l'attente de la mort en ce milieu étranger et hostile, où nous étions tombés comme dans un traquenard, produisait chez nous un désarroi complet.

L'ordre arriva en effet, mais, avant qu'il fût mis en exécution, le contre-ordre arriva également.

Et cet ordre était le télégramme d'Enver pacha qui fut connu immédiatement après que le danger fût passé, à la fois à Alep et à Damas. Un commandant turc, nommé Nechat bey, dans un moment d'ébriété, l'avait montré à Damas à un Arménien de Zeitoun, M. Karabet Djelkaïan et dont les copies se trouvent aujourd'hui un peu partout.

Je le transcris textuellement :

Télégramme chiffré du ministère de la Guerre envoyé à tous les commandants militaires.

Par suite de la situation présente, l'extermination complète de la race arménienne a été décidée par un iradé impérial. Les opérations suivantes doivent avoir lieu à ce sujet :

1° A part les enfants âgés de cinq ans, tous les bachibo-

zouks (qui ne sont pas militaires), sujets ottomans, habitant dans le pays et portant le nom d'Arméniens, doivent être sortis des villes et tués.

2° Tous les individus servant dans l'armée impériale doivent, sans donner lieu à un incident, être séparés de leur corps d'armée et fusillés en secret à l'abri des yeux indiscrets.

3° Les officiers qui sont dans les armées seront incarcérés dans leurs dépôts jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit prise à leur sujet.

Quarante-huit heures après que ces trois dispositions auront été communiquées au commandement de chaque armée, un nouvel avis sera donné à propos de leur exécution. En conséquence, en dehors des préparatifs indispensables, ne point entreprendre d'autre opération.

Le commandant général en second et ministre de la Guerre,

ENVER.

C'était au commencement de mars que ce télégramme effroyable arriva à Alep. Quarante-huit heures après, la police prenait des dispositions pour faire évacuer les Arméniens, (comme « préparatifs indispensables », ainsi qu'il avait été commandé dans le télégramme d'Enver pacha,) quand, au lieu de l'ordre de mettre en exécution arriva le contre-ordre de ne pas l'exécuter. Mais on avait déjà commencé. Comment s'arrêter? Il fallut faire un échange de télégrammes à la suite desquels on trouva aussitôt un nom aux préparatifs déjà commencés, en prétextant que ce n'était rien, que ce n'était que pour la conscription, afin de chercher ceux qui avaient l'âge du service militaire. C'est ensuite que l'on commença à inscrire soldats les déportés, lesquels jusque-là étaient dispensés de cette calamité, et pour lesquels commençaient de nouveaux jours de torture, car on ne les inscrivait que comme « travailleurs », quelque chose comme

bagnards. Mais au moins les femmes et les enfants furent épargnés.

La même chose s'était produite également à Damas. Même le contre-ordre ayant tardé d'une demi-journée, on avait fait sortir de force de ses maisons une partie de la population arménienne de la ville, et on l'avait parquée dans les rues avec la brutalité turque qui en dit long, c'est-à-dire à coups de fouet, de gourdin, sans égard pour les vieillards, les femmes, les enfants, ni même pour les malades. Là aussi, après l'arrivée du contre-ordre, on avait donné à l'affaire une tournure de conscription, en mettant à part les hommes qui avaient l'âge du service militaire.

Comment et sous quelle influence ce contre-ordre fut donné? A mon arrivée en Europe, je voulus éclaircir avant tout cette question importante. Il me semble que les Allemands interdirent ce nouveau massacre. Comme toujours, cette fois-ci encore ils ont eu connaissance du projet des Turcs quand les provocations mentionnées ci-dessus furent publiées dans les journaux turcs. Le interpellations faites dans le Reichstag par les députés socialistes, particulièrement par Leibnecht et Ledebour, sur les massacres arméniens, dont la responsabilité était attribuée surtout aux Allemands, forcèrent le gouvernement de détourner les Turcs de ce nouveau crime, dont la responsabilité serait sans doute tombée sur lui, ce qui aurait ébranlé un peu plus sa situation diplomatique déjà croulante devant le monde civilisé.

Mais la soif de scélératesse des Turcs ne fut pas éteinte. Au moment où ils subirent la grande défaite de Palestine, ils préparaient le « second acte » de l'effroyable drame qui causa l'extermination de la grande majorité de la population arménienne de Turquie.

Cette fois-ci, il ne s'agissait plus des Arméniens de

Turquie. Ils devaient frapper l'autre masse des Arméniens — ceux de Russie — et pour cela ils mettaient en œuvre une sorte d'hypocrisie gouvernementale rarement atteinte par le talent de fourberie des nations dégénérées.

Tandis que d'un côté ils bernaient à Constantinople les délégués de la République Arménienne d'Erivan, de l'autre, sous forme de « croisade », ils formaient des volontaires pour les envoyer au Caucase. Tous les criminels des peuplades musulmanes et avec ceux-ci la plupart de la jeunesse chauvine turque, se mettaient successivement en route, vers le front du Caucase, pour y donner la main à leurs congénères touraniens.

D'accord surtout avec les Tartares et un gouvernement de Tcherkesses sur le point de se former sous le nom de gouvernement du Caucase du Nord, ils devaient tomber à l'improviste sur les Arméniens et devaient les passer entièrement au fil de l'épée. Les motifs ne faisaient pas défaut pour justifier plus tard cette attaque. Les événements et les massacres de Bacou, les luttes arméno-géorgiennes sont les résultats lointains de ce projet.

Heureusement la défaite de Palestine survint et la Turquie dut se rendre. Si le général Allenby eût remporté cette victoire un mois plus tard, les Arméniens du Caucase eussent été exterminés.

Et les autorités anglaises de Constantinople commirent un véritable acte de justice, en arrêtant et en envoyant à Malte une partie des organisateurs de ce second crime, parmi lesquels des représentants de l'État qui devait se former sous le nom de Caucase du Nord.



*Zeitouniotes photographés avec le gouverneur de Marache, Haïdar bey (1),
une heure avant leur massacre en 1915.*

ÉPILOGUE

LA CULPABILITÉ DE TOUT LE PEUPLE TURC

Les dirigeants d'aujourd'hui de l'Empire Ottoman, et en général tous les défenseurs des Turcs — car il y a encore des gens qui défendent les Turcs — allèguent que ce crime inouï n'est pas l'œuvre du peuple turc, que toute la responsabilité en retombe sur un parti politique — le comité Ittihad — et sur le gouvernement qui en prit naissance.

Nous comprenons fort bien que les dirigeants actuels de la Turquie se réfugient sous une allégation pareille, car ils n'ont pas d'autres moyens pour sauver l'Empire Ottoman sur le point de s'écrouler. Mais si cette allégation est compréhensible pour eux, elle devient réellement monstrueuse et criminelle quand elle est formulée par des non-Turcs.

Pour faire une semblable allégation il faut d'abord admettre que la chose qui s'appelle massacre n'a lieu en Turquie que depuis dix ans, puisque le comité Ittihad a à peine une dizaine d'années d'existence. Et les massacres antérieurs — les massacres des Grecs, les massacres des Serbes et des Bulgares, les massacres de Syrie, les massacres arméniens — qui donc les exécuta? Qui donc perpétra tous les autres massacres qui ensanglantèrent toutes les pages de l'histoire ottomane?

Le peuple connu sous le nom de Turc est une sorte de machine à massacrer qui remplit sa fonction avec une docilité impitoyable et passive, quel que soit le mécanicien qui la conduit. Cette fois-ci c'étaient les Jeunes-Turcs, avant eux c'était Abdul-Hamid, avant ce dernier c'était

Mahmoud II, et, avant celui-ci, tous les autres sultans. Et la machine — le peuple turc — resta toujours la même sous la main de tous ces mécaniciens, auxquels elle obéit, avec une égale docilité.

Tant qu'un Empire Ottoman existera avec des sujets chrétiens, ces mécaniciens seront obligés de donner toujours le même ordre, et la même machine agira toujours, massacrera toujours fatalement. Car l'élément turc n'a pas d'autres moyens pour maintenir la domination sur l'élément chrétien. Les Chrétiens lui sont à tous points de vue supérieurs, et ils le dépassent sur tous les champs. Il leur faudrait changer les rôles : céder la domination aux Chrétiens, ce qui est impossible, ou massacrer, pour les affaiblir, pour arrêter leur progrès économique, pour leur arracher le fruit de leur travail, pour créer ainsi une sorte d'égalité.

Le régime n'est pas en cause. Presque tous les régimes ont été essayés en Turquie, et les plus libéraux — comme le régime constitutionnel de l'Ittihad — furent les plus criminels. Car il est impossible de supprimer les massacres sans supprimer la domination turque.

* * *

On peut rapporter de nombreuses preuves pour démontrer que dans ce dernier carnage qui coûta aux Arméniens plus d'un million de victimes, le peuple turc et en général tous les peuples musulmans qui habitent dans la géhenne appelée l'Empire Ottoman, ont été également coupables. Et même par endroit le peuple corrigea et paracheva l'œuvre du gouvernement. Quand on déportait les Arméniens de Husni-Mansour, la population musulmane se fâcha de ce qu'on les déportait sans leur

faire subir les tortures habituelles, c'est-à-dire sans le rapt des filles et des femmes, sans le massacre des enfants — comme cela se pratiquait dans les autres provinces — se mettant aussitôt à cheval, elle courut à la caravane, la fit arrêter au bord de l'Euphrate, sépara les hommes et les massacra de la façon la plus terrible, étranglant les enfants, et se partageant sur place les femmes et les filles.

Dans toutes les provinces, la population paysanne arménienne fut massacrée par les Turcs des villages voisins. Comment le gouvernement aurait-il pu, avec la poignée de massacreurs formés et exercés, détruire des milliers de villages arméniens s'il n'avait été secouru par les populations musulmanes des alentours? Et les femmes et les enfants turcs travaillaient avec les hommes turcs pour réaliser le but : extermination de l'élément arménien.

Quand on torturait dans les prisons les intellectuels et les notables arméniens, les femmes turques ramassaient des badines, les trempaient dans l'eau toute une nuit afin qu'elles deviennent plus résistantes et les apportaient ensuite aux bourreaux en leur criant : — « Frappez, frappez fort. Si les badines dont vous vous servez se cassent en voilà d'autres que nous vous apportons ! » Et partout le peuple turc mettait en route les caravanes dirigées vers le désert, au son d'une musique, de chants railleurs, avec des danses et avec une joie débordante.

Au début le gouvernement avait mis à une date ultérieure la déportation des Arméniens des districts de Cilicie voisins d'Alep. On pouvait les déporter plus tard, quand la population des provinces seraient parvenues au désert. Aussitôt les Turcs de Marache et d'Aïntab s'agitèrent, expédièrent des télégrammes et des pétitions à Constantinople exigeant l'exil des Arméniens de ces villes. Le

gouvernement dut céder et envoyer l'ordre de la déportation, mais déjà la population turque, sans attendre l'ordre, avait commencé la déportation des Arméniens.

Un fait semblable est mentionné aussi par une source des plus authentiques qui n'est autre que l'acte d'accusation que le gouvernement turc actuel fit dresser contre les dirigeants du Comité Ittihad.

« *Mithad bey, le secrétaire responsable (le délégué) de l'Ittihad à Brousse, dit l'acte d'accusation, quand il était secrétaire responsable à Bolou, a télégraphié que 61.000 Arméniens d'Angora ont été déportés et que la population musulmane de cette préfecture adorait l'Ittihad et le gouvernement qui en découle pour l'œuvre qu'ils venaient d'accomplir (l'extermination des Arméniens), que cette adoration sera éternelle. En conséquence, pour assurer le bonheur futur de Bolou, juge utile de déporter aussi les Arméniens de Bolou. Cela est confirmé par le télégramme chiffré du gouverneur Mufid bey adressé au ministère de l'Intérieur en date du 11 septembre 1915. Cependant Bolou n'était pas une zone militaire; la déportation des Arméniens ne peut être justifiée ni par une ordonnance militaire, ni par une mesure de discipline.* »

Les télégrammes officiels que nous avons reproduits ont déjà dévoilé pas mal de choses à ce sujet. Les instructions qui arrivaient constamment de Constantinople de laisser impunis et d'encourager les crimes commis en cours de route par les populations turques sur les déportés arméniens, ne sont certainement pas appelés à prouver l'innocence du peuple turc.

Même les éléments musulmans qui, du temps de Hamid II, n'avaient pas participé aux massacres perpétrés et avaient défendu leurs voisins arméniens — comme par exemple dans la circonscription d'Adiyaman,

les Kurdes de Kiakhte, les Kurdes de Dersime, les Turcs de Mouche, etc. — adoptèrent cette fois-ci avec un grand enthousiasme le projet d'extermination des Arméniens. L'ittihad avait étendu son venin jusque dans ces couches éloignées, réussissant à raviver chez tous l'instinct de massacre et de pillage.

« A peine la guerre commencée, écrit Naïm bey dans
« ses mémoires, la famine et la misère se firent jour dans
« la Turquie déjà impuissante. Il fallait tromper et ras-
« sasier les malheureux et cela pouvait ne se réaliser
« que par les privations et l'argent que laisseraient les
« Arméniens. Le massacre et le pillage des Arméniens
« commença dans les provinces d'Erzeroum, de Bitlis,
« de Diarbékir, de Mamouret-ul-Aziz, et de Sivas. Cette
« occupation faisait tout oublier à la population turque.
« Il fallait aussi occuper les populations de Syrie et de
« Mésopotamie. Les champs, les routes de Mésopotamie,
« les déserts de Syrie furent remplis d'Arméniens. L'im-
« mense richesse des Arméniens gagnée dans le cours des
« siècles par un labeur honnête, était perdu avec toute
« sa magnificence et sa grandeur. Ce qui en restait devait
« périr dans les déserts, dont les habitants comprirent
« bientôt que ces caravanes de déportés leur étaient
« envoyées comme victimes. Au désert, les indigènes
« faisaient de petites attaques sur les déportés, mais
« quand ils comprirent la chose, ils achevèrent l'œuvre
« par des attaques en nombre. Les faits les plus ému-
« vants se passèrent dans ces déserts. »

Et ce ne fut pas seulement de la richesse matérielle dont l'élément arménien fut spolié, mais on ravit aussi les femmes, les filles et les enfants des Arméniens ; peut-on montrer un Turc qui n'ait point profité de ces pillages ? Peut-on montrer une maison turque qui ne détienne une femme, une fille ou un garçon arméniens ravis ?

*
*
*

Le comité Ittihad, le gouvernement, le peuple turc, toutes les populations mahométanes de Turquie agirent la main dans la main dans ce crime.

S'il n'y avait aucune preuve à ce propos, les événements qui se succédèrent à Constantinople à la suite de la pendaison de Kémal bey, seraient suffisants à eux seuls pour démontrer le lien de culpabilité qui unissait le peuple et le gouvernement. Kémal bey était le gouverneur de Yozgad aux jours des déportations ; il organisa l'un des plus effroyables massacres dans cette circonscription. Après l'entrée des soldats de l'Entente, la cour martiale l'ayant condamné à mort, il fut pendu. Le peuple turc organisa des manifestations monstres pour protester contre cette punition et eut l'impudence de déclarer un « martyr national » cet homme qui était avant tout un criminel et avait sur la conscience l'assassinat de 60.000 personnes environ. La veuve et les enfants de Kémal bey furent pris à la charge nationale et au nom de tout le peuple turc il fut décidé de considérer sa pendaison comme un « deuil national » (1).

Le peuple turc montra la même attitude au moment du procès intenté contre les membres du Comité Ittihad. Il est vrai que ce procès était plutôt une manœuvre politique qu'une œuvre de justice. Le gouvernement turc actuel voulait tout simplement jeter de la poudre aux yeux de l'Europe pour démontrer qu'il ne fallait pas

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Kémal bey était un coupable de deuxième degré et que des individus bien plus coupables que lui, bien que se trouvant à Constantinople, ne furent point inquiétés et que l'on facilita même leur évasion. Il fallait démontrer à l'Europe qu'on punit réellement et Kémal bey fut la seule victime de cette démonstration.

encore désespérer d'une justice turque. Mais la pression exercée par le peuple turc l'obligea à terminer cette comédie, et les procès prirent fin sans aucun résultat (1).

Pourquoi ces manifestations s'il n'y avait une réelle complicité entre le gouvernement turc et le peuple turc?

Et puis, quand on est en présence de plus d'un million de cadavres, quel besoin a-t-on de preuves? Sont-ce le gouvernement et le Comité Ittihad qui à eux seuls égorgèrent cette foule immense? Même si l'on avait désigné des armées entières pour ce travail, il n'aurait pas été possible de massacrer tant de personnes, sans la participation de la population turque entière.

Laissons encore qu'un Turc confirme ce que nous disons. Au début de l'année présente, quand à Constantinople on commença le procès de quelques massacreurs de second ordre, un journal turc, *Sabah*, publia sous la signature de son rédacteur en chef, Ali Kémal bey, un article qui envisageait ces procès avec un juste scepticisme. Et ce qu'il disait à ce propos était la condamnation non seulement du Comité Ittihad et du gouvernement turc, mais aussi du peuple turc tout entier.

« *Nous croyons, écrit Ali Kémal bey, que tous ceux qui savent juger les phénomènes sans parti pris et avec conscience, nous donneront raison. Quel est le fond de la question? Il y a quatre ou cinq ans, un crime unique dans l'histoire, un crime qui fait frémir le monde, se commet dans le pays. Vu la mesure et l'étendue immense du crime, les auteurs n'en sont pas cinq ou dix personnes mais des centaines de mille. Si les massacrés au lieu*

(1) Au moment où j'écris ces lignes, une nouvelle arrivée à Londres dit que les autorités anglaises de Constantinople, craignant sans doute qu'on ne cessât le procès et qu'on ne laissât en liberté tous ces criminels, les ont fait déporter à Malte dans un bateau spécial.

« de 600.000 n'étaient que 300.000, même 200.000 ou
« 100.000, seulement cent, cinq cents et même mille crimi-
« nels n'auraient pas été suffisants pour exterminer tant
« de personnes. Il est déjà un fait prouvé que cette tragédie
« fut projetée sur la décision et l'ordonnance du Comité
« central de l'Ittihad. Après que le programme du crime
« fût arrêté par des formations spéciales, par quelques
« ministères et quelques ministres, il fut régulièrement mis
« en exécution par les préfets et les préfectures (c'est-à-dire
« par les fonctionnaires des préfectures, les gendarmes,
« le peuple). Or n'est-ce point une ironie contre la justice
« que de laisser de côté une foule de grands et de petits crimi-
« nels et de n'arrêter seulement que les préfets de Diarbékir,
« de Sivas et de Kharpout (qui ne furent d'ailleurs jamais
« jugés), et quelques fonctionnaires plus ou moins impor-
« tants? » (Sabah, le 28 janvier 1919.)

Celui qui avait signé les lignes ci-dessus, Ali Kémal bey,
était le ministre de l'Intérieur de Turquie.

Londres, mai-juin 1919.

FIN

